This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES
VERITA
LIBRARY
UNIVERSITY O

AS
161
T8

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1712.

CES MEMOIRES commencé au Mois de 1701. & se vendent 15 s. en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v
——	1712.	7. v

On trouve à Paris chez Journaux de Verdun depuis tous jusqu'à present, & debite les nouveaux.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1712.

A TREVOUX,
Chez Etienne Ganeau, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1712.

ARTICLE XCVI.

LA VIE DU P. ANTOINE Possevin de la Compagnie de Jesus, où l'on voit l'histoire des importantes négociations auxquelles il a été employé en qualité de Nonce de sa Sainteté en Suede, en Pologne, & en Moscovie &c. A Paris, chez Etienne Ganeau, ruë Saint Jacques, vis-à-vis la fontaine St. Severin aux Armes de Dombes, 1712. *in douze, pages* 541.

LE P. Antoine Possevin, si connu parmi les Sçavans par ses ouvrages d'érudition, ne l'étoit pas tant en qualité de fervent Missionnaire, dont

par quelque
la directio
de grands p
quentant le:
semaine. Il
grands , éta
avec le non
Fossan , Cor
nal de Gor
rée. Il s'y n
P. Palmio ,
tu contre l'a
mille , qu'i
de son secou
lution d'ent
de Jesus, o
Laïnez Gen
le 29. de Se
tres exceller
aussi rendus
douë.

Possevin
tenu dans l
ciat , sa vert
rien ne l'obli
sa Commanc
quelqu'autre
possession , i
un voyage,

ſes propres interêts, que de ceux de la Religion. Car ayant gagné les bonnes graces du Duc de Savoye dès la premiere audience qu'il en eut, il le porta à donner des ordres, tant pour procurer la reformation de l'ordre Ecclésiaſtique, que pour arrêter l'audace des Heretiques. Le détail de toutes ces choſes doit être lû dans la vie même. Ce que fit le Commandeur de Foſſan pour animer la dévotion dans la ville de Quiers, où réſidoit alors la Cour de Savoye, & en d'autres lieux, eſt admirable. C'eſt où finit le premier livre.

Un moyen que Poſſevin jugeoit des plus efficaces pour retenir les Catholiques dans la veritable Religion, & y ramener ceux qui malheureuſement l'avoient abandonnée, étoit de répandre de bons livres. Il alla donc à Lyon en 1562. pour en faire imprimer un grand nombre, & ſur tout le Catéchiſme de Caniſius. Il y prêchoit aux Italiens, il faiſoit des conferences de Controverſe & le Catéchiſme en François aux enfans. Cependant la

ville fut livrée aux Hugu
la connivence du Comte
qui en étoit Gouverneur,
vin ne s'en tira qu'après
souvent en danger de sa vi
la protection que lui donn
de Savoye.

Après que la ville de
rentrée sous l'autorité du R
sevin y retourna, & join
Edmond Auger, il redoub
vail. Son zele le portoit à
mais il ne pouvoit se faire
nonciation du François. S
jour endormi en cette triste
il crut sentir qu'on lui re
qu'on lui manioit la tête
qu'il y eût en cela quelc
particulier de la Providenc
ou qu'il en prît un nouvea
ge, il parvint en peu de tem
noncer nôtre langue comme
ne, & se rendit un Prédicat
bre. Il prêcha dans les m
villes du Royaume, à Lyo
seille, à Roüen, à Dieppe,
devant la Cour, à Avign
tout, avec un fruit m
Les Avents & les Carên

alors plus laborieux, & demandoient un ſermon tous les jours. Ce n'étoit pas néanmoins aſſez pour Poſſevin, qui ſur la fin du jour prêchoit encore en quelque Parroiſſe, alloit répandre la parole de Dieu dans les Hôpitaux & les priſons, faiſoit le Catéchiſme aux enfans.

Voici quelques faits particuliers. Le Roi Charles IX. étant à Lyon en 1564. le Miniſtre Viret, qui depuis quelque tems étoit venu en cette ville avec la préſomption d'y pouvoir cauſer une revolution ſemblable à celle de Geneve, à laquelle il avoit eû tant de part, crut ſe ſignaler en demandant une Conference publique & devant les principaux Seigneurs de la Cour. Il l'obtint, mais à ſa grande confuſion: car Poſſevin, que le Nonce du Pape lui oppoſa, avoit ſur lui une ſupériorité de génie, de ſçavoir, de vivacité & d'éloquence qui l'accabla.

L'avantage que Poſſevin eut en cette occaſion le fit connoître à la Cour, & par cette raiſon ſon General le deputa l'année ſuivante vers le Roi qui étoit à Bayonne, afin

d'obtenir un ordre d'enregistrer des Lettres, que sa Majesté avoit accordées aux Jesuites pour l'ouverture de leur College à Paris.

En ce voyage Possevin se concilia la bienveillance de plusieurs personnes de consideration ; sur tout le Cardinal Charles de Bourbon l'honora d'une affection particuliere, le mena à Roüen, dont il étoit Archevêque, & où il fonda un College aux Jesuites.

Possevin étoit Recteur au College d'Avignon en 1569. quand il fut averti de se disposer à sa Profession. Il souhaita de l'aller faire à Rome entre les mains de son General, Saint François de Borgia, qui de son côté témoigna de la joye de voir un si digne ouvrier. Le Saint Pape Pie V. lui fit un accueïl très-favorable, & comme en ce tems-là sa Sainteté écrivit des lettres remplies de zele à Avignon, le peuple s'imagina que c'étoit à l'instigation de Possevin & à dessein d'introduire l'Inquisition. Cette fausse idée causa un soulevement presque general contre les Jesuites, & même le Se-

[redacted]

nat revoqua tout ce qui jusqu'alors leur avoit été accordé, les privant du College & de leurs revenus. Le trouble néanmoins fut bientôt calmé par l'autorité du Cardinal d'Armagnac & l'éloquence du P. Edmond Auger, & avant même que l'on eut reçu les Brefs du Pape, qui en expedia quatre, au Cardinal d'Armagnac, à son Nonce en la Cour de France, à l'Archevêque & aux Magistrats d'Avignon, Possevin à son retour fut reçu avec les mêmes témoignages d'estime, que toute la ville lui avoit donnez avant son départ.

Tandis qu'il étoit à Rome, sa Sainteté lui ordonna de composer quelque livre propre à être distribué parmi les troupes, qu'elle envoyoit sous la conduite du Comte de Santa-Fiore au secours de Charles IX. contre les Huguenots. Possevin obéït, & fit en Italien *le soldat Chrétien*; ouvrage petit en soi, mais grand par ses fruits, traduit en Latin & imprimé plusieurs fois.

Entre plusieurs Missions où Possevin s'employa, celle qu'il fit à Mar-

ſeille pour les Galeriens meriter
d'être rapportée. Mais on renvoye
la vie,&,pour cela,& pour cent autr
faits édifians. On ne peut néanmoi
omettre l'étroite amitié de Poſſev
avec Ives le Tartier Doyen de Sai
Etienne de Troyes, dont le zele f
couronné d'une fin glorieuſe, aya
été aſſaſſiné par les Huguenots :
fut à ce vertueux Eccléſiaſtique qu
addreſſa ſa lettre touchant l'utili
& la méthode des catéchiſmes.

Le P. Poſſevin avoit paſſé pr
de dix années en France, & dans
continuels exercices de la vie Apo
tolique, lorſqu'en 1572. il fut d
puté à Rome par la Province d
Guyenne pour aſſiſter à la Congr
tion Generale de ſa Compagnie,
devoit donner un ſucceſſeur à S
François de Borgia. Le nouveau
neral, Evrard Mercurien, vo
avoir Poſſevin auprès de ſa pe
ne,& le nomma ſon Secretaire.
les tems de loiſir qu'il ſe m
en cette charge pendant cinq
forma le deſſein de l'ouvrage
il a donné le nom de Bibliot
& de plus il ſe chargea de l'
tion des Juifs.

Le Pape Gregoire XIII. le remit dans l'action, & lui confia une négociation importante. Le Roi de Suede Jean III. donna en ce tems-là de grandes esperances de se réünir à l'Eglise & d'y ramener son Royaume. Comme il aimoit l'étude, qu'il étoit éclairé, & qu'il voyoit les marques évidentes de schisme dans le parti Lutherien, il se laissa plus aisément fléchir par les sollicitations de la Reine son épouse, Catherine de Pologne, & ensuite par les entretiens qu'il eut avec un Jesuite de Norvege nommé Laurent Nicolaï, auquel il donna la conduite du College d'Upsal. Tout cela se ménageoit en secret; & le Roi sous le prétexte de je ne sçai quels biens de la Reine dans le Royaume de Naples, envoya Pontus de la Gardie faire des propositions au Pape, d'abandonner les biens Ecclésiastiques à ceux qui s'en étoient emparé; de permettre la Communion sous les deux especes, de celebrer l'office divin en langue vulgaire, & de tolerer le mariage des Prêtres & des Evêques.

On ne sçait si le Pape donna quelque réponse à Pontus de la Gardie;

mais il jugea Possevin propr
ter des bonnes dispositions
& à consommer l'affaire. I
Possevin arrivé en Suede a
caracteres, l'un qu'il teno
de Nonce de sa Sainteté ;
public d'Ambassadeur de
trice Marie d'Autriche,
Charle-Quint & veuve de
lien II. porta le Roi à abjur
sie, à faire une confession c
vie, à entendre la Messe. I
toit qu'à se déclarer publi
Catholique : mais des raiso
ques l'empêcherent, & fire
rer à un tems plus convenab
vint point.

Car tandis que le P. Posse
à Rome informer le Pape
de sa commission, & lui
lettres du Roi, de la Rein
Prince Sigismond leur fils
étoit alors âgé de douze ans
sacrifia toutes ses bonnes m

Roi abſolument changé ; & tout à fait alienè des Jeſuites, à qui il fit commandement de ſortir de Suede. Deux néanmoins y demeurerent cachez, & la Reine retint ſon Confeſſeur. Le Prince Sigiſmond, qui avoit ſuivi l'exemple du Roi ſon pere dans le bien, ne le ſuivit pas dans le mal : ſa conſtance dans la ſuite fut recompenſée de la Couronne de Pologne, & lui coûta celle de Suede. Le détail de cette grande affaire qui remplit le livre troiſiéme ne ſçauroit être renfermé dans un extrait, & merite d'être lû.

Les deux livres ſuivans ſont encore plus curieux, & comprennent les négociations de Poſſevin auprès du Czar Jean fils de Baſile. Ce Prince après une longue ſuite d'heureux ſuccès, & de grandes conquêtes ſur des peuples moins aguerris que les Polonois, tourna ſes armes contre ceux-ci, & envahit la Livonie. Etienne Bathory Roi de Pologne l'en fit bientôt repentir, & le pouſſa ſi vivement, que le Czar pour obtenir la paix fut contraint de demander les bons offices du Pape, auquel il

envoya une Ambassade, & fit sen
qu'il n'étoit pas éloigné de trai
d'une rëünion avec l'Eglise Ron
ne.

Gregoire XIII. si recommand
par son grand zele, choisit Posse
dont la vertu & la prudence
étoient connuës, pour aller en
covie avec le caractere de Non
lui donna des pouvoirs fort am
ses instructions, des lettres
commandation au Senat de
& à la Cour de Vienne, des B
Roi de Pologne, au Czar, à
cesse son épouse, & à ses d
Jean & Theodore. Possevi
de Rome sur la fin de Mars
née 1581. & vers le milieu
arriva à Vilna en Lithuan
trouva le Roi de Pologn
aux préparatifs pour ouvr
pagne contre les Moscovit
dit à Possevin que le meill
de seconder les intention
teté, comme il en prend
tion, étoit de ne point
Czar, & de lui faire une
re, parce que ce Prince
choit qu'à temporiser.

[redacted]

confiant en la generosité du Roi, & aux assûrances que lui donna Jean Zamoski Grand Chancelier, & un des grands-Hommes de son siécle, continua son voyage. Il fut reçu sur les frontieres de la Moscovie avec des honneurs extraordinaires, & conduit à Staricie sur le Volga, où le Czar s'étoit avancé afin d'être plus à portée de donner ses ordres. Le ceremonial est grand en ce païs-là, & il est décrit agréablement dans la vie : on se contentera de rapporter en quel état le Czar reçut Possevin à la premiere audience.

„ Il y avoit au fond de la Salle un „ Trône, le Czar y étoit assis, re„ vêtu de ses habits Imperiaux : ils „ ont beaucoup de rapport à ceux de „ nos Pontifes. Il avoit une longue „ robe semée de perles & de pierres „ précieuses : une espece de mantelet „ ou de camail tout semblable à celui „ des Prélats lui couvroit les épau„ les; la Couronne, ou plutôt la Tiare „ qu'il portoit, étoit garnie de pier„ reries; il lui pendoit du cou une „ croix de diamans assez large, qui „ attachée à un riche collier tomboit

„ ſur ſa poitrine ; car ces pe
„ gardent comme une in
„ monſtrueuſe , que ce ſign
„ tre ſalut , pour lequel ils
„ profonde veneration ,
„ plus bas. Il avoit à chacu
„ doigts deux ou trois anne
„ éclat éblouïſſant , & juſq
„ bottines l'or éclatoit avec
„ & les diamans. Il tenoit e
„ gauche un grand ſceptre
„ ſemblable à la croſſe de
„ ques : cette croſſe étoit ga
„ pace en eſpace de petites
„ globes de criſtal , & étoi
„ l'extremité d'une grande
„ fer : il affecte par là de
„ zele qu'il a pour la Reli
„ il ſe dit le protecteur.
„ des revêtus de caſaqu
„ étoient debout aux cô
„ tenant en main une h
„ en action de fraper pc
„ de ſa perſonne. Le Prin
„ aîné étoit aſſis à ſa g
„ eſtrade moins élevée
„ bits à peu près ſem
„ du Prince ſon pere
„ ne près , qui étoit
„ moins riche.

„ La salle étoit remplie de tous les
„ principaux Senateurs & Boiars, qui
„ sont les Nobles du païs. Ils étoient
„ en longue robe, ils avoient tous
„ sur cette robe une espece de Dal-
„ matique en broderie d'or & d'ar-
„ gent ; de sorte qu'ils nous auroient
„ paru comme autant de Diacres qui
„ accompagnoient le Prêtre à l'Autel.

L'audience se passa en civilitez, & le Czar entendant nommer le Pape, se leva : il donna ensuite sa main à baiser à Possevin, & l'invita au festin, qui suivit peu après & fut magnifique. Il y avoit environ cent personnes, distribuées en differentes tables plus élevées les unes que les autres : le Czar assis avec le Prince à la plus haute, voyoit d'un coup d'œil ce qui se passoit à toutes les autres, où pour faire honneur il envoya quelques-uns des plats qui avoient été servis sur la sienne. Il appella Possevin & quatre Jesuites qui l'accompagnoient, & les fit placer à la table la plus proche de lui. L'abondance des vivres étoit grande, mais la délicatesse & l'ordonnance manquoient, & sur tout la propret

cesse en fit une fausse couche & r
rut. Le Prince étant accour
bruit, & dans les premiers mo
mens de sa douleur faisant d
proches à son pere, fut per
fer qu'on a dit sortir du scept
mourut de sa blessure. Le m
reux Czar étoit accablé de
sion & de regret. C'étoit a
Prince que le P. Possevin
traiter de la Religion : il le fi
tant en quatre audiences, où
avec la liberté d'un fidelle l
de l'Evangile, il s'observ
ses expressions, attentif au
qui est dû à un si grand Pr
à éviter ce qui eut pû l'o
l'irriter. Il gagna seulleme
Czar donneroit par ses Et
bre passage aux Nonces &
tres Envoyez du S. Sieg
Perse & dans tout l'Orien
laisseroit aux Marchands
& Catholiques le libre e
leur Religion, avec la
voir avec eux des Prêtr
administrer les Sacremen
Il est remarquable q
le seul à conferer a

fur les matieres de controverſe, apparemment ſe croyoit il aſſez habile ; il avoit néanmoins nommé à cet effet cinq Evêques, qu'ils appellent Wlodars ; mais ils ne parurent point. Poſſevin lui remit entre les mains quelques memoires qui étoient proprement des extraits du fameux Scholarius ou Gennadius, eſtimé en ce tems-là comme étant conſtamment demeuré dans la Communion de l'Egliſe Romaine. Il eſt encore remarquable, que Poſſevin ne voulut jamais avoir la complaiſance d'aſſiſter à la Meſſe des Moſcovites, quoique le Czar l'en preſſât, & ſemblât une fois le vouloir forcer d'y aller avec lui.

Son audience de congé ſe paſſa en civilitez, & il partit de Moſcou au commencement du Printems de l'année 1582. conduiſant à Rome des Ambaſſadeurs du Czar, dont il avoit réduit la ſuite à dix perſonnes. Ces Ambaſſadeurs étoient d'une humeur bizarre, regardant avec dédain tout ce qui s'offroit à eux pendant le chemin, jamais contens, ni de reception, ni de preſens, quoique

les Princes & les villes leur re
sent de grands honneurs, sui
en Italie, à la recommandatic
Pape. Quand ils arriverent à R
la Noblesse Romaine monta à
val & alla au devant d'eux,
furent reçus dans la ville au
du canon du Château Saint A
ils eurent de la peine à se résc
d'aller baiser les pieds de Sa Sa
té, qui d'ailleurs n'omit riei
pût leur faire plaisir pendant
séjour, & leur fit donner deux
res d'habits magnifiques. Ils av
rent enfin, voyant l'Eglise de
Pierre, que la Moscovie n'avoit
d'égal : ils admirerent le zele
charité des souverains Pontife
la fondation des Colleges, de
minaires & des Hôpitaux, prir
lement en celle du College d
glois, quoique cette natior
séparée avec tant d'éclat de
munion de l'Eglise Romain
me ils n'avoient aucune
sance de l'antiquité & nul
beaux Arts, ils resterent
à tous les monumens d
fois ils temoignerent l

veneration pour les Reliques. Posſevin eut ordre du Pape de les reconduire juſqu'en Pologne, & de s'y arrêter.

Le dernier livre contient ce que Poſſevin y fit pour le bien de la Religion pendant cinq ans qu'il y demeura, & les dernieres actions de ſa vie. Comme le Roi étoit ſatisfait du traité de paix conclu avec les Moſcovites par la médiation de Poſſevin, il le reçut très-favorablement, & l'honora de ſa confiance en ce qui concernoit les affaires de la Religion. Ce grand Roi ſe ſentoit en état & avoit le deſſein de réprimer l'audace des Heretiques, qui s'étoient multipliez de toutes les ſortes par l'indolence de Sigiſmond Auguſte ſon prédeceſſeur; & il prit là-deſſus les conſeils de Poſſevin. Jugeant qu'il n'y avoit rien de plus utile à l'Egliſe que de lui former de bons ſujets & de dignes Miniſtres, il tourna ſes penſées à l'établiſſement de pluſieurs Seminaires & Colleges, dont il confia la direction aux Jeſuites. Ce Prince preſſoit leur General de lui en en-

voyer le plus qu'il pourroit, ay
dans son Royaume de l'occupat
pour tous. Stanislas Krannsou
Archevêque de Gnesne & Prin
de Pologne, le Cardinal de Rad
vill Evêque de Cracovie, & ge
ralement tous les Evêques, J
Zamoski grand Chancelier, &
des hommes les plus illustres de
siécle par sa vertu, son sçavoir
sa valeur, appuyoient Possevin
tout leur crédit. Christophe Bat
ri Prince de Transilvanie, frere
imitateur du zele du Roi de Pc
gne, entra dans les mêmes desse
pour l'avantage de ses Etats,
Possevin y fit un voyage : il y ra
ma la pieté des Catholiques par
Missions, combattit les Heretiq
dans des conferences & par de d
tes écrits.

Tandis que tout étoit dan
saints mouvemens, le Roi c
qua une Diette generale à V
vie, où entre autres choses c
voit traiter de quelques préte
de l'Empereur Rodolphe. I
attentif à entretenir l'union e
Princes Catholiques, & qui

hendoit que l'Empereur & le Roi de Pologne n'en vinssent à une guerre, commanda à Possevin de se rendre à la Diette, & d'user de toute son habileté pour prévenir l'aigreur des esprits. L'Empereur même dans les instructions de ses Envoyez leur marqua d'avoir égard à ses conseils: mais ceux-ci, soit qu'ils voulussent avoir seuls l'honneur du succès, ou par quelque autre raison, l'accuserent de partialité en faveur de la Pologne où il étoit si honoré. Aussitôt Claude Aquaviva General des Jesuites, qui avoit extremement à cœur que tous les siens se continssent dans la simplicité de leur institut, qui leur défend de se mêler des affaires d'Etat, conjura sa Sainteté de revoquer les ordres qu'elle avoit donnez à Possevin, & l'obtint.

Peu de tems après la mort du Roi de Pologne, qui arriva en 1586. Possevin fut rappellé en Italie par son General, qui ne voulut point le laisser en ce Royaume dans un tems de brigues & de contestations sur le choix d'un Roi. Il le refusa

même ensuite au Cardinal A
brandin, qui alla de la part du
Sixte V. féliciter le nouveau
Sigismond.

Padouë lui fut marqué po
lieu de sa demeure, & il s'y oc
à travailler au grand ouvrage
Bibliotheque. Il y eut le bon
d'être choisi par Saint Franço
Sales, nommé alors le Comte c
les pour être Directeur de sa
science. Possevin lui conseill
quitter les études de Droit &
s'appliquer à celles de la Th
gie, comme devant lui être n
saires, parceque Dieu le des
à être un saint Evêque.

Après quatre ans ou envir
séjour à Padouë, Possevin
Rome; & par ordre du Pape
cent IX. il fit imprimer un t
il porte son jugement sur
Auteurs, Philippe de la No
din, du Plessis-Mornay, Ma
ce dernier passoit pour êtr
pernicieux, & faisoit alo
coup de bruit. Le Pape
VIII. eut Possevin en gra
sideration, & l'employa

Duc de Nevers, que Henri le Grand envoyoit à Rome pour l'affaire de sa reconciliation. Paul V. eut pour lui une bonté singuliere, & l'obligea de composer & de publier la relation de ses négociations auprès des Princes du Nord. Possevin fut encore fort cher au Cardinal Baronius. Le plus considerable de ses ouvrages c'est *son apparat sacré*. Le Pere Possevin nous a donné sous ce tître un catalogue de plus de six milles Auteurs qui ont traité des matieres Ecclésiastiques. Il nous apprend le tems où ils ont vécu, leur patrie, leur profession, leurs differens ouvrages, sur lesquels il porte son jugement, & dans lesquels il fait sur tout remarquer ce qui leur est échappé de peu conforme à la Foi. Ce livre a été imprimé deux fois, d'abord à Venise en mil six cens trois, & depuis à Cologne en mil six cens six & mil six cens sept.

Enfin sentant ses forces défaillir, il ne pensa plus qu'à la retraite & à se disposer à la mort, qu'il avoit souhaité, par un sentiment de dé-

votion envers la Sainte Vierge
ler attendre à Lorette, comn
témoigne dans l'épitre dédic
de sa relation à Paul V. C
néanmoins à Ferrare qu'il fin
jours si bien employez à la glc
Dieu & au service de l'Egli
mort fut subite, mais prévûë &
parée : peu de tems aupara
avoit dicté un testament spi
& l'avoit signé avec peine. Il
rut le 26. de Février 1611. d
78e. année.

ARTICLE XCVI

Η ΠΑΛΑΙΑ ΔΙΑΘΗΚΗ
τοῖς Ἑβδομήκοντα. C'est à dire
cien Testament de la traducti
Septante, sur l'exemplaire d
can, imprimé à Rome & rev
grand soin, avec les scholies
dition de Rome, les diverses
des manuscrits anciens, & le
mens des versions d'Aquila, a
machus, & de Theodotion. Pa
bert Bos Professeur de la langu
que en l'Université de Fran
A Franequere, chez Fr
Halma Imprimeur des E

Frise & de l'Université, 1709. *Deux volumes in 4°. faisant 1326 pages sans la préface ajoûtée au premier volume.*

IL en a coûté cinq années de travail & d'application à Mr. Bos, comme il le marque au commencement de sa préface, pour préparer cette édition, & il croit ce tems bien employé, n'y ayant point d'étude plus convenable & plus douce à un Chrétien que celle de l'Ecriture sainte. Il ajoute qu'il espere que les personnes qui aiment les Muses lui en sçauront gré : expression trop basse & trop profane pour un sujet si relevé & si saint.

Este procul, tu Phœbe & inania nomina Musæ.

Comme les exemplaires de la traduction des Septante devenoient rares, Mr. Bos a jugé qu'une nouvelle édition seroit bien reçuë. Il a mis à la tête une préface divisée en trois chapitres.

Dans le premier chapitre il traite de la version des Septante & de son

utilité. Sans s'engager à fair
toire, sur laquelle tant d'aut
travaillé, il ne doute nulleme
cette traduction n'ait été c
fée dans le tems que Ptolom
ladelphe regnoit en Egypte
son pere Ptolomée fils de La
se l'étoit associé. Soit de l'or
ce Prince, ou même sans
consulté, des Juifs d'Ale
se mirent à traduire les Ecrit
Grec. Ils ne furent que ci
non pas soixante dix ou s
douze, qui prirent part à ce
& au travail, qu'ils ne pousse
plus loin que le Pentateuqu
il n'y a pas lieu de croire
ait eû en cela une inspiratio
culiere. Ce qui s'en debite
nom d'Aristée, est une fictic
les accréditer : mais il est vi
blable qu'ayant eû l'approba
Conseil des Juifs, ou du S
d'Alexandrie, composé de s
dix personnes comme celui d
salem, de là leur version a
nom de Septante.

Celle des autres livres est
ferens Auteurs & a paru

tems posterieurs. Comme le terme γαῖσος, en Latin *gæsum*, qui signifie un javelot, est d'origine Gauloise, il n'a pû être en usage dans l'Orient que quelque tems après l'irruption des Gaulois en Asie, en l'Olympiade 125. & pendant le regne de Ptolomée Philadelphe seul. D'où Mr. Hodi cité par Mr. Bos, conclut que le livre de Josué où ce terme se trouve, n'a été traduit qu'après le regne de Ptolomée Evergetes I I. c'est à dire, environ 168 ans plus tard que le Pentateuque.

La diversité du stile fait juger à Mr. Bos que les livres des Juges, de Ruth & des Rois, sont encore d'une autre main, qui insere souvent le verbe auxiliaire εἰμὶ entre le pronom ἐγὼ & le verbe principal, comme en cette phrase au l. 2. des Rois ch. 24. v. 17. ἐγώ εἰμι ἠδίκησα. » *Je suis* » *celui qui ai peché*. Le Pentateuque ne fournit aucun exemple semblable, & de plus les mêmes mots Hebreux sont rendus par des mots Grecs differens.

Les livres des Paralipomenes & ceux d'Esdras different aussi de tous

les précedens pour l'expreſſior
lui d'Eſter n'a été traduit que
Ptolomée Philometor, comme
rius le prouve par les paroles
liſent au ch. 11. v. 1.

Le Traducteur de Job, d
Bos, avoit lû les Poëtes Grec
Pſeaumes ont eû des Tradu
habiles & éloquens, qui n'ont
ſuivi celui des livres des R
traduiſant le Pſeaume dixſep
qui eſt rapporté au 2. des Roi
pitre 22.

Au contraire l'Eccléſiaſt
d'un Traducteur qui ignor
proprieté de la langue Grecq
Cantique des Cantiques eſt
d'un Auteur plus récent, &
remment c'eſt la verſion de
maque.

Il eſt aiſé de remarquer
ſieurs indices, que les Pro
ſont auſſi Traducteurs differen
ſeulement de ceux des autres
mais même entre eux. Mr. B
avoir obſervé qu'ils avoient
capacité & de jugement : l'u
exemple qu'il en rapporte, e
d'Abdias ch. 1. v. 1. [illegible]

Juillet 1712.

ἔθνη ἐξαπέστειλεν, au lieu de περιοχὴν il faut ἀγγέλοις, & le ſens eſt que le Seigneur a envoyé ſes meſſagers ou ſes Prédicateurs aux nations. Cependant Capelle a voulu ſoutenir cet endroit, entendant le mot περιοχὴ, du contenu, ou de ce que les Prédicateurs annônceroient aux nations. Au jugement de Mr. Bos, Ezechiel & Amos ſont tombez au meilleur de tous ces Traducteurs, mais Iſaïe n'en a eû qu'un indigne de lui.

Enfin la traduction de Daniel, comme l'ont remarqué les Editeurs de Rome, ne ſent point les Septante; & en effet elle eſt de Theodotion, auquel un ancien manuſcrit de René Marchal l'attribuë.

Cette traduction ainſi compoſée & ramaſſée de divers Auteurs, quoiqu'elle ne ſoit pas exempte de fautes, eſt pourtant d'une grande autorité; & les Juifs l'ont lûë dans leurs Synagogues, non pas à la verité auſſi anciennement que Scaliger, Walton & Mr. Simon l'ont penſé, mais ſeulement ſous l'empire de Juſtinien; Philon l'a ſouvent

copiée, les Peres l'ont eûë seule entre les mains ; & ce qui la releve davantage, c'est que les Evangelistes & les Apôtres l'ont citée.

De plus elle aide beaucoup à expliquer plusieurs passages du nouveau Testament, & même à donner l'intelligence & à rétablir la veritable leçon du texte Hebreu, où il paroît douteux & défectueux : comme en la Genese ch. 23. v. 13. Zacharie ch. 5. v. 6. & Ezechiel ch. 28. v. 18. Elle a conservé quelques endroits qui ne se voyent plus maintenant dans l'Hebreu, quoique le sens les demande, ou qu'ils ayent été alleguez par les Apôtres.

Mr. Bos dans le deuxiéme chapitre parle de differentes éditions des Septante. Il y en a eû trois principa les d'où sont dérivées toutes l autres. La premiere est celle d'A cala en 1515. par les soins & a frais du Cardinal Ximenes, la conde de Venise en 1518. par A Manuce, & la troisiéme à Rom 1587. par l'ordre de Sixte V. & la direction du Cardinal An Carafe. Cette derniere merit

[redacted]

toute la préference, ayant été faite sur un manuſcrit de la bibliotheque du Vatican, qu'on croit écrit avant le tems de St. Jerôme. Les Editeurs de Rome étoient encore aidez de deux manuſcrits très-anciens, l'un avoit appartenu au Cardinal Beſſarion, l'autre leur avoit été envoyé de Grece, les deux étoient entierement conformes à celui du Vatican, & ſervirent à ſuppléer ce qui y manquoit; c'eſt à dire, les quarante ſix premiers chapitres de la Geneſe, les Pſeaumes depuis le cent cinquantiéme juſqu'au cent trente huitiéme, que le tems a rongez. Les mêmes Editeurs conſulterent outre cela divers autres manuſcrits.

La conformité de ces vieux exemplaires avec celui du Vatican leur en fit concevoir une grande eſtime, mais elle augmenta par la conformité qu'ils y remarquerent avec les citations des premiers Peres, & Mr. Bos ajoute que l'ayant conferé avec Philon, il l'a trouvé ſemblable en la plûpart des paſſages.

Une autre preuve de l'excellence de ce manuſcrit, c'eſt qu'il n'eſt

point alteré par les Asteriques & les Obeles d'Origene. Ce qu'Origene marqua par ses Asteriques, comme devant être inseré dans la version des Septante, ne paroît point dans ce manuscrit; & ce qu'il indiqua par ses Obeles comme devant en être retranché, y est demeuré, comme il a été verifié par le P. Morin & par Masius. Toutes les transpositions que les Septante avoient faites, & principalement dans Jeremie, sont ici les mêmes, & n'y ont point été redressées.

Le P. Morin fit l'édition de Paris de 1628. sur celle de Rome, & Walton l'a mise dans ses Polyglottes. C'est à elle aussi que s'attache scrupuleusement Mr. Bos, ajoutant au bas des pages les scholies des Editeurs de Rome, les diverses leçons du manus crit d'Alexandrie des éditions d'A cala & de Venise, & celles qui s recueillies dans les Polyglottes d' gleterre, avec les fragmens qui tent des traductions d'Aquila, Symmaque & de Theodotion.

Il se sçait sur tout bon gré n'être pas laissé surprendre

beaucoup de Sçavans, par le titre de l'édition de Londres en 1653. qui promet une entiere & exacte conformité avec celle de Rome, dont pourtant elle s'éloigne considerablement en plusieurs endroits, que M. Bos a soigneusement recueïllis & qu'il rapporte.

Il parle avec honneur de l'édition que Mr. Grabe fait à Londres sur le manuscrit d'Alexandrie, dont on a parlé dans ces Memoires au mois de Février de l'année derniere & au mois Janvier de cette année. Il souhaiteroit que Mr. Grabe n'eut pas porté son jugement sur celle-ci avant que de l'avoir vûë.

Le Chapitre troisiéme contient des notes qui meritent d'être lûës, sur plusieurs passages de la traduction des Septante selon l'édition de Rome. En voici quelques exemples.

Il est dit en la Genese ch. 47. v. 31. Προσεκύνησεν Ἰσραὴλ ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς ῥάβδου αὐτοῦ, Que Jacob adora ou s'inclina vers le bout de la canne que Joseph avoit à la main pour marque de son pouvoir dans l'Egypte, & St. Paul cite les mêmes paroles dans l'Epitre

aux Hebreux ch. 11. v 21. Cependant l'Hebreu & la Vulgate portent, que Jacob tourné vers le chevet de son lit adora Dieu. D'où vient cette difference, si ce n'est que les Septante ont supposé d'autres voyelles aux mêmes consones de l'Hebreu ?

Aux Nombres ch. 24. v. 17. Ἀνατελεῖ ἄστρον ἐξ Ἰακὼβ ἀναστήσεται ἄνθρωπος ἐξ Ἰσραὴλ. » Un astre se levera de Jacob, » un homme s'élevera d'Israël. Au lieu que selon l'Hebreu & la Vulgate il faut lire : » Un astre se levera » de Jacob, & un arbrisseau s'éleve» ra d'Israël. Mr. Bos conjecture que les Septante avoient mis ἄνθος *une fleur*, que les Copistes ont pris pour une abbreviation d'ἄνθρωπος.

Au livre premier des Rois ch. 13 v. 6. ἐκρύβη ὁ λαὸς ἐν τοῖς σπηλαίοις καὶ ταῖς μάνδραις. » Le peuple se cac[...] » dans les cavernes & dans les [...] bles, ou plûtôt dans les endroits [...] ils avoient coutume de cacher le[...] troupeaux : car c'est le sens qu[...] Bos donne en ce passage au nom[...] δραι, & il n'approuve pas que C[...] reproche aux Septante d'avoi[...] des étables, ou des troupeaux [...] [...]ssailles & des halier[...]

Quant au texte, on a déja dit que c'est exactement celui de l'édition de Rome : il est partagé en deux colonnes, avec les variantes au bas des pages & sans version Latine. Le papier est beau & les caracteres sont nets. Les livres que nous n'avons qu'en Grec y sont ajoutez aux autres.

ARTICLE XCVIII.

OEUVRES DIVERSES DE Mr. Jean Locke. A Rotterdam, chez Frisch & Bohm, 1710. *in douze, pages 468. sans compter l'éloge du Sieur Locke de 100 pages.*

L'Eloge de Mr. Locke ne pouvoit pas être tracé par une main plus amie que celle de Mr. le Clerc, lié avec lui par des sentimens à peu près conformes sur la Religion. Jean Locke naquit à Wrington en Angleterre le 29. d'Août 1632. d'un pere qui fut Capitaine dans l'armée de Cromwel. Il fit ses premieres études à Londres, & alla les continuer à Oxfort, où il avoit obtenu une place dans le Col-

lege de l'Eglise de Christ. Quoiqu'il témoignât du dégoût pour la maniere dont la Philosophie s'y enseignoit, & qu'il négligeât les exercices ordinaires & publics des disputes, il passa néanmoins pour le meilleur esprit de ceux qui étoient dans le College. Il chercha de l'amusement dans la conversation avec des personnes spirituelles & polies, & à écrire des lettres: & en ce genre, au sentiment de Mr. le Clerc, il est comparable à Voiture pour la finesse des pensées, & ne lui cede que dans l'élegance de l'expression. Mr. Locke devint pourtant Philosophe, mais ce fut par la lecture des ouvrages de Descartes, dont il admira le genie, sans adopter ses sentimens. Il s'appliqua aussi à la Medecine, de laquelle il ne fit pas pourtant profession dans la suite.

L'endroit le plus heureux de s vie fut d'avoir plû à Mylord Ashle si connu sous le nom de Comte Shaftesbury, Chancelier d'Ang terre sous le Roi Charles II. M lord Ashley, incommodé d'un cès dans la poitrine, eut besoi

boire des eaux d'Aſtrop, & à ce deſſein fit un voyage à Oxfort en 1666. Mr. Locke qui avoit eû la commiſſion de faire tenir les eaux prêtes, eut occaſion de le voir ; & dès le premier entretien gagna tellement ſes bonnes graces, qu'il les poſſeda toujours depuis. Mylord Ashley lui confia l'éducation de ſon fils aîné, & celui-ci en ſon tems lui confia auſſi celle de ſon fils, qui eſt maintenant le Comte de Shafteſbury.

Comme Mylord Ashley avoit en vûë d'être employé dans les grandes affaires, il jugea que Mr. Locke pourroit lui être utile, & à cet effet il lui conſeilla de tourner ſes études de ce côté là, & de s'appliquer à la recherche des connoiſſances neceſſaires à un Miniſtre d'Etat, touchant la forme du gouvernement du Royaume & de l'Egliſe d'Angleterre. Et puis prenant ſoin de ſa conſervation, il lui fit faire un voyage à Montpellier en 1675. pour prévenir l'étiſie dont il le voyoit menacé. Mr. Locke y fit connoiſſance avec le Comte de Pembrok, & à Paris avec Mrs. Juſtel, Toinard, & Guenelon

Medecin d'Amsterdam , dont l'amitié lui fut d'un grand secours quelques années après.

Car le Comte de Shaftesbury s'étant retiré en Hollande sur la fin de l'année 1682. Mr. Locke l'y suivit , & fut même obligé de s'y tenir caché ; parce qu'accusé d'avoir écrit quelques libelles séditieux , le Roi d'Angleterre le demandoit pour en faire justice. Mr. Guenelon lui donna une retraite dans sa maison. La revolution de 1688. qui rendit le Prince d'Orange maître de l'Angleterre , donna à Mr. Locke la liberté d'y retourner , mais avec une poitrine affoiblie qui ne pouvoit supporter l'air de Londres chargé de fumées du charbon de terre ; il allo de tems en tems en chercher un pl pur à la maison de Campagne c Comte de Peterboroug , en laque il étoit toujours bien reçû. Contra enfin de s'éloigner davantage , il xa sa demeure à Oates chez le C valier Masham à p'us de vingt n de Londres , où il retournoit p les quatre mois de l'été. Ayan obligé d'y faire un voyage pen

le froid en 1697. à cauſe que le Prince d'Orange qui étoit auſſi aſthmatique, le voulut conſulter ſur ſon mal, il en retourna extremement incommodé. Enfin il mourut chez le Chevalier Masham le 18. d'Octobre 1704.

Mr. le Clerc donne des loüanges infinies à Mr. LOCKE, qu'il regarde comme un profond Philoſophe, qui a pénetré les ſecrets de l'entendement humain : & ce qui eſt autant de ſon goût, c'eſt qu'il a été hautement déclaré pour la Tolerance univerſelle, à condition néanmoins que la Religion Catholique n'y ſoit pas compriſe, pour laquelle il a eû autant d'averſion, que de complaiſance envers toutes les ſectes quelles qu'elles ſoient, ſans excepter la Juive, la Mahometane, la Payenne. Il n'a pas été moins ennemi du pouvoir Monarchique, & toûjours dans le parti oppoſé à ſes Rois : ſentimens qu'il avoit pris dans la maiſon paternelle.

D'ailleurs Mr. le Clerc le repréſente comme un homme civil, poli, propre en ſa perſonne, agréable dans

la conversation, charital
sçut corriger en lui le pen
avoit à la colere. Il eut du
seulement pour les medit
losophiques, mais aussi
faires, & il y fut employé.
accompagna en qualité de
le Chevalier Swan, qui
der de la part du Roi d'
à la Cour de l'Electeur d
bourg : mais Mr. Locke i
ra qu'une année. En 167
le Comte de Shaftesbury
alors Grand-Chancelier,
taire de deux Bureaux de
tation des Benefices & d
ce. Après la revolution ca
Prince d'Orange il fut C
des appels, avec un ap
de deux cens livres sterli
suite Commissaire du co
des Colonies avec cent
ling.

Les ouvrages de Mr. I
en grand nombre. 1°. L
vaillé de tous est le traité
tendement, qu'il com
1670. & qu'il ne fit parc
1690. Il y en a eû quatre

Anglois à Londres, une en François à Amsterdam, & une en Latin. 2°. La conduite de l'esprit dans la recherche de la vérité. 3°. Une méthode de faire des recueïls. 4°. Deux traitez touchant la monnoye. 5°. De l'éducation des enfans. 6°. Mr. Locke publia en 1690. un livre sur le Gouvernement civil, il n'osa mettre son nom à un ouvrage si séditieux. 7°. Etant en Hollande il confera avec les Remontrans, & principalement avec Limborch qui étoit à leur tête, & lut quelques traitez d'Episcopius : il trouva que leurs sentimens revenoient à peu près aux siens, & s'y étant confirmé de plus en plus, il composa une lettre en Latin sur la Tolerance, qu'il addressa à Limborch. Cette lettre fut suivie de deux autres pour répondre aux objections qui lui furent faites.

8°. En 1695. il fit paroître un livre, où il prétendit prouver que le Christianisme n'a rien qui soit au-dessus de la raison. L'Angleterre malheureusement fertile en ces sortes d'écrits qui anéantissent la foi, en voyoit alors courir plusieurs, & Mr.

Stillingfleet Evêque de Worcester en étant ſcandaliſé, entreprit la défenſe du Myſtere de la Trinité, où il attaqua Mr. Locke, qui lui répondit. La diſpute s'échauffa entre eux, & produiſit trois lettres de la part de Locke, & deux repliques de la part de l'Evêque, que la mort empêcha d'en faire une troiſiéme.

Mr. le Clerc n'eſt pas un homme qui ſe cache, aucontraire il trouve par tout l'occaſion de ſe montrer tel qu'il eſt, & il prend ici celle du differend de l'Evêque de Worceſter & de Mr. Locke, pour renouveller so[n] ancienne calomnie contre les Sain[ts] Peres, auxquels en general, & Saint Hilaire en particulier, il im[pu]te l'impie & la folle erreur d'a[voir] crû trois Dieux; plus injuſte en[vers] eux, que les Sabelliens & les A[riens] de leur tems. Car ceux-ci ne s'[avise]rent jamais de reprocher aux C[atho]liques, comme un dogme [...] d'adorer trois Dieux; mai[s seule]ment comme une conſeque[nce qui] ſe tiroit du Myſtere de la [Trinité.] Ils convenoient tous enſem[ble de l'u]nité individuelle de ſubſta[nce]

ſeul Dieu : mais les Sabelliens & les Ariens prétendoient qu'admettre la Trinité de perſonnes ſubſiſtantes & égales, c'étoit tomber en contradiction. La réponſe des Docteurs de l'Egliſe étoit, que cette Divinité, une en ſoi & abſolument indiviſible, n'étoit point multipliée ; mais communiquée du Pere au Fils par voïe de generation du Pere & du Fils, ou par le Fils au St. Eſprit par voïe de proceſſion. Qui ne voit pas cette doctrine dans St. Athanaſe, eſt étrangement aveuglé. Il dit expreſſément *.
„ Comme il y a un ſeul principe, il y
„ a un ſeul Dieu, & veritablement
„ & réellement une ſeule ſubſtance :
„ c'eſt une ſeule hypoſtaſe qui dit,
„ je ſuis celui qui ſuis. Eſt-il rien de plus clair pour l'unité de Dieu, que de reconnoître une ſeule hypoſtaſe; prenant ce mot dans la ſignification de ſubſtance, comme l'entendoient alors l'Egliſe Romaine & celle d'Alexandrie ? Ils ſe ſervoient aſſez communément du terme d'*identité*, *ταυτότης*. „ Le Verbe, dit encore Saint

* *Orat.* 5. *contra Arianos.*

„ Athanase *, a donc réellemen
„ veritablement l'*identité* de na
„ avec le Pere. S'ils employoien
comparaison de la nature hum
qui est une en tous les hommes,
en observant qu'elle est multip
& divisée en chacun d'eux, au
que la nature divine est en trois
sonnes la même & sans divi
„ Nous autres hommes, dit en
„ St. Athanase, comme nous av
„ la même origine & que nous
„ cendons d'un même pere, n
„ avons la même nature, & n
„ sommes un en quelque sorte
„ *tion*, & comme par imitation
„ l'unité physique du Pere &
„ Fils, ἔχοντες προγεγραμμένην τὴν τοῦ
„ πρὸς τὸν Πατέρα φυσικὴν ἑνότητα. U
qu'il appelle indivisible & *ident*

C'est donc par un égareme
toyable que Mr. le Clerc av
que les orthodoxes de ce tems-là c
un seul Dieu en espece, &
nombre. Car outre que St. A
peut justement être reçu p
nant de la foi des autres, St.
dans toute la suite de ses liv

* *Orat.* 4.

Trinité répond comme lui à l'objection des Sabelliens & des Ariens. Dans celui qui est intitulé des Synodes, ou de la foi des Orientaux, auquel Mr. le Clerc s'arrête, il dit que Basile d'Ancyre, & ceux qui avec lui confessoient le Verbe parfaitement semblable au Pere en substance, revenoient dans le fond à le croire de la même substance & consubstantiel. Car supposé qu'il y a un seul Dieu en une substance unique & indivisible, comme St. Hilaire l'assûre, il s'ensuit que la parfaite similitude & l'égalité en cette substance est veritablement & réellement l'unité, & qu'il n'y a qu'une distinction de personnes entre le Pere & le Fils dans l'unité de substance. Mr. le Clerc n'a pû corrompre le sens de St. Hilaire, que par une inadvertance aussi peu pardonnable que la mauvaise foi, en prenant le terme de personne pour celui de substance.

Pour annéantir cette accusation temeraire contre les Orthodoxes, il suffit de faire reflexion à la question qui s'éleva entre eux touchant les termes d'hypostases & de personnes.

La maniere de parler des Orientaux
qui disoient qu'il y a trois hyposta
ses, déplaisoit à l'Eglise Romaine &
à celle d'Alexandrie, dans la craint
que quelqu'un ne s'imaginât qu'il
a trois substances ; & les Orientai
désapprouvoient ce que les Latins
ceux d'Alexandrie disoient, qu'i
a seulement trois personnes ; ce
façon de parler ne leur paroissant
marquer assez nettement la disti
tion réelle, & craignant que le
de *personne* ne fût pris par quelq
pour celui de *personnage*. Mais
cette contestation sur les mots,
voit parfaitement d'accord dan
même créance du Mystere de l
nité, également attentifs à
l'unité réelle de substance &
tinction réelle des personnes.

On s'est crû obligé de suiv
le Clerc dans une digressior
n'est entré, dit-il, que pour
Courcelles frere de sa gra
contre la censure de Mr. Stil
Ce fameux Arminien Cou
appris à son petit-neveu
Clerc, à imposer aux Pere
pheme si détesté dans le C
me, de la pluralité des Di

Venons aux ouvrages de Mr. Locke contenus dans ce volume. Celui qui ſe preſente d'abord, eſt ſa premiere lettre ſur la Tolerance; qu'il fait conſiſter en ce que chacun ait l'entiere liberté de choiſir & de ſuivre telle Religion qui lui plaira & qu'il eſtimera être la meilleure, ſans crainte d'être inquieté, à quelque ſocieté qu'il ſe joigne, ou de quelque ſocieté qu'il ſe ſépare. Il prétend que faire attention à ce que c'eſt qu'Etat & qu'Egliſe, ſuffit pour ſe convaincre, qu'une telle Tolerance ne ſçauroit être juſtement refuſée.

» L'Etat ſelon mes idées, dit-il, » eſt une ſocieté d'hommes établie » dans la ſeule vûë de ſe procurer les » uns aux autres la conſervation & » l'avancement de leurs interêts ci» vils. De cette définition il conclut, que toute l'autorité du Magiſtrat eſt renfermée dans l'interêt civil, & ne s'étend point au ſalut des ames, qui n'eſt pas confié à ſes ſoins. D'ailleurs, pourſuit-il, le Magiſtrat n'a pour ſe faire obéïr que la crainte des peines qui peuvent à la verité faire des hypocrites, mais non pas des Fidelles.

» Par le terme d'Egliſe, dit-il
» enſuite, j'entens une ſocieté
» d'hommes qui ſe joignent volontai-
» rement enſemble pour ſervir Dieu
» en public, & lui rendre le culte
» qu'ils jugent lui être agréable, &
» propre à leur faire obtenir le ſalut.
Elle eſt libre & volontaire, cette ſo-
cieté, ajoute-t'il; parce que les
hommes ne naiſſent point membres
d'une Egliſe ou d'une autre, & que
la Religion ne ſe tranſmet pas des pe-
res aux enfans comme un heritage.

S'il ſe fait objecter que cette dé
nition eſt défectueuſe, en ce q
n'y eſt point fait mention de l
teurs, dont l'autorité ſoit dérivée
Apôtres par une ſucceſſion nor
terrompuë, ce n'eſt que pour
lieu de marquer ſon mépris, &
l'ordination, & pour la ſucc
des Paſteurs: mais il laiſſe là
chacun dans ſon opinion.

Comme il n'eſt point de ſ
de quelque genre qu'elle ſo
n'ait ſes loix particulieres, i
à tous ceux qui la compoſe
l'Egliſe a les ſiennes: & co
loix demandent l'appui d'u

rité qui en commande l'obſervation, & puniſſe l'infraction, il faut reconnoître un pouvoir dans l'Egliſe. Mais quel eſt ce pouvoir de l'Egliſe ? Mr. Locke le réduit à deux chefs : le premier, d'exhorter à l'obſervation des loix ; le ſecond, non ſeulement de reprendre ceux qui y manquent, mais encore d'éloigner & de priver de ſa Communion & d'excommunier les incorrigibles, en telle ſorte néanmoins que l'excommunication ne ſoit, ni offenſante, ni injurieuſe, & qu'elle ne porte aucun dommage à la perſonne & aux biens de ceux contre qui elle eſt prononcée. D'autant plus qu'il n'eſt pas poſſible parmi ces conteſtations infinies touchant l'Egliſe, de décider quelle eſt la veritable, & s'il n'y en a qu'une qui conduiſe au ſalut.

De plus chaque Egliſe particuliere n'a aucun pouvoir ſur les autres Egliſes, lors même qu'elle a le Magiſtrat civil de ſon côté, puiſque la Religion n'eſt pas de la competence du Magiſtrat. » Le pouvoir civil eſt » partout le même, dit-il, en quel-» ques mains qu'il ſe trouve ; & un

» Prince Chrétien ne sçauroit
» ner plus d'autorité à Eglise, (
» Prince infidelle, c'est à dire
» cun.

» Bien loin que ceux qui gou
nent l'Eglise puissent faire, ou p
curer de mauvais traitemens à q
conque ne s'unit pas à eux, ils ig
rent leur commission, s'ils n'e
tretiennent pas la concorde ent
tout les citoyens; & il est du d
voir du Magistrat civil de la mainte
nir de tout son possible.

Jusqu'où doit aller la Tolerance.
Mr. Locke ne lui donne point d'autres bornes, que ce qui seroit évidemment contre les bonnes mœurs, ou préjudicale & nuisible aux autres hommes. Sacrifier & tuer un veau ne fait mal à personne: qu'il soit donc permis de sacrifier un veau, à qui croira faire ainsi une action de Religion, & agréable à Dieu. Que l'Anabaptiste, le Socinien, le Juif, le Mahometan, l'Idolâtre, joüissent du benefice de la Tolerance. Il en exclut seulement deux sortes de gens, les Catholiques & les Athées: les premiers, sur deux insignes calomnies, d'enseigner qu'il

ne faut pas garder la parole donnée à ce qu'ils nomment Heretiques, & que le Pape n'est pas seulement le Chef de la Religion, mais encore le maître souverain de tous les biens.

On n'a point trouvé dans cette lettre de Mr. Locke les deux caracteres que Mr. le Clerc lui donne, d'excellent Philosophe & d'Ecrivain poli. Ce n'est qu'un tissu de contradictions, de mauvais raisonnemens, de déclamations triviales, avec des expressions & des comparaisons basses. Aureste, il ne va pas si loin que les Armeniens & les Sociniens, il s'arrête à une Tolerance purement civile & politique; & il laisse à chaque Eglise le droit d'exiger la créance de tous ses dogmes, comme necessaire à salut, pourvû qu'elle n'arme pas son zele contre ceux qui sont d'une autre opinion, & qu'elle entretienne avec eux le commerce de la vie & de la societé civile.

Le second ouvrage est intitulé, *de la conduite de l'esprit dans la recherche de la verité*, & les reflexions dont il est plein, le rendroient utile, si elles n'étoient pas rapportées à une mau-

vaise fin. Mr. Locke le commence par les loüanges de l'entendement. « Quoique l'on distingue, dit-il, » les facultez de l'esprit, & que l'on » donne l'empire supreme à la vo» lonté comme à un agent, il est » pourtant vrai que l'homme qui est » l'agent, se détermine lui même » à faire ceci, ou cela, sur quelque » connoissance vraye ou fausse..... & » quelque faculté qu'il employe; » l'entendement avec la lumiere qu'il » a, bien ou mal informé, lui sert » toujours de guide. Il nous est donc d'un interêt essentiel d'apprendre à conduire nôtre entendement dans la recherche du vrai & dans ses jugegemens. Ce seroit à la Logique à nous rendre ce bon office, elle nous le promet : mais Mr. Locke qui cite le Chancelier Bacon, ne l'en croyant pas capable, s'est proposé une autre voïe que celle qu'elle montre dans les Ecoles.

Il semble que tout ce qu'il dît dans ce traité peut se rapporter à trois chefs. 1o. A donner de l'étenduë & de la facilité à nôtre entendement. 2o. A le tenir en une situation, pour

ainsi dire, d'équilibre entre les sentimens qu'il a à examiner, sans se laisser incliner par la passion, ou par un secret désir que l'un soit plus vrai que l'autre. 3°. A s'arrêter à des idées fixes & déterminées, quand il le faut appliquer à des questions particulieres.

Il y a sans doute une grande inégalité dans les esprits des hommes, soit pour la facilité de concevoir & la penetration, soit pour l'étenduë, soit pour la justesse, & l'exactitude à juger. Qoiqu'elle vienne en partie du fond de la nature, Mr. Locke remarque qu'elle doit être le plus ordinairemeut attribuée au plus ou au moins de culture. Il la recommande donc, & il la fait consister à exercer son esprit, qui à peu près comme le corps acquiert de l'agilité par l'exercice; à le remplir de beaucoup de diverses idées, ne le bornant pas à une seule sorte de connoissances & de livres; à ne prendre pour principes de ses raisonnemens que ce qui est exactement vrai, l'erreur ne provenant que du défaut des principes. Il fait des peintures vives & naïves de plu-

ſieurs ſortes de gens, qui font peu d'uſage de leur entendement, comme de ceux qui ſont occupez du travail de la campagne, & qui ont fort peu de connoiſſances, des habitans des villes qui en ont davantage à proportion de leurs differentes conditions & de leurs emplois.
» Un Gentilhomme de campagne, » après avoir laiſſé tout ſon Latin & » toute ſorte d'érudition au College, » ſe retire dans ſon Domaine, & » s'aſſocie avec ſes voiſins de la même trempe, qui n'ont de goût » que pour le vin & pour la chaſſe: » il employe tout ſon tems avec ſes » amis, il ne converſe qu'avec eux, » & il ne peut ſouffrir aucune compagnie, où l'on parle d'autre choſe que de bon vin.

Mr. Locke deſcend dans un grand détail de ce qui peut conduire l'eſprit à la verité, ou l'en écarter. Touchant les principes, il dit que ſouvent les hommes prennent pour principe de leurs raiſonnemens ce qui n'eſt qu'un préjugé: comme lors qu'ils concluent qu'une opinion eſt vraye, parceque c'eſt celle

de perſonnes qu'ils eſtiment habiles. Ils ſe tirent ainſi d'un état d'incertitude qui les gêneroit, & ils s'épargnent la peine d'un examen rigoureux & difficile. Quelque application donnée à l'étude des Mathematiques, ſans prendre le deſſein de devenir grand Mathematicien, remedieroit à ce défaut.

Enſuite il conſeille de ſe faire comme une proviſion d'idées abſtraites; de reconnoître ſes préjugez, & la marque qu'il donne d'un préjugé, c'eſt de ne pas vouloir entendre & conſiderer les raiſons du ſentiment oppoſé; d'examiner avec ſoin & avec une eſpece d'indifference ce qui eſt propoſé; de ne pas tirer une conſéquence generale d'une obſervation particuliere, de ne pas ſe contenter d'avoir rempli ſa tête des argumens & des preuves de deux partis contraires; d'éviter la précipitation & l'impatience dans ſes jugemens, laquelle ne vient pas ſeulement de la legereté de l'eſprit, ou de la pareſſe, mais auſſi d'une trop grande ardeur de ſçavoir, qui fait couler ſur les matieres.

Le principal, dit-il, n'eſt pas de beaucoup lire, mais de lire avec reflexion, & avec la précaution de ne pas ſe laiſſer éblouïr par les tours & l'éloquence d'un Auteur. Sur tout il faut ſe donner de garde de la partialité, ſoit en faveur d'un Auteur, ſoit pour une ſorte d'étude qui fait, ou mépriſer toutes les autres, ou s'efforcer de l'amener à celle qui a la préference : ainſi voit-on des Chimiſtes faire entrer leur Chimie juſque dans les Myſteres de la Religion.

Mr. Locke n'approuve pas le ſoin de faire toutes les diſtinctions poſſibles, c'eſt briſer ſon ſujet & le réduire en poudre, non pas le diviſer. Sur les comparaiſons, il obſerve que ſouvent elles impoſent & détournent de la verité. Il dit que c'eſt à l'évidence qu'eſt dû l'acquieſcement de l'eſprit ; mais que la préſomption & le découragement empêchen presque également d'y parvenir. I avertit d'éviter comme un écueï dangereux de joindre des idées differentes.

Les ſophiſmes qu'il juge les plus

[redacted]

séduisans, viennent de la maniere dont un Auteur expose & insinuë ses pensées : il paroît en colere contre tous ceux qui employent la Rhetorique & l'artifice pour persuader, tandis qu'il s'abandonne lui-même à un stile déclamatoire & chargé de comparaisons.

Le troisiéme est un *Discours sur les miracles*, qu'il définit » des operations sensibles que le spectateur » regarde comme divines, parce » qu'elles sont au dessus de sa portée, » & contraires même, à ce qu'il » croit, aux loix établies de la na» ture. Mr. Locke prétend, que pour établir sa foi sur les miracles, il n'est pas necessaire de connoître effectivement, si la chose dont on est témoin est au dessus de toutes les forces de la nature, l'étenduë de ces forces nous étant inconnuë : il suffit d'y appercevoir les marques d'une puissance superieure à toute autre qui s'y oppose. Ainsi la mission de Moyse étoit attestée par la superiorité de ses miracles, sur les prodiges que pûrent faire les Magiciens d'Egypte.

Le quatriéme eſt une méthode de faire des recueïls.

Le cinquiéme conſiſte en quelques particularitez de la vie du Comte de Shafteſbury, à qui il attribuë d'avoir forcé Monk d'entreprendre le rétabliſſement de Charles II. Roi d'Angleterre, les premieres penſées de Monk étant de s'emparer du gouvernement.

ARTICLE XCIX.

APPARATUS BIBLICUS in tres libros diſtributus, ad Scripturæ ſtudium feliciter incipien dum prænoſcenda diſputatio bus viginti complectens &c. C à dire, *Apparat de la Bible divisé trois livres, & comprenant en v diſſertations ce qu'il faut ſçavoir commencer heureuſement l'étude ſainte Ecriture. Tome IV. qui con trois diſſertations touchant l'h des Verſions en langue vulgair convient d'accorder indifferemn toute ſorte de perſonnes de l livres ſaints, & touchant les d éditions de l'Ecriture & les P*

tes. A Bruxelles, chez Jean de Smedt à l'enseigne de la conversion de Saint Augustin, 1706. *in folio*, *pages* 680.

ON a rendu compte * des trois premiers tomes de ce grand ouvrage, qui est à proprement parler une bonne & ample compilation.

Le R. P. Cherubin dans la dissertation quatorziéme, qui est la premiere de ce tome, traite des traductions de la sainte Ecriture en langue vulgaire, & il commence par les Françoises. Il examine en quoi le texte du P. Quesnel dans son nouveau Testament est conforme à celui de Mons, ou en est different; & il le confronte avec tous les endroits que Messieurs Simon, Maimbourg, Malet, des Isles, le P. Maximin, & un Auteur Anonyme, avoient jugez dignes de reprehension. Il en fait de même d'une édition de la Bible en Latin & en François, imprimée à Liege en 1702. & qui n'est

* *Au mois de Decembre* 1710. *aux mois de Janvier, Août & Decembre* 1711.

presque pour l'ancien Testament que la version de Mr. de Sacy, & pour le nouveau que celle de Mons. Il porte un pareil jugement du nouveau Testament en Flamand, imprimé à Emeric en 1697. lequel est proprement une traduction de celui de Mons : le P. Bukentof Recollect & le P. Joyeux Dominicain y remarquerent des fautes si considerables qu'elle fut défenduë.

Il donne beaucoup de loüanges à la Version & aux Notes de Mr. de Sacy. Enfin il parle de celles de Mr. Simon, de Mr. Godeau, du P. Bouhours, de Mr. le Clerc : comme ce sont choses connuës, on ne s'y arrête pas. On remarquera seulement, qu'il a rapporté la juste condamnation portée par Monseigneur le Cardinal de Noaïlles & par feu Monseigneur l'Evêque de Meaux contre la traduction de Mr. Simon, & les vains efforts que celui-ci fit pour la soutenir. Il désapprouve que Mr. Godeau & Mr. le Clerc apostrophent Dieu par le pronom *tu*, toi ; & que le P. Bouhours omette quelquefois des particules conjonctives, du reste de sa traduction.

Des versions Françoises il passe aux Italiennes, Espagnoles, Alemandes, Flamandes, Angloises, Danoises, Suedoises, Polonoises, Moscovites &c. & il n'en dit rien qu'après Messieurs Simon & Kortholt. C'est au P. le Long de l'Oratoire qu'il faut maintenant s'addresser pour être instruit sur ce sujet, & consulter son ouvrage intitulé, *Bibliotheca sacra, seu syllabus omnium fermè sacræ Scripturæ editionum ac versionum*, dont on a parlé au mois de Juin 1709.

Touchant les traductions de l'Ecriture en langues vulgaires, on demande si l'Eglise doit permettre, ou même procurer qu'il s'en fasse? Si elle doit en accorder la lecture indifferemment à tous les Fidelles? Ce sont deux questions que le P. Cherubin traite ensemble dans la dissertation quinziéme & à sa maniere, qui consiste à exposer ce qu'une grande lecture lui fournit d'autoritez & de faits, & à rapporter ce que les Docteurs Catholiques ont dit d'une part, & les Protestans de l'autre.

Ceux-ci imposent à l'Eglise, quand

ils assûrent qu'elle arrache des m
des Fidelles l'Ecriture sainte co
un livre pernicieux, & il est
tout honteux à un homme si h
que l'étoit Usserius, d'avoir
seulement appuyé cette calom
mais de l'avoir poussée au der
excès.

Les Catholiques conviennent
n'est point en soi de lecture
sainte, plus utile, plus recomn
dée; mais ils ajoutent avec sage
1°. Qu'elle n'est pas necessaire à t
Car combien de simples Fidelle
sçavent pas même lire? Comb
de nombreuses assemblées de Cl
tiens ont ignoré les langues, com
ceux d'Afrique qui habitoient
campagne, ceux de Gaule, de G
manie, d'Espagne, de la Gra
Bretagne, les François jusqu'au t
de Charle-magne, ceux d'Italie
des autres païs, où le Latin
d'être en usage parmi le peuple
en faut juger de même de l'Orie
car quoique le Latin & le G
fûssent les langues dominantes d
l'Empire, elles n'étoient pas ét
duës universellement, & les I

vinces avoient la leur particuliere.

2°. Que c'eſt de la bouche des Paſteurs & des Prédicateurs qui ont leur Miſſion de l'Egliſe, que les Fidelles doivent recevoir avec ſoumiſſion la parole de Dieu. 3°. Que c'eſt de l'Egliſe, qui les inſtruit par les Paſteurs qu'elle leur envoye, qu'ils doivent attendre l'intelligence & apprendre le vrai ſens de l'Ecriture.

4°. Il arrive des tems de ſéduction, & que l'eſprit de préſomption & de fanatiſme ſe répand & ſèmble s'emparer du monde ; témoin ce qu'on vit après l'apoſtaſie de Luther : l'artiſan dans ſa boutique laiſſant ſes outils en prenant la Bible en main, ſe crut plus intelligent que tous les Saints Peres & que tous les Théologiens enſemble, & s'arrogea de décider de la Religion ſelon ſon caprice. Alors il eſt de la prudence & de la charité de l'Egliſe de ramener ſes enfans, & de les arrêter aux inſtructions de leurs Paſteurs, de ne permettre qu'avec diſcernement la lecture des livres ſaints, & de l'interdire à ceux

qui à raison de leur mauvaise disp
sition y trouveroient la perte
leur ame. 5°. Enfin elle défend
traductions composées par les He
tiques, suspectes, infidelles.

Telle est la discipline de l'Eg
se, confirmée par les Decrets
plusieurs Papes, Innocent III. Gr
goire VII. Pie IV. Gregoire XI
Clement VIII. Pour nous tenir da
la France, nos Prélats afin de rep
mer la licence que le peuple se do
noit de dogmatiser dans les te
dangereux du Calvinisme naissan
condamnerent absolument tou
les versions faites par les Here
ques, & jugerent à propos
défendre la lecture des autres sa
une permission spéciale de l'Ev
que, ou de son Vicaire Gener
Ils le déciderent ainsi dans les Co
ciles Provinciaux de Sens, de To
louse, de Narbonne, de Bourg
& dans des Synodes particul
Henri II. en 1547. & 1551. or
na que nul semblable livre ne
débité avant que d'avoir été apr
vé par la Faculté de Paris, la
le sur ce sujet étoit d'une

reserve, & se déclaroit hautement contre les traductions en langues vulgaires, comme il parut par la condamnation de cette proposition d'Erasme : *sacras litteras cupiam in omnes verti linguas*; comme il parut encore en l'affaire de René Benoît. Et depuis en 1578. Monseigneur Pierre de Gondi Evêque de Paris ayant assemblé plusieurs Docteurs, & leur ayant demandé leur avis sur le dessein d'une Bible Françoise*; eux suivant l'opinion de leurs Maîtres conclurent en somme, » qu'il » ne falloit traduire la sainte Ecri- » ture en langue vulgaire. Conformément à cette réponse le premier jour de Decembre 1620. dans une assemblée de la Faculté, où se trouverent deux cens Docteurs, il fut arrêté, *Quod ad Biblia sacra attinet in linguam Gallicam edita, declarat Facultas se nullo modo versionem quamcumque Gallicam sacrorum Bibliorum probare*. Ces decrets & plusieurs autres pareils jusqu'en 1661. semblent devoir s'entendre, par rap-

* *Maurice Poncet.*

port aux tems de séduction, & à l'infidelité des traductions.

Au reste le P. Cherubin ne pardonne pas à Mr. Arnauld d'imputer à l'ignorance des Docteurs l'aversion qu'ils marquoient avoir des traductions.

On n'omettra pas ce qui arriva en Angleterre sous le regne de Henri VIII. * qui en 1510. fit travailler Tonstal Evêque de Durham, & Heath Evêque de Rochester à une traduction Angloise, afin de l'opposer à celle de Cowerdal, & à d'autres qui favorisoient le Lutheranisme : mais il s'apperçut bientôt du mauvais effet de cette lecture accordée au peuple, & dès l'année 1542. il supprima par une ordonnance très-severe toutes les versions, & celle-là même qui paroissoit sous son autorité.

Quoique les tems soient par eux mêmes moins dangereux, il ne s'ensuit pas que l'Ecriture doive être mise entre les mains de toutes sortes de personnes: elle peut devenir

* *Durellus vindic. Eccl. Angl. c. 27.*

nuisible à quelques-uns, & tout le monde n'a pas les dispositions necessaires pour en profiter ; le commun donc des Fidelles doit prendre l'avis de son Pasteur, de son Directeur. Les Heretiques méprisent ces précautions : comme à leur gré la meilleure disposition est la confiance en son propre jugement, l'indocilité & le penchant à la revolte contre l'autorité de l'Eglise, ils s'empressent de presenter indifferemment à tous leurs traductions.

Mr. Arnauld ne veut pas non plus qu'il y ait aucune reserve pour la lecture de l'Ecriture sainte, & il a écrit sur ce sujet avec beaucoup de chaleur contre Messieurs Steyaert, Mallet & Simon. Le R. P. Cherubin examine fort au long ses preuves, & après avoir d'abord averti qu'il ne faut pas se laisser surprendre par le stile déclamatoire, hautain & violent de Mr. Arnauld, il dit à chacune de ses raisons qu'elles n'ont rien de solide ; que considerées en elles mêmes, & prises pour ce qu'elles valent, elles font pitié ; que la bonne foi y manque ; que Chamier

& tous les Heretiques avoient raisonné comme lui.

La quatriéme regle mise à la tête de l'*Index*, ou de la liste des livres défendus, fournit au P. Cherubin une matiere abondante. Elle est conçûë en ces termes. » Comme il est mani-
„ feste par l'experience, que permet-
„ tre à tous indifferemment la sainte
„ Bible en langue vulgaire, est une
„ chose plus pernicieuse qu'utile,
„ vû la temerité des hommes, il faut
„ sur ce point s'en rapporter au ju-
„ gement de l'Evêque, ou de l'In-
„ quisiteur, & prendre conseil du
„ Pasteur, ou du Confesseur, qu
„ pourront accorder de lire les tra
„ ductions composées par des Ca
„ tholiques, aux personnes qu'
„ estimeront hors de danger,
„ en disposition d'en profiter p
„ l'accroissement de leur foi
„ de leur pieté. La permission d
„ leur être donnée par écrit,
„ ceux qui ne l'auront pas, s'il
„ laissent pas de lire la Bible, c
„ la retenir chez eux, ne recev
„ point l'absolution, qu'ils n'a
„ auparavant remis leurs livre

„ tre les mains de l'Ordinaire. Cette regle fut publiée par l'ordre & confirmée par les Bulles de Pie I V. & de Clement VIII. Les Conciles Provinciaux de Bourges, de Narbone, d'Aix, de Tours, de Bourdeaux, d'Avignon, ceux de Milan tenus par St. Charles, en ont commandé l'observation ; de même que dans les Païs bas celui de Cambray, & les Synodes Diocesains de Malines, d'Ypre, de Gand, de Bruges, de Namur, de Liege. Cependant Mr. Arnauld & son parti se sont élevez avec emportemeut contre cette regle ; & le P. Cherubin rapporte leurs paroles tirées de leurs libelles, & marque très souvent qu'il est scandalisé de leur irreverence envers le Saint Siege. Pour lui, il la défend fortement par l'autorité des Cardinaux du Perron & de Richelieu, du Clergé de France, de Monseigneur de Gondi Archevêque de Paris, de Monseigneur d'Aubusson Archevêque d'Embrun, des Docteurs de Paris & de Louvain, & enfin par des raisons qu'il emprunte de differens Auteurs. Il soutient

à Mr. Arnauld qu'elle a été reçûë dans les Païs-bas, non seulement du consentement des Evêques, mais aussi par un Edit de Philippe II. & que ce qu'il ose avancer au contraire, est puerile & indigne d'un honnête homme. Quant à Veron & Marolles, dont Mr. Arnauld veut se prévaloir, le P. Cherubin dit qu'ils ont eû tort de s'imaginer que la Bible soit pour tous indifferemment.

La conformité du sujet le conduit à traiter des traductions des livres Ecclésiastiques en langues vulgaires, & il rapporte tout ce qui s'est passé à l'occasion du Missel mis en François par le Sieur Voisin. Il ajoute, qu'il ne convient pas que l'Office divin se celebre en langues vulgaires, & il refute les objections des Heretiques sur cet article de discipline.

Dans la seiziéme dissertation i[l] fait l'histoire des éditions de l'E[-]criture en plusieurs langues, ou des Bibles Polyglottes : Walton & Mr. Simon sont les Auteurs qu'il cite.

La dixseptiéme dissertation n'[est] qu'un catalogue des livres suppos[és]

à divers Auteurs Eccléſiaſtiques, à commencer par les Apôtres juſqu'au troiſiéme ſiécle.

ARTICLE C.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE de la Chapelle des Rois de France, dédiée au Roi, par Mr. l'Abbé Archon Licentié de Sorbone, Chapelain ordinaire & Sacriſtain de la Chapelle de ſa Majeſté. Tome ſecond. A Paris, chez Pierre Auguſtin le Mercier, ruë Saint Jacques près St. Yves à Saint Ambroiſe 1711. *in* 4°. *pages* 794.

LE premier tome de cette hiſtoire traite de la Chapelle de nos Rois Merovingiens & Carlovingiens : il parut au commencement de 1704. & l'extrait en fut inſeré dans ces Memoires au mois d'Avril. Le ſecond tome dont on a maintenant à parler, commence à Hugues Capet, & finit à Louïs XIII. L'état de la Chapelle ſous le regne de Louïs le Grand fournira une matiere aſſez abondante & aſ-

ſez riche pour remplir un troiſiéme tome.

On peut dire en general du travail de Mr. l'Abbé Archon, que c'eſt une hiſtoire bien écrite & très-édifiante de la pieté de nos Rois très-Chrétiens : car ce n'eſt point une ſimple liſte des Officiers de leur Chapelle, mais un récit hiſtorique de leur vertu, de leur liberalité envers les Egliſes, & de leur mort. Et comme nous avons en veneration, & que nous aimons le ſang qui gouverne la France depuis tant de ſiécles, ce nous eſt une extreme conſolation de le voir couler de Rois en Rois avec les ſentimens & les pratiques d'une veritable Religion.

Pour comprendre combien ce ſecond tome a coûté à l'Auteur, & à combien de ſçavantes recherches il l'a engagé, il n'y a qu'à penſer que les archives ne contiennent rien de plus ancien que Saint Louïs, ni acte autentique, ni état de la maiſon des Rois précedens ; & ce n'eſt qu'à cette époque que la lumiere commence à paroître. Avant cela il faut, pour ainſi dire, foüiller dans l'obſcurité,

& chercher dans des Historiens ce qu'ils n'ont pas eû soin d'expliquer : car quoiqu'ils aient presque tous été Religieux, toutefois ils donnent peu de connoissance des Confesseurs, & des Chefs de la Chapelle des Rois, dont ils écrivent la vie. On voit encore nos Historiens en user de même ; & le détail des Officiers particuliers d'un Prince, s'ils n'ont pas rapport à ses actions publiques, n'entre gueres dans leur histoire.

Venons à Mr. Archon. Il remarque qu'Hugues Capet à son avenement à la Couronne trouva la Puissance & l'autorité Royale resserrée dans les bornes étroites des Comtez de Paris & d'Orleans, où même elle n'étoit pas bien établie. C'étoient pour lui & pour Robert son fils des conquêtes considerables, de se rendre maîtres de Laon, de Melun, de Montlheri ; ainsi il ne faut pas s'étonner, que les grands noms d'Archi-Chapelains, d'Archi-Chanceliers, & autres semblables, cesserent d'être en usage dans leur maison. Il n'y a pas pourtant lieu de douter, que ces mêmes Rois, dont la Majesté

égaloit celle des Empereurs, qu
s'attribuoient quelquefois le nom
d'Augustes & d'Empereurs, & don
noient l'investiture des Evêchez &
des Abbayes, n'eussent une Chapel
le avec un Chef. Voici la notice ge
nerale que l'Auteur en donne.

» Les noms les plus ordinaire
» dont on appelloit les Ecclésiasti
» ques de la Chapelle de nos Rois
» sont ceux de Clercs & de Chape
» lains, *Clerici*, *Capellani* : on lit dan
» la suite celui d'Aumôniers. Il est
» certain que parmi les Clercs & les
» Chapelains, ils en choisissoient, les
» uns pour faire auprès d'eux l'office
» de Chanceliers, d'autres étoient
» leurs Secretaires, & écrivoient
» leurs lettres & leurs dépêches. Il y
» en avoit qui étant non seulement
» habiles dans la doctrine de l'Eglise,
» mais encore dans les autres Scien-
» ces, leur servoient de Medecins;
» quelques-uns d'entre eux étoient
» chargez de distribuer les aumônes;
» & presque toujours c'étoit à quel-
» qu'un de ces Ecclésiastiques, que
» le Prince confioit le secret de sa
» conscience. Les Rois recevoient

» également dans leur Chapelle des
» Religieux comme des séculiers ; &
» étant très-assidus à leur office, plu-
» sieurs s'appliquoient à écrire la vie
» de leur maître & les évenemens les
» plus considerables de leur regne.
» Ils étoient en si grande veneration
» à la Cour, que nous voyons les
» noms de ces Chapelains & de ces
» Clercs préceder dans les souscri-
» ptions, ceux des plus grands Sei-
» gneurs & des premier Officiers.

Suivant ce principe, que les Rois se choisissoient leurs Chanceliers des Ecclesiastiques de leur Chapelle, tout ce qui dans la suite paroît avec le nom de Chancelier, est reputé par Mr. l'Abbé Archon pour Chapelain, comme Raynaldus ou Ragenardus, & Rogerius, sous Hugues Capet.

Le corps de St. Magloire avec d'autres Reliques ayant été apporté de Bretagne à Paris, ce Roi le fit déposer dans l'Eglise de S. Barthelemi, qui étoit joignant le Palais, & desservie par douze Chanoines faisant la fonction de Chapelains. Ces Chanoines furent alors transpor-

tez en une Chapelle de S. Nicolas nouvellemement bâtie dans le Palais, & des Moines mis en leur place; l'Eglise prit le nom de S. Magloire, & l'Abbé fut honoré du titre de Chapelain du Roi.

Sous le Roi Robert il arriva que deux de ses Chapelains en divers tems volerent, l'un un flacon d'argent, l'autre un chandelier. Le Roi fut le seul à s'en appercevoir, & il leur pardonna.

On voit revivre le titre d'Archi-Chapelain en la personne de Baudouïn, qui avec cela étoit Chancelier sous Henri I. & qui ensuite fut Evêque de Noyon. Mr. Archon ne manque pas de remarquer que nos Rois ne manquoient gueres d'élever leurs Chapelains à la dignité Episcopale, comme les Empereurs d'Alemagne le pratiquoient de leur part. Aussi ces Chapelains étoient ordinairement d'un merite distingué, soit par leur science & leur vertu, soit par leur naissance, & quelque-fois parens des Rois. Sous le même regne de Henri I. il est fait mention des Moines du Roi, *Monachi Regis*;

c'est à dire, qui le servoient en qualité de Chapelains.

Une preuve de la consideration que nos Rois avoient pour leurs Chapelains, c'est qu'ils les employoient dans les plus importantes & les plus honorables négociations, pour traiter avec les Papes & avec les Rois étrangers. Mr. Archon en rapporte plusieurs exemples sous le regne de Louïs VI. surnommé le Gros, & de Louïs VII. & ailleurs.

A propos de Louïs VII. on n'omettra pas un endroit qui marque la délicatesse de sa conscience en l'observation du jeûne, qui alors étoit très-severe. Le Roi ayant consulté le Pape, si les vendredis d'après la Saint Martin il lui étoit permis d'user de la dispense qui lui avoit été accordée pour les autres vendredis de l'année, il eut pour réponse, que jusqu'à l'Avent il pouvoit se faire servir un plat de poissons & boire du vin avec moderation, *uno ferculo piscium & vino moderatè sumpto*; que pendant l'Avent & le Carême il devoit se reduire à l'abstinence prescrite par l'Eglise; que si pourtant sa

ſanté ne le lui permettoit pas, il revint au plat de poiſſons & au vin pris avec moderation, en augmentant ſes aumônes ſelon l'avis de ſon Chapelain, c'eſt à dire, de celui qui étoit ſon Confeſſeur.

Il y a apparence, dit Mr. Archon en parlant de Philippe Auguſte, qu'il donna le tître d'Aumonier à un de ſes Chapelains deſtiné à diſtribuer ſes aumônes. Il remarque avec raiſon ſous Louïs VIII. » Qu'on don» noit le nom de Clercs, non ſeule» ment aux Eccléſiaſtiques de la Cha» pelle, mais encore à tous ceux qui » avoient l'honneur de le ſervir dans » toutes les fonctions autres que les » militaires.

Nous voilà arrivez au tems de S. Louïs, où les choſes s'éclairciſſent. Toutefois il eſt incertain ſi Frere Guerin Chancelier & Evêque de Senlis fut le Chef de la Chapelle, & d'ailleurs il eſt vrai-ſemblable que c'eſt d'après lui que les Evêques de Senlis ſe ſont qualifiez quelque tems Maîtres Chapelains du Roi. Quoiqu'il en ſoit, les privileges de la Chapelle étoient, de n'être point

ſujette à l'interdit, & que les Ecléſiaſtiques qui y faiſoient le ſervice, percevoient les fruits de leurs Benefices excepté les diſtributions manuelles : il y a ſur ce ſujet des Bulles de Gregoire IX. d'Innocent IV. d'Alexandre IV. & de Clement IV. Sur les états de la maiſon de St. Loüis, l'Aumônier, les Chapelains, les Clercs de la Chapelle ſont diſtinguez ; & les appointemens des uns & des autres ſont aſſez courts. L'Aumônier avoit douze livres, & ſon Clerc ſoixante ſols : les Chapelains avoient par jour quatre deniers, & les Clercs de la Chapelle deux ; & par ſon teſtament il laiſſa une penſion de vingt livres aux Ecléſiaſtiques de ſa Chapelle qui n'étoient pas pourvûs de Benefices. La Reine avoit par an pour faire ſes aumônes quatre cens livres Pariſis, & cette ſomme fut augmentée juſqu'à ſix cens livres.

Ce fut la même choſe pour la Chapelle de Philippe le Hardi, & par ſon teſtament il laiſſa une ſemblable penſion à ſes Ecléſiaſtiques.

Les Ordonnances de Philippe le Bel entrent dans un plus grand dé-

tail. » L'Aumônier avoit plus de gages,
» plus de provendes, plus pour son
» mantel, même que le Garde-séel.
» Le Confesseur pour lui & pour son
» Compagnon avoit trois chevaux :
» les chevaux étoient nourris dans
» l'écurie du Roi, ses valets man-
» geoient à Cour, & quand il survenoit
» au Confesseur des Freres de son
» Ordre ils mangeoient avec lui. Per-
» sonne ne devoit avoir de chambre
» dans l'Hôtel du Roi, que celui
» qui portoit le séel Royal, le Con-
» fesseur, l'Aumônier, les Chape-
» lains, le Maître d'Hôtel, la
» Chambre aux deniers. Les Ordon-
nances de Philippe le Bel furent à
peu près la regle de ce qui se prati-
qua sous plusieurs Rois ses succes-
seurs. Sous Philippe V. on voit le
Confesseur chargé de parler au Roi
des Benefices, & d'en faire expedier
les lettres.

Le Roi Jean obtint de Clement
VI. de grands privileges pour le
Confesseur & pour les Officiers de
la Chapelle des Rois, & ces privile-
ges ont été confirmez & augmentez
par Urbain V. & Gregoire XI.

Juillet 1712.

Depuis qu'il y avoit eû un Aumônier en titre, il y avoit eû aussi un Clerc de l'Aumône, qui du regne de Charles V. commença de s'appeller Sous-Aumônier. Sur les états de la Maison du même Roi est marqué un Premier Chapelain, lequel étoit Geoffroi Chanoine & Chancelier de l'Eglise de Chartres, & encore Chanoine de la Ste. Chapelle de Paris. Les appointemens étoient encore modiques sous le regne de Charles VI. Tous les jours de jeûne que le Roi ne pouvoit pas garder, il donnoit quarante sols à son Confesseur pour être distribuez en aumônes.

Sur un état de la Maison de Charles VII. il est porté, »que le Confesseur aura six cens francs de pension, & livraison pour cinq personnes; l'Aumônier aura cinq cens francs, & livraison pour quatre personnes: le Confesseur & l'Aumônier doivent continuellement faire residence auprès du Roi, & ne servent point par quartier. Et sur un autre état il est ordonné, que le Confesseur aura cinquante

„ livres de pension par chacun mois,
„ pour & en compensation des li-
„ vraisons que ledit Confesseur à
„ cause de son office avoit accoûtu-
„ mé de prendre en l'Hôtel dudit
„ Seigneur, tant pour sa personne,
„ que pour le Chapelain qui chante
„ la seconde Messe du Roi, lequel
„ Chapelain doit être aux dépens
„ dudit Confesseur.

Ce Confesseur étoit Gerard Machet de la Societé de Navarre, où il avoit enseigné les belles Lettres : il étoit Chanoine de Paris & de Chartres ; quand le Roi étant encore Dauphin le prit pour son Confesseur, & Machet demeura en cet emploi plus de 30 ans & jusqu'à sa mort, quoiqu'il eut été fait Evêque de Castres. Ce fut lui, & non pas l'Evêque de Chartres, comme le disent quelques Historiens, qui examina la Pucelle. Jean de Fitigni, dévoüé au parti Anglois, étoit alors Evêque de Chartres, & fut tué sur les degrez de son Eglise exhortant les habitans à repousser le Comte de Dunois.

Sous Louïs XI. si Jean Cœur Ar-

chevêque de Bourges n'eut pas le tître de premier Aumônier, il en eut les fonctions, l'Intendance sur les Maladeries, Hôtels-Dieu, Aumôneries, & de plus le soin du College de Navarre, qui jusques là avoit ordinairement été sous la direction du Confesseur, & qui le fut encore depuis que le nombre des Aumôniers étoit augmenté. L'Archevêque de Bourges ayant été disgracié, Jean Baluë Trésorier de l'Eglise d'Angers eut sa place : c'est le fameux Cardinal Baluë, dont Mr. l'Abbé Archon décrit ici l'histoire.

Le nombre des Ecclésiastiques de la Chapelle & des Aumôniers allant toûjours en croissant, Geoffroy de Pompadour prit le tître de Grand Aumônier, qui lui est donné sur l'état de la maison de Charle VIII. avec 1200 livres de gages : la même somme est aussi assignée au Confesseur ; & cette égalité continua jusques sous le regne de François I. Adrien Gouffier Evêque de Coutance & frere d'Artus de Gouffier de Boissy Grand-Maître de la Maison du Roi, étant Grand Au-

mônier, & Guillaume Parvi Dominicain Confesseur. L'Archevêque de Tours, les Evêques de Glandeves & de Troye, sont marquez parmi les Aumôniers sur l'Etat.

François I. créa de nouvelles charges de Premier Aumônier & de Maître de l'Oratoire. Il honora de la premiere Jacques Amelain, qui le servoit en qualité de Notaire & de Secretaire, & de la seconde Symphorien Bulhioud Evêque de Bazas. Il employa ses Aumôniers en diverses Ambassades. Ce grand Roi eut sept Cardinaux Officiers de sa Chapelle : les Cardinaux de Boissy, le Veneur, de Meudon, Grands Aumôniers ; le Cardinal de Tournon Maître de la Chapelle ; les Cardinaux de Meudon & d'Annebaut Maîtres de l'Oratoire ; les Cardinaux de Givry & de Mâcon avoient été ses Aumôniers.

Les Aumôniers qui avoient été multipliez sous son regne, le furent encore plus sous celui de Henri II. qui en eut jusqu'à cent cinquante, les personnes d'Eglise de la premiere qualité, comme les Caumont,

Crequi, Daillon, Noailles, Richelieu, & les Prélats du Royaume ambitionnant ce tître d'honneur. Dans une celebre procession que le Roi fit faire de l'Eglise de Saint Paul à celle de Nôtre-Dame, ses Aumôniers & les Chantres de sa Chapelle marcherent vis-à vis les Chanoines de Nôtre-Dame & de la Sainte Chapelle. Cet ordre fut changé dans une autre procession, pour rendre graces à Dieu de la prise de Calais & de quelques autres places voisines, les Chanoines de Nôtre-Dame marcherent d'un côté, ceux de la sainte Chapelle & les Chantres du Roi de l'autre, les Aumôniers suivirent, & après eux les Evêques, les Archevêques & les Cardinaux.

Sous le regne de François II. de Charles IX. & de Henri III. ce fut à peu près le même nombre d'Aumôniers, dont vingt seulement avoient des gages, étoient nommez ordinaires, & servoient par quartiers. Les Reines eurent aussi leur Grand & leur Premier Aumônier.

En ce tems-là le talent de prêcher

& l'éloquence de la Chaire eut un grand éclat. Jean de Montluc Evêque de Valence & Pierre Duval Evêque de Seés excelloient, mais ils ternirent leur reputation par le penchant qu'ils eurent vers les nouveautez de Calvin. Ceux que Charles IX. entendit le plus souvent furent Arnauld de Sorbin, Jacques Fourre de l'Ordre de Saint Dominique, & Jacques Hugonis de l'Ordre de Saint François. Les Prédicateurs, même les Reguliers, prenoient le tître d'Aumôniers. Sorbin prêchoit avec zele, & parloit avec liberté; il continua sous Henri III. dont il fut aussi Confesseur, & il l'assista à la mort. Henri III. ayant fait un voyage à Lion, & y ayant entendu le P. Edmond Auger Jesuite, le retint auprès de sa personne pour son Prédicateur & son Confesseur. Dans l'institution de l'Ordre du Saint Esprit, il ordonna que le Grand Aumônier de France en seroit aussi le Grand Aumônier & Commandeur.

Raynaud de Beaume Archevêque de Bourges merita que Henri

IV. dont il avoit reçû l'abjuration, l'honorât de la charge de Grand Aumônier, laquelle après lui passa au Cardinal du Perron. Les Aumôniers furent réduits à huit servans par quartiers. Henri IV. eut premierement pour Confesseur René Benoît Curé de Saint Eustache, & le nomma à l'Evêché de Troye. Benoît sollicita ses Bulles pendant plus de dix ans, & ne put jamais les obtenir. Le Confesseur du Roi fut ensuite le P. Coton, pour lequel il eut » une estime mêlée de ten» dresse & une confiance presque » sans reserve.

Le Cardinal du Perron continua d'être Grand Aumônier sous Louïs XIII. le Cardinal de la Rochefoucault lui succeda en cette charge, & à celui-ci le Cardinal de Lyon frere du Cardinal de Richelieu.

Le Roi eut plusieurs Confesseurs. Deux d'entr'eux, le P. Suffren & le P. Dinet, ont décrit les saintes dispositions avec lesquelles il se prépara à la mort à Lyon, lorsqu'il la crût fort proche, & dans sa derniere maladie. Il n'est rien de plus édifiant & de plus touchant.

On ne doit pas omettre une contestation qu'il y eut entre le Cardinal de la Rochefoucault Grand Aumônier, & Jean François de Gondy premier Archevêque de Paris, à l'occasion du mariage de Madame Henriette de France, troisiéme fille de Henri IV. avec Charles I. Roi d'Angleterre. Ces Deux Prélats prétendoient à l'honneur d'en faire la ceremonie, l'un à raison de sa charge, l'autre parceque c'étoit dans son Eglise. Il fut décidé en faveur du Grand Aumônier.

Mr. l'Abbé Archon touche sçavamment plusieurs points de critique, il fait l'éloge de plusieurs des Aumôniers du Roi. Il n'a pas été possible de le suivre en tous ces détails, qu'on lira avec plaisir dans son histoire.

ARTICLE CI.

SCRIPTORUM BRUNSVICENSIA illustrantium &c. C'est à dire, *Recueïl d'Auteurs & d'écrits, qui peuvent contribuer à éclaircir l'histoire de Brunsvic & de Lunebourg, des régions,*

gions voisines, des Evêchez, des villes, des Monasteres, des Princes & des Hommes illustres; avec quelques pieces qui concernent les Guelfes & les Princes d'Est. La plus grande partie tirée des manuscrits, augmentée & corrigée par les soins de Godefroi Guillaume Leibnits. A Hanover, aux frais de Nicolas Foerster Libraire de la Cour, 1710. *in folio, deuxiéme tome de* 1143 *pages, troisiéme tome de* 769.

LE nom de Mr. Leibnits à la tête de ces amples recueïls est pour eux la meilleure recommandation, & personne ne s'avisera de douter, que ce qu'un homme si habile a jugé digne d'être exposé aux yeux du Public, ne le soit en effet. Le premier tome parut en 1707. & on en parla dans ces Memoires l'année suivante au mois de Novembre.

Mr. Leibnits met à la tête de chaque volume ce qu'il appelle introduction, & qui est une notice & une critique des differentes pieces qu'il y renferme. Il remarque quels sont les Auteurs, en quel tems ils ont

écrit, de quelle main & de quelle bibliotheque lui viennent les manuscrits. Il se trouve dans chacun de ses Auteurs quelques endroits, qui donnent des connoissances qu'on n'a pas d'ailleurs; mais il y faut apporter du discernement, car ils sont assez sujets à se tromper.

Le second tome en contient 51 dont le premier a écrit la vie de St. Conrad Evêque de Constance sorti des anciens Guelfes : il y a aussi une vie de Saint Suibert manifestement supposée. La plûpart des autres sont des Chroniques écrites par des Moines. Il n'y a pas lieu de s'étonner du grand nombre de ces chroniques; car il est marqué dans celle de Corbie en Saxe, que l'Abbé Marcwart en 1097. ordonna qu'en chaque Monastere de sa dépendance le Superieur, ou un autre Religieux, écriroit les chroniques, & en 1150. l'Abbé Wicbold renouvella le même ordre.

Outre cela il y a quelques morceaux touchant la genealogie & les affaires des Ducs de Brunsvic. Voici la premiere genealogie rapportée sous le titre de *Vetus chronicon Ducum Brunsvicensium & Luneburgensium*. Du tems de Saint Henri Empereur qui mourut en 1024. Brunon étoit Comte de Brunsvic, & fut pere de Ludolf, qui le fut d'Ekbert I. Ekbert I. eut Ekbert II. qui fut tué sans avoir été marié, & Gertrude, laquelle épousa Henri le Gras

de la maison de Saxe : de ce mariage vint Rixysa épouse de Lothaire Duc de Saxe, & élû Empereur l'an 1125. Lothaire n'eut qu'une fille nommée Gertrude, qu'il maria à Henri le Superbe, ou le Magnanime, Duc de Baviere, auquel il donna le Duché de Saxe. De sorte que Henri devint un des plus puissans Princes de l'Empire, possedant la Baviere, la Saxe & Brunsvic. Il étoit fils de Henri le Noir Duc de Baviere, & de Wlphide fille de Magnus Duc de Saxe; de sa mere il fut appellé Welp, c'est à dire, chien : son fils Henri le Lion eut aussi le surnom de Welp.

Selon ce Genealogiste Henri de Baviere descendoit d'Eticon, dont la fille Jutta, ou Judith, épousa l'Empereur Louïs le Debonnaire. Il y a apparence qu'il se trompe en deux points : Judith étoit sœur d'Eticon, non pas sa fille ; & Henri de Baviere ne descendoit d'Ericon qu'en ligne féminine.

La seconde genealogie dit que Henri Duc de Baviere & frere du Duc Welfon Guelf épousa Wihile fille de Magnon, ou Magnus, cinquiéme Duc de Saxe, dont il eut Henri le Superbe, auquel l'Empereur Lothaire donna sa fille avec la Saxe : & les fils de Henri le Superbe furent Henri le Lion & Welf. D'ailleurs ce Genealogiste fait des fautes considerables : comme lorsqu'il fait Frederic Duc de Suabe fils de l'Empereur Henri V. dont il avoit épou-

ſé la ſœur ; & lorſqu'il dit que Jutta mere de l'Empereur Frederic I. étoit fille de Henri le Superbe dont elle étoit ſœur.

Mr. Leibnits remarque que Brunſvic & Lunebourg furent des bien allodiaux juſqu'à l'an 1235. & qu'alors ils furent faits fiefs de l'Empire avec le tître de Duchez en la perſonne d'Otton petit-fils de Henri le Lion par l'Empereur Frideric II.

Il a inſeré la relation des differends entre le Marquis d'Eſt & Ezzelin, ce cruel tyran de Verone & de Padouë, & de leur reconciliation par l'Empereur Othon IV. Cette relation a été écrite en ce tems-là même par Gerard de Mauriſio citoyen de Vicence & partiſan d'Ezzelin : elle avoit déja été imprimée par Piſtorius l'an 1636. mais Mr. de Leibnits lui a donné place dans ſon recueïl, pour faire voir au ſçavant Italien qui a écrit de l'affaire de Comachio, qu'Azon d'Eſt portoit le nom de Marquis dès l'an 1204. & avant que le Pape Innocent III. lui eut conferé la Marche d'Ancone, & que même du tems de Frideric I. Obition, ou Obizon, eſt nommé Marquis d'Eſt ; tître qui d'ailleurs étoit dans cette maiſon dès le dixiéme ſiécle.

Dans les annales de Corbie en Saxe il y a à l'année 839. *Preradbertus Commonachus noſter claruit pietate & doctrina, à Bathurato Epiſcopo in Patherburn valdè*

dilectus : & à l'année 843. *Preradbertus Lector eximium librum scripsit de fide, spe & charitate.* Mr. Leibnits soupçonna d'abord, & se convainquit ensuite par l'inspection du manuscrit de ce livre, qu'au lieu de *Preradbertus* dans les Annales, il faut lire *Paschasius Radbertus* : parce que le manuscrit commence ainsi, *Pr. Radbertus Warino Corbeiensi Abbati & Archimandrita suo salutem*, & que d'ailleurs il a été démontré par le P. Mabillon *, que cet Abbé Warin est le même à qui Paschase Radbert a dédié son livre du corps & du sang du Seigneur. Il y a cependant quelque difficulté à reconnoître ici Paschase Radbert. Car 1°. *Pr.* n'est ni le commencement, ni l'abregé du nom de Paschase. 2°. Il est appellé par l'Auteur des Annales *Commonachus noster*, dénomination qui ne peut convenir qu'à un Moine de l'Abbaye de Corbie en Saxe. 3°. Il appelle lui-même l'Abbé Warin son Archimandrite. 4°. L'amitié d'un Evêque de Paderborn pour lui, désigne plûtôt un Moine Saxon qu'un François. Mr. Leibnits dit, qu'il faut retrancher la lettre *r*, & mettre seulement *P. Radbertus*, que l'Auteur des Annales trompé par l'expression *Archimandrita suo*, laquelle n'est en soi que de civilité ou d'amitié, a crû voir un Moine de son Abbaye.

* *Saculo* 4°. *Benedict.*

Une piece des plus considerables de ce second tome est la chronique des Slaves, commencée par Hermold Prêtre du Diocese de Lubec, & continuée par Arnold Abbé de Lubec. Les peuples qui habitoient audelà de l'Elbe & de la mer Baltique, étoient nommez Slaves ou Esclavons, nation étenduë qui comprenoit la Pomeranie, la Prusse, la Pologne, la Russie, la Boheme, la Hongrie. Les plus obstinez de tous à retenir leur ancienne superstition, & à ne point se rendre au Christianisme, ont été les Pomerains & les Prussiens: c'est d'eux principalement dont traite cette chronique, qui avoit déja été imprimée plusieurs fois, mais Mr. Leibnits l'a conferée avec une chronique manuscrite de Herman Cornerus.

Deux ouvrages de Jean Busch Chanoine Régulier de la Congregation des Clercs de la vie commune, touchant la reformation de quelques Monasteres de Saxe, se font aussi lire avec quelque plaisir.

Il y a un poëme, dont les vers sont assez bons, composé en forme de dialogue entre la ville de Rome & le Pape Innocent III. à l'occasion de ce qui se passa à Rome quand Otton IV. y alla recevoir la couronne de l'Empire.

Le troisiéme tome comprend encore quelques chroniques, la plûpart en Aleman, des loix pour differentes villes en la même langue, & d'autres pieces au

nombre de 42. A la tête est une lettre de Mr. Muratori Bibliothecaire du Duc de Modene à Mr. Leibnits, touchant l'origine des Princes de Brunsvic & d'Est, descendans d'Azon d'Est. Mr. Muratori la confirme par l'autorité de la chronique de Berthold Prêtre de Constance, qui dit l'an 1007. qu'Azon Marquis de Lombardie pere de Welson Duc de Baviere mourut âgé de plus de cent ans, & qu'ensuite ses fils entrerent en guerre, les freres de Welson, nez d'un second mariage, ne voulant pas souffrir d'être desheritez. La chronique de l'Abbaye de Weingarten marque aussi que Guelfe V. c'est à dire, Guelfe II. dans la posterité d'Azon dont il étoit petit fils, fut obligé de porter la guerre en Italie pour recouvrer son patrimoine. Une nouvelle preuve que rapporte Mr. Muratori, se prend d'un acte conservé dans les Archives de Modene & passé l'an 1198. où se lisent ces paroles. „ Ils croyent „ que ledit Marquis Azon eut trois fils, „ à sçavoir, le Duc Guelf, Hugues *del* „ *manso* & Foulque. De plus ils croyent „ que le Duc Henri venu depuis peu d'au „ delà de la mer, est sorti en ligne mascu„ line dudit Duc Guelf fils dudit Marquis „ Azon. De plus ils croyent que le Marquis „ Obizon fut fils dudit Marquis Foulque, „ fils dudit Marquis Azon.

On finira par une courte reflexion. Seroit-il possible que cet ample recueïl, &

tant d'autres ſemblables, ne fiſſent pas impreſſion ſur l'eſprit des Alemans engagez dans le ſchiſme ? Ne ſe ſentent-ils pas obligez de ſe demander à eux mêmes, pourquoi ils n'ont pas la même Religion que leurs ancêtres, dont ils voyent la pieté atteſtée par tant d'illuſtres monumens ? Et remontant au tems de Luther, ils ne ſçauroient ne pas appercevoir en lui & en ſes pareils le caractere viſible de ſéducteurs, en ces gens ſans miſſion & de mœurs dereglées.

Comme on a eû occaſion de parler ſouvent des anciens Princes Guelfes, ſur leſquels la poſterité d'Azon d'Eſt a été entée, il eſt à propos de donner ici leur genealogie, telle qu'elle eſt décrite par Mr. Leibnits tome premier page 800. & tome troiſiéme page 3. ſur laquelle il faut remarquer. 1°. Qu'Azon d'Eſt n'eut de ſon premier mariage avec Cunegonde qu'un fils nommé Guelfe, tige de la Maiſon de Brunſvic. 2°. D'un ſecond mariage avec Garſinde du Mans il eut Hugue & Foulque, duquel deſcendent les Ducs de Modene. 3°. Les Princes de Brunſvic tirent leur origine des anciens Guelfes en ligne féminine, & les Princes de Modene n'ont aucune liaiſon avec les Guelfes. 4°. Il ne paroît nul rapport de parenté entre Robert le Fort biſayeul de Hugue Capet & les Princes Guelfes, Judith fille de Guelfe I. & épouſe de l'Empereur Louïs le Dé-

uelfes.

se fonda le Monastere d'Altorff.

Ith épouse de l'Empereur Louïs le Debonnaire.

Ludgarde, on noyé par les Danois 880.

S. Conrad mort | he Prince d'Altorff & de quelats dans la Baviere, épousa Ida gen petite fille d'Otton le Grand ere. Il mourut l'an 940.

Henri mo | Richlinde épouse d'Adelberon dernier Comte de Serapte & d'Eberspercк mort en 1045.

Guelfe II Veronne, | use d'Azon Marquis d'Est, aul'heritage de ses peres.

Baviere, tige de la Serenissime vic.

bonnaire n'ayant eû qu'un frere nommé Eticon.

Mais supposé, comme quelques-uns l'ont prétendu, que Conrad Comte d'Auxerre fût un autre frere de cette Imperatrice, & qu'il ait été pere de Robert le Fort; il s'ensuivroit, que nos Rois seroient l'unique posterité des anciens Princes Guelfes, de peres en fils. Il est pourtant plus que vraisemblable qu'ils ont une origine plus noble, & que Robert le Fort étoit Prince du sang Royal de France.

ARTICLE CII.

SERMONS DU PERE BOURDALOUE de la Compagnie de Jesus, pour les fêtes de Saints & pour des Vêtures & Professions Religieuses. A Paris, chez Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe 1711. *In* 8°. *deux tomes chacun de* 509 *pages.*

DAns le tems où nous sommes, nous qui avons entendu prêcher le P. Bourdalouë, & vû l'estime merveilleuse que la superiorité de son éloquence lui avoit acquise, son nom prévient les esprits en faveur de ses sermons; & dans les tems avenir le merite de ses sermons soutiendra & étendra la reputation de son nom. Il n'a pas moins excellé dans ceux-ci que dans les précedens, dont on a parlé dans ces

Memoires au mois de Juillet 1707. & au mois d'Août 1709.

Le P. Bourdalouë en prêchant aux Fêtes des Saints ne s'est pas seulement proposé de leur faire rendre le tribut de gloire que nous leur devons, mais de reformer & de régler nos mœurs sur les exemples de leurs vertus ; & il se conduit de telle sorte, que sans rien ôter au panegyrique, ni de la sublimité, ni de la juste mesure qui lui convient, il conserve à la moralité toute l'étenduë & toute la force qu'elle demande.

Afin de faire une impression plus profonde & plus durable sur les esprits, il réünit toute leur attention à un seul objet. Choisissant donc ce qui est particulier à chaque Saint, & ce qui le caractérise, il en tire une conséquence pour les mœurs, sur laquelle il insiste ; & par là il s'ouvre une libre & ample carriere, soit pour instruire par de solides raisonnemens, soit pour toucher par des mouvemens pathétiques. Cette unité dans ses desseins marque la force de son génie, qui pour soutenir un discours n'a pas besoin de parcourir une suite & une varieté de faits, & d'y attacher autant de differens traits de morale, qui pourroient chacun être brillans ; mais qui après tout ne seroient que des lueurs qui se presentent & se dissipent les unes après les autres, ou, pour mieux dire, qui s'effacent les unes les autres.

Juillet 1712.

Le P. Bourdalouë n'a point quitté son stile ordinaire : il est grand, mais d'une grandeur aisée qui lui est propre, & où il ne paroît rien d'affecté.

Ces deux volumes contiennent seize panégyriques de Saints, & six sermons sur des Vêtures & Professions Religieuses. Le P. Bourdalouë, toujours solide, quelque sujet qu'il traite, ne releve point le bonheur de l'état Religieux par des peintures outrées : il n'a point caché aux ames qui s'y dévouënt à Dieu les peines & les croix qui en sont inséparables, mais il leur propose d'ailleurs les motifs les plus puissans pour les attacher à Jesus-Christ, & pour leur addoucir son joug : il leur apprend à connoître l'esprit de leur vocation, à en estimer les avantages par rapport au salut, & à en remplir avec fidelité les devoirs. Il n'oublie pas même les gens du monde, & par un retour salutaire sur leur condition, il leur enseigne à profiter de ces ceremonies, auxquelles ils n'assistent communément que par bienséance ou par curiosité.

On a crû devoir ajouter les deux Oraisons funebres de Henri & Louïs Princes de Condé, non seulement pour les défendre du sort des feuïlles volantes, mais principalement parceque le P. Bourdalouë parlant au nom de sa Compagnie, y a plus éloquemment exprimé les sentimens très-respectueux & très sinceres de nôtre veneration & de nôtre reconnoissance envers la Maison

de Condé. Le Public a déja vû ces Oraisons funebres, & y a admiré que le P. Bourdalouë, sans s'éloigner de sa maniere de prêcher, & sans emprunter des secours étrangers, a fait deux portraits des plus accomplis de ces deux grands Princes.

Le petit éloge de Mr. le Premier Président de la Moignon n'est qu'un leger essai de ce que le P. Bourdalouë eut eû à dire, s'il avoit entrepris un éloge complet de ce celebre Magistrat : il voulut au moins lui donner ce témoignage public de son respect, aussi bien que de sa gratitude & de son zele.

On a suivi l'avertissement que le P. Bretonneau a mis à la tête de ces sermons ; & on s'est servi souvent de ses propres expressions, d'autant plus volontiers qu'on s'est persuadé par la lecture des sermons mêmes qu'il ne dit rien de trop.

Il en reste à faire paroître pour les Dimanches de l'année.

ARTICLE CIII.

STORIA DI S. CRESCI E' de' SS. compagni Martiri, e della Chiesa del medesimo Santo posta in Valcava del Mugillo &c. C'est-à-dire, *Histoire de St. Cresci & de ses Saints Compagnons Martyrs, & de l'Eglise du même Saint située dans la Valcave du Mugillo, écrite par Marc-Antoine de Mozzi Chanoine de* Juillet 1712.

Florence, Professeur de la langue Toscane, & de l'Academie della Crusca. A Florence, de l'imprimerie de son Altesse Royale le Grand-Duc, par Antoine-Marie Albizzini, 1710. *in folio* 27. *pages pour la préface, &* 166. *pour la vie de St. Cresci & pour l'histoire de l'Eglise de St. Cresci.*

DAns le Diocese de Florence & le quartier nommé le Mugillo est une vallée très-agréable, arrosée de quantité de ruisseaux qui rendent la terre fertile & l'air très-sain. Outre ces avantages naturels, elle a encore la gloire d'avoir été la patrie de plusieurs personnes illustres, & d'avoir fourni à Florence des familles qui y ont tenu un rang considerable. En cette vallée appellée la Valcave, étoit une ancienne Eglise, avec le titre de Plebanie, ou de Doyenné-Rural, dédiée à St. Cresci & à ses Compagnons Martyrs. Elle succomboit enfin au tems, & étoit proche de sa ruine, l'orsqu'en 1701. son Altesse-Royale le Grand Duc de Toscane la fit rétablir, avec une magnificence qui répond à la pieté de ce grand Prince. Alors la dévotion envers les Saints Martyrs se reveillant, & la curiosité de sçavoir leur histoire, le P. Laderchi Prêtre de l'Oratoire de Rome publia des actes qu'il crût avoir été composez sur le témoignage des personnes mêmes qui avoient vû ce qui y est rapporté.

Il revint pour rendre aux corps d[...]
tyrs l'honneur de la sépulture ; &[...]
d'enhaut les fit transporter à Valc[...]
il trouva la tête de Saint Cresci. [...]
bâtir une Eglise , où lui & les [...]
Chrétiens , dont le nombre croiss[...]
les jours , faisoient assiduëment le[...]
res , & les miracles y étoient fr[...]
L'Empereur en étant informé y env[...]
soldats , qui creuserent une grand[...]
y jetterent & enfermerent Saint C[...]
& tous ceux qui étoient avec lui. [...]
tyre de Saint Cresci arriva le 24 d'O[...]
celui de Saint Cerbon le 4. de Ma[...]
comme ajoutent les actes, *Sub Deci[...]*
ratore, regnante Domino nostro Jesu[...]
sous l'Empire de Dece , JESUS-[...]
Nôtre Seigneur regnant.

Toute cette narration est entre[...]
de longues reflexions de l'Auteur [...]
longs discours de Saint Cresci , qu[...]
quent avec exactitude le Myster[...]
Trinité & celui de l'Incarnation ; [...]
dit , que le Saint Esprit procede [...]
& du Fils , & que le Verbe se faisan[...]
me , n'a rien perdu de ce qu'il étoi[...]
a pris ce qu'il n'étoit pas.

Que penser de tels actes qui port[...]
de marques de supposition ? Car ou[...]
tout le narré paroît fabuleux , & [...]
de cette simplicité si édifiante dans [...]
ciens actes des Martyrs , les no[...]
traordinaires d'Emption , Omnion [...]

bon, font quelque peine, aussi bien que les explications de nos Mysteres. De plus il paroît constant que Dece déclaré Empereur & Auguste par l'armée d'Illyrie qu'il commandoit, alla à Rome après la mort de Philippe, qui fut tué dans le mois de Juillet de l'année 249. que l'année suivante il commença la persecution contre les Chrétiens, qu'il ne sortit de Rome qu'après le 27. d'Octobre 251. pour repousser les Scythes qui avoient passé le Tanaïs, & qu'il périt avec son fils en cette guerre. Il n'est pas donc possible qu'il ait fait à Florence un séjour de sept ou huit mois, comme le demandent les actes de Saint Cresci.

Mr. Mozzi employe sa préface, non pas à lever ces difficultez, mais à les écarter de son principal sujet. Il se réduit judicieusement à soutenir la verité du fait du martyre de Saint Cresci & de ses Compagnons, & il abandonne les circonstances rapportées dans les actes; bien loin de soutenir qu'ils sont anciens & veritables en tout, il avouë qu'ils ne sont que d'environ l'onzieme siécle, & que le Compilateur y a mis du sien pour les orner.

Il commence d'une maniere très-plausible, en marquant les endroits d'où il a tiré les actes de Saint Cresci : c'est de deux recueïls de vies de Saints Martyrs, l'un de la Bibliotheque du Monastere de Sainte Marie *del Fiore* à Florence, l'autre de celle de Thomas Strozzi ; c'est d'un

ancien Lectionnaire de la biblioi
Medicis, où ces actes sont divise
leçons, c'est enfin d'une copie fa
manuscrit de l'Abbaye de Florenc
recueïls & ces legendes étoient
dans l'Eglise, & il est évident
division en neuf leçons se ra
l'Office Ecclésiastique. Puis dc
étoit du devoir des Evêques de
ce que des actes supposez de faux
ne fûssent point lûs dans l'Eglise
le leur ordonne le sixiéme Con
peine d'excomunication, il faut
que les actes de Sr. Cresci conti
verité de son Martyre.

Comme les dicours que le Coi
y a ajoutez n'interessent, ni la foi
bonnes mœurs, qu'ils y sont m
dessein pour les rendre plus insi
peutêtre plus agréables, ils ont]
C'est ainsi, dit Mr. Mozzi, que
Proconsulaires du Martyre de St.
ont été amplifiez par Ponce son
& que Metaphraste a paraphrasé
Saints. Les Auteurs profanes en

encore sans être venus à nôtre connoissance ; & certes les exemples ne manquent pas de vies des Saints ainsi composées : tels sont les actes de St. Cirique, ou Quirice, & de Sainte Julitte, placez par le P. Ruinart entre ceux qu'il juge sinceres, & tant d'autres. Il se peut aussi faire que le Compilateur ait mis par écrit ce qui étoit d'une tradition dans le païs, comme S. Basile a fait le pagnégyrique de S. Gorde. Au reste, la tradition n'est point douteuse sur le chapitre de St. Cresci & de ses compagnons, dont les Eglises de Florence & de Sienne faisoient la fête dès le 12e. siécle.

Il est inutile d'objecter que leurs noms ne sont point marquez dans le Martyrologe Romain, ni dans les Martyrologes d'Usuard & d'Adon. Car à ce compte combien faudroit-il rayer de Saints, & Dodwel auroit raison de réduire les Martyrs à un petit nombre : c'est assez que les Eglises particulieres les honorent.

Leurs noms n'ont rien aussi qui puisse fonder un doute raisonnable. Celui de Criscus, ou Cresci, ne paroît point barbare ; Omnion est comme Domnion, nom connu ; il y a un Saint Cerbon Evêque de Populanie près les ruines de laquelle Piombino est bâti, & un autre Saint Cerbon Evêque de Veronne. Quant à la forêt d'Elisboth, Mr. Mozzi a trouvé ce nom écrit en tant de manieres differentes, qu'il y a sujet de croire que les Copistes l'ont

alteré. Est-ce Arisbocco, Arisbotto, Arisbocto, Arigrotto?

A la principale difficulté du séjour de l'Empereur Dece à Florence, Mr. Mozzi répond que c'est une faute du Compilateur, qui aura crû honorer davantage les Saints en les commettant avec la personne de l'Empereur, que s'ils avoient eû affaire avec le Magistrat qui executoit les ordres de l'Empereur. D'ailleurs de semblables fautes se trouvent dans les vies les plus averées. Eusebe met le martyre de St. Laurent sous l'Empire de Dece, & il arriva sous celui de Valerien.

Mr. Mozzi soutient ses raisonnemens par un grand nombre de citations; & il revient souvent à la parité entre le martyre de Saint Cresci, & *la Mission de S. Maur Apôtre des Benedictins en France & celle de Saint Placide à Messine*. La principale raison d'assûrer ces faits, est la tradition des lieux, contre laquelle il ne semble pas que quelques anachronismes ou de semblables difficultez doivent prévaloir, sur tout quand les choses s'y accordent, comme en cette histoire de Saint Cresci. Car enfin, sous le grand Autel de l'Eglise de Valcave se sont trouvez les ossemens d'un corps sans tête; ce ne peut être que d'un Saint Martyr, & de quel autre si non de Saint Cresci? Son chef de

* *Ouvrage du R.P. Ruinart.*

puis long-tems est exposé à la veneration publique.

Dans l'histoire de l'Eglise de St. Cresci à Valcave, Mr. Mozzi n'omet rien de ce qui peut faire comprendre en quelle veneration elle a été dès les tems les plus reculez. Il décrit exactement son ancienne structure, & l'état où elle étoit, lorsqu'en 1704. le Grand-Duc entreprit de la reparer, & y ajouta des ornemens, où brillent le marbre, la dorure & la peinture.

Il cite le rapport des visites que les Archevêques de Florence y ont faites ; entre autres celle d'Alexandre Martio de Medicis en l'année 1613. le quatriéme de Juillet, qui ordonna de chercher en terre & de lever les reliques des Saints Martyrs. Celles de Saint Cresci furent trouvées sous le grand Autel, celles des Saints Omnion & Emption au bas des marches pour monter à l'Autel ; celles de Sainte Pam-
hile, de Saint Cerbon & d'autres Mar-
yrs, confonduës ensemble vers le Baptis-
re.

Dans la sépulture de Saint Cresci se
uva un anneau, quelques filets d'or,
ept pieces de monnoye avec des carac-
s Tudesques, qui confirment, dit Mr.
zzi, ce qu'a écrit Villani, que le Saint
t Aleman & Noble. Tout le païs a
ours été persuadé que le pavé de cet-
glise ne couvroit que des corps de
rs, & par respect personne ne s'y fai-
nterrer.

Pour l'ancienneté du culte rendu à St. Cresci, Mr. Mozzi dit, qu'un Missel gardé dans les Archives de l'Eglise de Florence, & écrit en 1100. sur du parchemin, contient une Messe de Saint Cresci Martyr, que dans un ordinaire des Offices de l'Eglise de Sienne, écrit environ l'an 1200 est marqué un Office de trois leçons. Ensuite il rapporte divers actes anciens, de 1050. 1073. 1279. dans lesquels il est fait mention de St. Cresci.

A tout cela il ajoute que le lieu de St. Cresci avoit autrefois un grand nombre d'habitans sous la jurisdiction des Evêques de Florence, qui y envoyoient un *Podestà*, nommé en quelques actes Consul & Recteur.

Il passe à d'autres Eglises dédiées au même Saint, une très-belle à Macivoli dans le Diocese de Fiésoli, une seconde à Monteficalle dans le même Diocese, une troisiéme avec le titre de Prieuré proche de Florence, & nommée Saint Cresci des champs. Il est fait mention de la derniere dans un Diplome de l'Empereur Louïs II. dès l'année 866. & des autres en des actes de 1050.

L'ouvrage de Mr. Mozzi a toute la pureté & l'élegance de la langue Toscane, comme il convient à celui qui fait profession de l'enseigner, & à un Académicien *de la Crusca*. La beauté de l'impression y répond pour le papier, le caractere, les vignettes.

Pour les applaudissemens qu'a reçus Mr. Mozzi, le P. Laderchi de l'Oratoire de Rome ne s'est attiré que de fâcheuses contestations, par une édition qu'il fit des mêmes actes de Saint Cresci à Florence en 1707. chez Antoine-Marie Albizzini *in folio*. Il prétendit deux choses, qui ne lui ont pas été pardonnées : la premiere, que ces actes ont été écrits peu après que la chose fut arrivée, lorsque la mémoire en étoit récente, & avant le Concile de Nicée : la seconde, que Dece élevé à l'Empire en 249. & allant à Rome, s'arrêta à Florence, & qu'alors arriva le martyre de Saint Cresci & de ses Compagnons. Il a été rudement battu sur ces deux points en trois ouvrages differens, dont le premier est une lettre d'un Cavalier Florentin pour réponse à celle du P. Capassi Servite au P. Laderchi, en laquelle le P. Capassi s'inscrivoit en faux contre les actes ; le second, est de l'Abbé Benoît Bacchini de la Congregation du Mont-Cassin ; le troisiéme porte pour titre, *Nugæ Laderchianæ*, & est attribué à Mr. Gatti, imprimé à Genes 1709. Ils soutiennent, ce qui est vrai, que Dece étoit à Rome au commencement de 250. & qu'il y prit le Consulat : ils assûrent de plus, que le Pape Saint Fabien fut le premier que le cruel Empereur sacrifia à sa haine contre les Chrétiens. Le Pere Laderchi a tâché de se défendre comme il a pû, par un

écrit sous le nom de Pierre-Donat Polydore : mais il n'y a rien de nouveau à apprendre dans la suite de cette querelle. On n'a de connoissance de ces derniers ouvrages, que parce qu'en ont rapporté les habiles & exacts Journalistes, qui travaillent à Venise sous la protection du Prince de Toscane.

ARTICLE CIV.

ELOGE DE MONSIEUR de la Faille.

LA ville de Toulouse a fait vers la fin de l'année derniere une perte considerable en la personne de son Annaliste, Mr. Germain de la Faille.

Il naquit à Castelnaudari dans le Haut-Languedoc le trentiéme d'Octobre 1616. & après avoir fait ses études à Toulouse, il fut pourvû en Février 1638. de la charge d'Avocat du Roi au Présidial de sa Ville natale. En 1646. il accompagna en qualité de Procureur du Roi Mr. de la Ferriere pour lors Intendant de Montauban, chargé par la Cour de se rendre en Roüergue pour y appaiser la revolte des Croquants. Mais en 1655. la ville de Toulouse ayant choisi Mr. de la Faille pour son Syndic, il se défit de sa charge d'Avocat du Roi, & fut s'établir où son nouvel emploi l'appelloit, persuadé qu'il trouveroit dans

cette grande ville plus de moyens pour satisfaire son inclination naturelle pour les belles Lettres, qu'il n'avoit pas négligées malgré toutes les occupations de la Magistrature.

Cette charge de Syndic, qu'il remplit toûjours avec autant de zele que de désinteressement, lui donnant la liberté de foüiller dans les differentes Archives de cette grande ville, qui sont sans contredit des plus riches, il conçut le dessein de composer les *Annales de Toulouse.*

Pour lui en faciliter l'execution, Messieurs du Parlement lui voulurent bien donner la permission de feüilleter tous leurs Registres, & Messieurs de Ville se chargerent des frais de l'impression. Le premier volume parut *in folio* l'an 1687. & le second vit le jour en 1701.

Le stile de l'Auteur est vif, concis, sententieux, nullement flateur, & porte avec lui un air de sincerité & de verité qui fait plaisir. Ce que l'on y peut regretter, c'est que Mr. de la Faille se soit arrêté à l'année 1610. Il ne manquoit pas de materiaux pour conduire son ouvrage jusqu'à la fin du XVII. siécle : mais on lui a oüi dire souvent que son amour pour la verité ne lui permettant pas de la trahir, il avoit crû qu'il étoit de sa prudence de ne pas pousser plus loin.

Plein de zele pour honorer la mémoire des *Illustres Toulousains*, se trouvant

Capitoul pour le troisiéme fois en 1675. il inspira à ses Confreres la noble envie de faire dresser dans une des Galeries de leur Capitole, les bustes des grands Hommes qui en differens siécles avoient fait honneur à leur patrie. On lui en laissa toute la direction, soit pour le choix de ceux qui meritoient d'y tenir leur rang, soit pour la composition des inscriptions ; & par ses soins & son travail cette Galerie qui renferme trente grands bustes fut finie en 1677. Digne lui-même, de l'aveu de tous ses contemporains, d'y occuper un jour sa place.

Zelé pour les droits & privileges de Toulouse, craignant dans le tems que le Roi fit faire la recherche des faux Nobles, que ceux qui étoient chargez de cette affaire ne tentassent de donner quelque atteinte à un des plus beaux fleurons du *Capitoulat*, il composa en 1667. une curieuse dissertation sur la noblesse des Capitouls, dont Mr. de la Roque a crû devoir donner un précis dans son *traité de la Noblesse.* Mr. de la Faille augmenta depuis cette dissertation, & il en donna une troisiéme édition en 1707. sous le titre de, *Traité de la Noblesse des Capitouls de Toulouse*, auquel il ajouta de sçavantes *remarques*, & un *Catalogue* curieux de plusieurs *nobles & anciennes familles dont il y a eû des Capitouls depuis la réünion de la Comté de Toulouse à la Couronne.* Ce traité est *in* 8o,

Tant de services importans rendus à la ville de Toulouse lui en meriterent une pension, à laquelle il fut sensible, plus cependant par rapport à la gratitude de ces Messieurs, que par rapport à la somme. On lui donna aussi en 1687. la survivance de son emploi de Syndic de la ville, en faveur de Mr. Baylot son neveu, & celui-ci étant mort à la fin de l'année 1709. on accorda cette survivance à son fils, qui étoit encore jeune; mais à condition que le grand oncle, tout âgé qu'il fût, le dirigeroit.

L'Academie des Jeux Floraux choisit en 1694. Mr. de la Faille pour son Secretaire perpetuel, & il en a fait durant plus de seize ans les fonctions avec honneur. Il en étoit bien digne, car outre son talent pour l'histoire, il avoit encore celui d'écrire agréablement en prose & en vers.

Dans l'âge le plus avancé il laissoit échaper des pieces volantes de Poësie qui faisoient plaisir. On en a vû avec étonnement faites par lui après sa nonantiéme année, & pleines encore d'un beau feu.

Ses grandes qualitez lui meriterent l'estime & même l'amitié de plusieurs grands Hommes, entre lesquels on peut nommer Mr. de Fieubet Premier Président de Toulouse, Mr. le Marquis de Vardes, Mr. Daguesseau Conseiller d'Etat ordinaire, ci-devant Intendant de Languedoc;

Mr. Chapelain de l'Academie Françoise, Mr. Menage, Mr. Bayle, ce ſçavant Critique, & quantité d'autres qui ſont morts, ou qui vivent encore. L'on ne peut oublier ici Mr. de Bertier, aujourd'hui Premier Préſident du Parlement de Toulouſe, qui l'a honoré d'une bienveillance ſinguliere juſqu'à ſa mort.

Ce grand commerce du monde ne gâta rien aux vertus Chrétiennes de Mr. de la Faille, & entre toutes celles qu'on lui vit pratiquer, l'aumône éclata le plus : il ne la refuſa jamais à aucun pauvre. Enfin cet homme qui en avoit immortaliſé tant d'autres dans Toulouſe, y ſubit le ſort commun de tous, le douziéme Novembre 1711. au commencement de ſa nonante-ſixiéme année. Il étoit alors Doyen des anciens Capitouls de la ville, & avoit été quatre fois dans le Capitoulat.

Il y a une branche de ſa famille établie aux Païs-bas, & après l'édition de ſon premier volume des annales de Toulouſe, Mr. de la Faille Grand Bailly alors de Gand, Chevalier de la Toiſon d'or, & les autres membres de cette famille qui réſident à Anvers, lui écrivirent en qualité de parens des lettres de felicitation ſur ſon ouvrage, & depuis ils l'ont toûjours traité de *Couſin* ; auſſi leur nom & leurs armes ſont-elles entierement ſemblables.

ARTICLE CV.

REMARQUES DE MONSIEUR de Leibnits sur la sixiéme lettre Philosophique imprimée à Trevoux 1703.

J'Ai dit dans mes Essais pag. 592. que je désirois de voir les démonstrations citées par Mr. Bayle, & contenuës dans la cinquiéme & sixiéme lettres imprimées à Trevoux 1703. Le R. P. Desbosses m'a communiqué cette lettre, où l'on entreprend de démontrer par la méthode des Geometres, que Dieu est l'unique vraye cause de tout ce qui est réel; & la lecture que j'en ai faite m'a confirmé dans le sentiment que j'ai marqué au même endroit, que cette proposition peut être vraye dans un fort bon sens, Dieu étant la seule cause des réalitez pures & absoluës, ou des perfections; mais que lorsque l'on comprend les limitations, ou les privations, sous le nom de réalitez, l'on peut dire que les causes secondes concourent à la production de ce qui est limité; & qu'autrement Dieu seroit la cause du peché, & même la cause unique. Et j'ai quelque penchant à croire, que l'habile Auteur de la lettre n'est pas fort éloigné de mon sentiment; quoiqu'il semble comprendre toutes les modalitez, sous les réalitez dont il veut que Dieu seul soit la cause: car dans le fonds

je crois qu'il n'admettra pas que Dieu est la cause & l'Auteur du peché. Il s'explique même d'une maniere qui semble renverser sa these, & accorder une veritable action aux créatures. Car dans la confirmation du huitiéme corollaire de sa seconde proposition il y a ces mots. *Le mouvement naturel de l'ame, quoique déterminé en lui-même, est indéterminé par rapport aux objets; car c'est l'amour du bien en general. C'est par les idées du bien qui paroît dans les objets particuliers, que ce mouvement devient particulier & déterminé par rapport à ces objets, & ainsi comme l'esprit a le pouvoir de diversifier ses idées, il peut aussi changer les déterminations de son amour. Il n'est point necessaire pour cela qu'il succombe à la puissance de Dieu, ni qu'il s'oppose à son action. Ces déterminations des mouvemens vers ces objets particuliers ne sont point invincibles, & c'est leur non-invincibilité qui fait que l'esprit est libre & capable de les changer, mais après tout il ne fait ces changemens que par le mouvement que Dieu lui donne & lui conserve.*

Selon mon stile, j'aurois dit que la perfection qui est dans l'action de la créature vient de Dieu; mais que les limitations qui s'y trouvent, sont une suite de la limitation originale & des limitations précedentes survenues dans la créature, & que cela a lieu, non-seulement dans les esprits, mais encore dans toutes les autres

substances, qui sont par là des causes concourantes au changement qui arrive en elles mêmes : car cette détermination dont l'Auteur parle, n'est autre chose qu'une limitation.

Or en repassant après cela sur toutes les démonstrations ou corollaires de sa lettre, on pourra accorder ou rejetter la plûpart de ses assertions, suivant l'explication qu'on en pourra faire. Car si par la réalité on n'entend que des perfections ou des réalitez positives, Dieu en est la seule cause veritable : mais si ce qui enveloppe des limitations est compris sous les réalitez, on niera une bonne partie des theses, & l'Auteur lui même nous en aura montré l'exemple.

C'est pour rendre la chose plus concevable, que je me suis servi dans les essais de l'exemple d'un bateau chargé, que le courant emporte d'autant plus tard, que le bateau est plus chargé. On y voit clairement que le courant est cause de ce qui est positif dans ce mouvement, de la perfection, de la force, de la vîtesse du bateau ; mais que la charge est cause de la restriction de cette force & qu'elle produit le retardement.

On est loüable de vouloir appliquer la méthode des Geometres aux matieres metaphysiques : mais il faut avoüer qu'on y a rarement réüssi jusqu'ici, & Mr. Descartes lui même avec toute cette très-grande ha-

bileté qu'on ne peut lui refuser, n'a peutêtre jamais eû moins de succès, que lorsqu'il l'a entrepris dans une de ses réponses aux objections. Car dans les Mathematiques il est plus aisé de réüssir, parceque les nombres, les figures & les calculs suppléent aux défauts cachez dans les paroles ; mais dans la Metaphysique où l'on est privé de ce secours, (au moins dans les manieres de raisonner ordinaires) il faudroit que la rigueur employée dans la forme du raisonnement & dans les définitions exactes des termes, suppléât à ce manquement ; mais on n'y voit ni l'un ni l'autre.

L'Auteur de la lettre, qui montre sans doute beaucoup de feu & de pénetration, va un peu trop vîte quelquefois, comme lorsqu'il prétend prouver qu'il y a autant de réalité & de force dans le repos que dans le mouvement : au cinquiéme corollaire de la cinquieme proposition, il allegue que la volonté n'est pas moinspositive dans le repos que dans le mouvement,& qu'elle n'est pas moins invincible. Soit, mais s'ensuit-il qu'il y a autant de réalité & de force dans l'un que dans l'autre ? Je ne vois point cette conséquence, & par le même raisonnement on prouveroit qu'il y a autant de force dans un mouvement foible que dans un mouvement fort, Dieu en voulant le repos, il veut que ce corps soit au lieu A, où il a été immédiatement auparavant, & pour cela il suffit qu'il n'y ait point de raison qui por-

te Dieu au changement, mais lorsque Dieu veut que dans la suite le corps soit au lieu B, il faut qu'il y ait une nouvelle raison, qui détermine Dieu à vouloir qu'il soit en B, & non pas en C, ou en tout autre lieu, & qu'il y soit plus ou moins promptement, & c'est de ces raisons de volontez de Dieu qu'il faut tirer l'estime de la force & de la réalité qui se trouve dans les choses. L'Auteur parle assez de la volonté de Dieu, mais il ne parle gueres dans cette lettre des raisons qui le portent à vouloir, & dont tout dépend, & ces raisons sont prises des objets.

Je remarque même d'abord au corollaire second de la premiere proposition, qu'elle est bien vraye, mais qu'elle n'est gueres bien prouvée. On affirme que si Dieu cessoit seulement de vouloir qu'un être existât il ne seroit plus, & on le prouve ainsi mot pour mot. *Démonstration, Ce qui n'existe que par la volonté de Dieu, n'existe plus dès que cette volonté n'est plus.* (Mais c'est ce qu'on doit prouver. On tâche de le faire en ajoutant) *Otez la cause vous ôtez l'effet*; il auroit fallu mettre cette maxime parmi les axiomes marquez au commencement ; mais par malheur cet axiome se peut compter parmi les regles philosophiques qui sont sujettes à beaucoup d'exceptions, *Or par la précedente proposition & par son premier corollaire, nul être n'existe que par la volonté de Dieu, donc &c.*

Il y a de l'ambiguité dans cette expression, que rien n'existe que par la volonté Divine. Si l'on veut dire que les choses ne commencent à exister que par cette volonté, on a raison de se rapporter aux propositions précedentes. Mais si l'on veut que l'existence des choses est toûjours une suite de la volonté de Dieu, l'on suppose à peu près ce qui est en question. Il falloit donc prouver d'abord, que l'existence des choses dépend de la volonté de Dieu, & qu'elle n'en est pas seulement un simple effet, mais encore une dépendance, à proportion de la perfection qu'elle renferme. Et cela posé, elles n'en dépendent pas moins dans la suite qu'au commencement ; c'est ainsi que j'ai pris la chose dans mes essais.

Cependant je reconnois que la lettre sur laquelle je viens de faire des remarques est belle & digne d'être lûë, & qu'elle contient des sentimens beaux & veritables, pourvû qu'on la prenne dans le sens que je viens de marquer ; & ces manieres de raisonner peuvent servir d'introduction à des méditations un peu plus avancées.

ARTICLE CVI.

DE LA SITUATION DE L'OEIL qui donne les representations des parties égales de la Sphere, les plus égales qu'il soit possible, avec la maniere de faire des

Juillet 1712.

Mappemondes & des Cartes Corographiques sur ce principe, & d'y mesurer toutes sortes de distances.

L'Utilité de ce probleme, que le P. Fournier [a] & Mr. de la Hire [b] se sont contentez de résoudre par approximation, est très-considerable dans la Geographie, en ce que non-seulement une Mappemonde pourra être plus remplie & plus uniformement; mais principalement parceque les parties de son équateur qui est supposé passer par le centre, pourront sensiblement servir d'échelle pour mesurer lesdistances des lieux situez à peu près sous les differens rayons tirez du même centre. De sorte qu'ajoutant de cinq degrez en cinq degrez des meridiens, & des paralleles tracez en points, à ceux qui se tracent ordinairement en lignes, & appliquant les pratiques méchaniques qui sont décrites à la fin de ce mémoire, on aura la résolution des principaux problemes de Géographie sur la Mappemonde & sans calcul. Mr. Parent avoit déja publié ses premieres reflexions sur ce sujet en 1705. dans le second de ses Journaux : il les a depuis perfectionnées & nous les a communiquées.

Pour parvenir à ce qu'il se propose, soit IBLC l'équateur, dont, IL soit un

[a] *Hydrographie.* [b] *Memoires de l'Academie* 1701.

diametre, & A le centre; soit D le l
l'œil sur le diametre B C, qui est p
diculaire au diametre I L, & prolo
dehors de la Sphere, lequel point l
tel qu'ayant divisé le demi-cercle I l
particules indéfiniment petites comn
*f*H, & égales entre elles, & mené d
D à chacune de ces parties, les rayo
suels D F, D*f*, D H, &c. qui renco
I L aux points E, *e*, *h*, toutes les
E*e*, *eh*, &c. de I L soient les plus
qu'il se puisse, pour tout autre point
à D. Soit le rayon de la Sphere A B
= A L = *a*; la distance inconnuë A
soit menée la perpendiculaire F G su
avec le rayon A F, & nommées les
bles A G, *x*; A E *z*; & ayant enco
né *fg*, perpendiculaire à la même
avec F M, perpendiculaire sur *fg*, en
nommée *g*G, *dx*, F*f*, *ds*, & E*e*
on aura donc par la nature du cer
= AB = *a*, & à cause de l'angle droi
$\overline{AF^2 - AG^2} = FG^2$, ce qui donne
$= \sqrt{a^2 - x^2}$; & les triangles semb
D A E, D G F, (à cause des parei
donneront l'analogie : $FG = \sqrt{a^2}$
$DG = x + u \,||\, EA = z \,|\, AD = u$
donnera $z = \frac{u\sqrt{a^2 - x^2}}{x + u}$; & en sup
A D = *u* constante pour un tems, d
$(dz = \frac{a^2 + ux}{u + x} \times \frac{u\,dx}{\sqrt{a^2 - x^2}} = Ee$

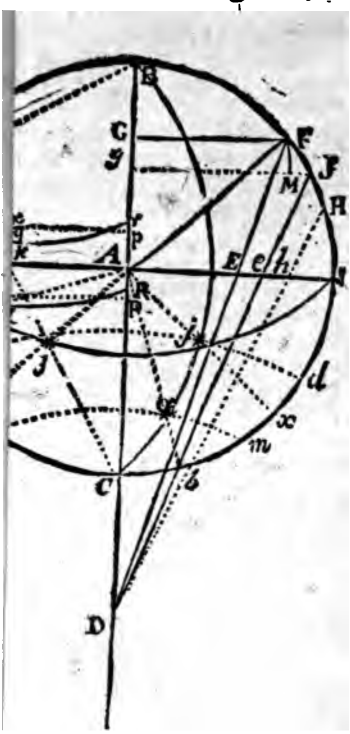
B
C
g
F
J
M
H
A
E
e
l
h
R
j
d
x
m
C
b
D

les triangles A G F, F M f, ayant les côtez perpendiculaires chacun à chacun, seront semblables. Ce qui donnera une seconde analogie : A F $= a$ | F G $= \sqrt{a^2 - x^2}$ || f F $= df$ | F M $= dx$, d'où l'on tirera $dx = \frac{df}{a} \sqrt{a^2 - x^2}$ substituant donc cette valeur de dx dans celle de $dz =$ E e ci-dessus, on la changera en celle-ci

$$\left(\frac{a^2 + ux}{u + x^2} \times \frac{udf}{a}\right) = \text{E}e = dz.$$

Pour trouver maintenant la valeur d'x, $=$ A G qui convient à la plus grande, ou moindre $dz =$ E e de toutes les parties E e, $e\,b$, de A I ; je prens la differentielle de cette valeur de dz, en en supposant (pour abreger le calcul) $u + x =$ G D $= r$, ou, $x = r - u$; ce qui change cette valeur de dz, en cette forme, $\overline{a + ur - u^2} \times \frac{udf}{ar^2} =$ E e, dont la differentielle $= ru + 2u^2 - 2a^2 \times \frac{udr\,df}{r^3 a}$, en supposant toûjours a constante ; & cette differentielle étant supposée $= o$, donne $r = u + x = \frac{2u^2 - 2a^2}{u}$, & $x = \frac{2a^2}{u} + u$ $=$ A G, quand E e est dans son terme de grandeur ou de petitesse, & substituant cette valeur, d'x, dans la valeur generale de E $e = dz$ en x, ci-dessus, il vient

$$\left(\frac{u^3 d f}{4a} \times \frac{1}{u^2 - a} = Ee = dz\right)$$

plus grande, ou la moindre qu'il se puiss

Supposant enfin = AD = *u* maint-nant variable, on aura differentes valeu de cette plus grande ou moindre E*e*; F étant toûjours supposée constante; & sup-posant aussi A L divisé en autant de parti égales, que le quart B F I contient de D = F*f*, si l'on éleve par pensée sur chacun de ces divisions de A L les représentatio de A I prises d'ordre, en A R, K Q, O L T, ou A *r*, K *q*, O *s*, L *t*, d'un côté d'autre, pour chaque valeur de *u* ou A D, on verra que lorsque E*e* = Q ou K *q* sera la plus grande ou la moind de toutes ses pareilles, comme lorsqu'el sera = K X, ou K *x* les autres représent tions étant A P, O Y, L V, ou A *p*, O L *u*, la ligne courbe P X Y V, ou *p x y* qui terminera les dernieres, sera plus dro te que toutes celles qui termineront l autres, comme R Q S T, *r q s t*; & ce parce que les ordonnées A R, K Q, O L T, &c. & A P, K X, O Y, L V &c. do vent toûjours faire une même somme, sç voir, la longueur du rayon A I; & de m me des parties A *r*, K *q*, O *s*, L *t* &c. & A K *x*, O *y*, L *u*, &c. Il ne s'agit donc pl que de varier tellement A D = *u*, que plus grande E*e* soit la moindre, ou moindre E*e* la plus grande de toutes pareilles; & pour cet effet j'en prens

differentielle en supposant u variable, & ds toûjours constante, ce qui donne pour cette differentielle $\frac{duds}{4a} \times \frac{u^2 - 3a^2}{u^2 - a^2}$

dont le dénominateur $u^2 - a^2$ étant egalé à zero donneroit $u = a$, ou l'œil en C, ce qu'on sçait d'ailleurs n'être pas vrai. Car l'œil étant dans la superficie de la sphere en C, toutes les représentations des parties égales de BFI vont en s'écartant du centre A vers la circonference I, ainsi la plus grande ou la moindre E e n'est pas alors entre A & I, mais la premiere est en I, & la seconde en A, qui n'est pas ce que l'on demande. Il reste donc de supposer le numerateur $u^2 - 3a^2 = 0$, ce qui donne $u^2 = 3a^2$, ou $u = \sqrt{3a^2} =$ AD; c'est à dire, AD égale au côté CW du triangle équilateral inscrit dans l'équateur EBIC $= \frac{1732}{1000}a = \frac{1732}{1000}$ AB. Ce qui est aisé à voir en menant le côté BW de l'exagone inscrit au même équateur. Car l'angle BWc inscrit au demi-cercle BWc étant droit, CW sera le sinus de l'angle cBW de 60 degrez, & BW celui de l'angle BCW de 30. Donc le quarré de CW sera triple de celui de BW, ou de AB, donc AD $=$ CW. Ce qui est une proprieté très-singuliere du cercle.

Si l'on substituë cette valeur de u en celle de E e ci-dessus, on en tirera E e $=$

$\frac{3}{8} ds\sqrt{3} = \frac{1559}{2400} ds$, environ ; & substituant la même valeur de u, avec $x = o$, dans la valeur generale de $Ee = \frac{a^2 + ux}{u + x^2} \times \frac{uds}{a}$, on en tire la représentation la plus proche de $I = \frac{ds}{\sqrt{3}} = \frac{\sqrt{3}\,ds}{3} = \frac{1732\,ds}{3000}$; enfin substituant la même valeur de u, avec $x = a$, dans la même valeur de Ee, il vient la représentation la plus proche de $A = \frac{ds\sqrt{3}}{1+\sqrt{3}} = \frac{1268\,ds}{2000}$. Et ces trois valeurs de Ee, sçavoir, entre A & I, en A & en I sont entre elles comme les nombres 7795, 7608, 6928, ou environ comme 77, 76, & 69. Ce qui fait voir que Ee est la plus grande de toutes les représentations de AI, & non pas la moindre, & qu'elle ne surpasse la moindre représentation en I que d'une onziéme d'elle même environ, ce qui ne va gueres qu'à un point pour un planisphere de 2 pieds $\frac{1}{2}$ de diametre, c'est à dire, que pour cette grandeur cette difference est insensible.

On peut donc maintenant en supposant l'œil à la distance AD égale au côté du triangle équilateral $\frac{1732}{1000}$ de AB regarder les représentations Ee, eb des degrez du quart BFI comme égales, & de même de celles du quart BWC, & s'en servir

comme d'une échelle pour mesurer les distances de tous les points du planisphere à son centre A, puisqu'on peut toûjours imaginer de grands cercles qui passent par le diametre AB du globe & par tous ces poinrs, de même que l'équateur, & que les représentations de leurs moitiez opposées à l'œil seront des diametres du planisphere passant par A comme LI, & dont les parties seront égales à celles de LI.

Enfin pour mesurer mécaniquement les distances obliques de 2 points quelconques IÆ du planisphere, on imaginera le grand cercle de position quelconque LÆJI de ces 2 lieux tracé sur le planisphere, & un méridien B*j* *a*C autant éloigné du centre A que ce premier; alors si l'on fixe au centre A, & sur le plan du planisphere, un compas composé de deux petites regles assemblées en A, comme celles d'un compas de proportion, & dont les jambes A*b*, A*c*, soient chacunes égales au rayon AB du planisphere, il ne restera que d'avoir une pointe qui coule sur chacune, d'en fixer une sur Æ, & l'autre sur J; & tenant le compas sous cette ouverture, de le tourner jusqu'à ce que ces deux pointes tombent sur un même meridien, qui sera sans doute le meridien BJ*ac* ci-dessus, qu'elles diviseront comme en *a*, *j*; & l'on aura l'arc *aj* égal en degrez à l'arc de distance ÆJ, dont on

trouvera par conſéquent la valeur (du moins approchante) ſur le bord du planiſphere en *m d*, entre les deux cercles qui paſſent par *a*, & *j*.

Sinon on aura un compas à 3 pointes, dont on en fixera une au centre A de la Mappemonde, & ayant porté l'une des deux autres en J, & la troiſiéme en Æ, la premiere demeurant toûjours fixe en A, on portera ces deux autres ſur un même meridien B *j a* C, en *i a*, ſçavoir, ſur un des fondamentaux, ou ſur un des ponctuez, ſelon qu'il leur conviendra le mieux, & l'on ſuivra les paralleles fondamentaux ou ponctuez qui paſſent par *j*, & *a*, juſques ſur un des bords de la Mappemonde en *d*, *m*, comme ci-deſſus. Un peu de pratique achevera d'applanir les difficultez qui reſtent du côté de l'execution.

Il faut ſeulement remarquer, que le compas que nous propoſons doit avoir chacune de ſes jambes au moins égale au demi diametre de la Mappemonde, & que ſa troiſiéme jambe doit tenir avec les 2 autres par un clou ou eſſieu, qui ſoit paſſé au travers du clou ou eſſieu qui lie ces deux autres, & qui puiſſe tourner dedans avec facilité ſans pouvoir ſe retirer ; & cela afin de pouvoir trouver entre les trois pointes du compas des triangles rectilignes de toutes eſpeces, & de pouvoir l'étendre à tous les points de la Mappemonde. Il n'eſt pas neceſſaire au reſte d'avertir

que quand deux points feront trop éloignez l'un de l'autre, on en pourra partager la distance en deux, ou même en 3 parties à souhait, que l'on pourra ensuite mesurer chacune à part. Cela suffit pour faire voir que le dernier compas n'est pas si general que le premier, mais en recompense il est beaucoup plus commode.

A l'égard des Cartes Corographiques, comme de l'Europe, l'Asie, &c. il est évident que tous les avantages qui conviennent à la Mappemonde peuvent aussi leur convenir, pourvû que dans leur construction on ait supposé l'œil du Spectateur ou du Geographe directement au dessus du milieu de la partie du monde, que l'on veut représenter, (par exemple) dans l'Europe au dessus de Ratisbonne, sçavoir, toûjours du côté des Antipodes. Car les degrez de tous les grands cercles de position qui s'étendent de Ratisbonne à tous les lieux de l'Europe, ayant toutes leurs représentations sensiblement égales sur la carte, il suffira de diviser le méridien de Ratisbonne en degrez, & d'en porter les intervalles sur tous ces cercles de position; c'est à dire, entre 2 lieux situez sur le demi diametre de la Carte tiré de Ratisbonne, pour connoître la distance de ces 2 lieux en degrez; ou même de former tout d'un coup une echelle en lieuës ou milles sur les degrez de ce meridien à l'ordinaire, laquelle servira pour trouver

pour trouver la distance des 2 mên lieux, ou en lieües, ou en milles. Et à gard des distances obliques, l'operat & la démonstration sont encore les mên par rapport au centre de la carte (exemple, pour Ratisbonne) que pou Mappemonde par rapport au milieu son équateur. Mais il ne faut pas préte dre mesurer ces distances obliques av aucune échelle, comme on fait ordinai ment; puisque la même partie d'éche qui ne vaut que 20 lieuës, par exemple, Espagne, vaut 30 des mêmes lieuës Suede, & des autres païs à proportion.

ARTICLE CVII.

DISSERTATION SUR LA MANIE dont les Eglises doivent être bâties, p être conformes à l'Antiquité & à la be Architecture, qui peut servir de répo aux repliques de Mr. Frezier, inser dans les Memoires de Trevoux du mois Septembre 1711.

IL me semble que Mr. Frezier aur mieux fait, comme il le dit lui-même *d'abandonner au public le jugement de nô dispute*, que de la continuer, sous prét te que je *l'accuse de blamer l'Architect re des anciennes Eglises*, ou, pour

* Mem. de Trev. 1711. pag. 1570.

servir de mon expression *, *la Ste. Antiquité.* Car outre que je n'ai dit cela, qu'à propos de la situation du grand-autel de St. Pierre de Rome & de nos premieres Eglises, c'est qu'il ne dit rien de nouveau, qui ne serve à prouver tout ce que j'ai avancé. On le verra, si je ne me trompe, dans la suite.

Comme il semble que nôtre dispute à present roule plûtôt sur certains points d'érudition, que sur le vrai goût qu'on doit apporter dans l'Architecture des Eglises, je vais tâcher de traiter la matiere le plus nettement qu'il me sera possible. Le Public alors jugera qui des deux a le mieux rencontré, sur *la maniere dont nos Eglises doivent être bâties, afin qu'elles soient conformes, & à l'Antiquité & à la belle Architecture.*

Je m'étois imaginé que les sçavans Critiques, & surtout le P. Mabillon, avoient assez démontré quelle étoit autrefois, & quelle devroit être encore la disposition des Eglises, sans croire que je dûsse un jour être obligé d'en apporter de nouvelles preuves à Mr. Frezier. Il me sembloit que la disposition de St. Pierre de Rome, qui est de son goût, & celle de la nouvelle Eglise de Blois, de St. Germain des Prez, & de tant d'autres, n'avoient été suivies qu'après un très-sérieux examen.

* *Mem. de Trev.* 1710. *pag.* 1272.

Je crois pourtant qu'il est bon de remettre devant les yeux du Public de quoi il s'agissoit d'abord entre mon adversaire & moi, afin qu'on ne prenne pas le change, comme il paroît qu'il le prend en bien des endroits.

J'ai prétendu * que Saint Pierre de Rome, aussi bien que toutes les Eglises bâties à son imitation, n'étoient pas les plus beaux morceaux d'Architecture qui soient au monde; parceque ce ne sont qu'un composé d'une grande quantité d'arcades fort massives, dont les piédroits, aussi massifs, servent d'arriére-cors à des pilastres; qu'au contraire toutes ces Eglises seroient infiniment plus belles, si au lieu de ces inutiles & pesantes arcades, de ces pilastres & de ces larges piédroits qui occupent mal à propos bien de la place, & qui causent necessairement de l'obscurité, on n'y eut mis que des colonnes, pour porter le reste de ces édifices, tels qu'ils sont; & qu'enfin leurs dômes, si beaux d'ailleurs, l'auroient été davantage, s'ils étoient soutenus par des colonnades plûtôt que par quatre arcades, sur lesquelles ils portent à faux. Je ne sçai si tout ce que Mr. Frezier a opposé & oppose encore aujourd'hui à toutes ces raisons, pourra persuader au Public & aux gens de bon goût, qu'elles sont de nulle valeur. J'en ai pour-

* *Traité d'Archit. pag.* 172. & 173. Juillet 1712.

tant assez bonne opinion pour croire qu'elles prévaudront toûjours aux siennes, quelque specieuses qu'elles paroissent, quand je n'en dirois pas davantage.

Elles ont fait même tant d'impression sur son esprit, qu'il est forcé à me *demander* [a] *à quel propos je dis que des forêts de colonnes ne faisoient pas peur aux Anciens comme à lui, puisqu'on ne lit rien d'approchant dans ses remarques... Il n'y a qu'à lire.* Les voici [b]. *Qu'il lui soit permis de me demander si je connois bien qu'on eût pû bâtir cette Eglise de St. Pierre de la maniere que je voudrois, & conserver ce grand dégagement qui en fait la principale beauté?... Si cette difficulté ne m'épouvante point, que je produise un dessein de mon goût & un nouveau trait de coupe de pierres, qui nous apprenne à faire des platebandes de quarante pieds de portée... Mais encore pour le contenter*, en parlant de moi, *supposons*, continue-t'il, *l'impossible. Croit-il que l'on pût passer sans frayeur sous de telles platebandes?* Voilà *à quel propos* je lui ai reproché sa *peur*. Ai-je eû grand tort? Trouve-t'on en effet qu'un tel discours parte d'une personne bien assûrée? Il tremble à la vûë d'un tel édifice, qui seroit appuyée sur des colonnes. Il craint que des entrecolonnemens, qui ne pour-

[a] *Mem.* 1711. *pag.* 1570. [b] *Mem. de Trev.* 1709. *pag.* 1610.

roient être au plus que de seize ou dixhuit pieds de largeur, ne soient pas suffisans *pour conserver ce grand dégagement*, *qui en devroit faire selon lui toute la beauté.* Et son étonnement va si loin, qu'il dit tout net que la chose *est impossible*. Hé pourquoi aurois-je peur de passer sous des platebandes de quarante pieds de portée, si les colonnes leur étoient proportionnées? Ne seroit-ce point cette *peur* qui l'auroit empêché de voir qu'il se trompoit au calcul qu'il a fait dans ses remarques pour un ordre, dont les colonnes eussent dû avoir cent douze pieds de hauteur? C'est peutêtre là où j'ai eû tort de lui avoir reproché de n'être pas tout à fait de bonne foi. Je devois me ressouvenir alors que c'étoit plûtôt la *peur* qui l'avoit jetté dans cette erreur.

Mon adversaire *a peur* encore, lorsqu'après avoir rapporté ce que je dis, *que cette Eglise auroit été infiniment plus belle, si au lieu de ces inutiles & pesantes arcades, aussi bien que ces larges piédroits qui la soutiennent, on n'y eut laissé que des colonnes &c.* Il n'a pas la force d'examiner la possibilité *de cette reforme* * *: si on pouvoit laisser les bas côtez à la même hauteur, & sans mettre des platfonds aulieu de voutes en ciel de four; & si le berceau de la nef auroit pû rester tel qu'il est à la jonction du*

* Mem. 1709. pag. 1622.

dôme. Et qui en doute qu'on ne l'eut pû faire ? Cette Eglise n'a-t'elle pas des pilastres d'une certaine hauteur, qui tournées en colonnes, & distribuées selon une des six manieres qu'on auroit voulu choisir, auroient eû la force d'en soutenir le berceau, de même que les platfonds, ou les voutes en ciel de four ? Car il n'importe lequel des deux, pourvû que les architraves eussent été gardez au moins sur la file des colonnes. C'eut été sans contredit le plus beau morceau d'Architecture du monde.

Mr. Frezier est pourtant *si prévenu* [a], peut-être par la même *peur*, *en faveur du dégagement*, *qu'il ne voudroit pas donner dans ce goût*, c'est à dire, dans les colonnes, *pour le sujet dont il s'agit*. C'est à dire, encore une fois, qu'il ne veut point dans les Eglises de colonnes isolées, auxquelles il préfere les piédroits & leurs arcades. Après cela, dira t'il, qu'*on ne lit rien d'approchant dans ses remarques*. Je m'en rapporte.

Je ne sçai si *le Public aura connu qu'il est plus heureux dans ses preuves que je ne l'ai assûré de celles qu'il tire de Vitruve* [b]; *puisqu'il est évident*, comme on le vient de voir, *qu'il s'agissoit des arcades & non pas du dégagement*, dont je n'ai parlé en nulle maniere dans les endroits qui

[a] *Mem.* 1709. *p.*1623. [b] *Ibid. p.*1571.

viennent d'être citez. Je n'ai prononcé mot, que lorsque j'ai dit [a] *que Mich Ange auroit été plus estimable, s'il eut re nu ce qu'il y a de bon dans le Gothique*, *veux dire, le dégagement & l'âpreté entrecolonnemens, qui nous plaisent fort*.

Mr. Frezier m'auroit encore fait pl sir de me marquer *les autres faux fuyans* Je suis comme assûré que j'eusse fait se tir effectivement qu'ils étoient *de mê nature* que ceux auxquels je viens de pondre.

Ouvrons maintenant le livre de Sid nius [c], & voyons y ce qu'il écrit à H perius touchant cette ancienne Eglise Lion.

Ædes celsa nitet, nec in sinistrum,
Aut dextrum trahitur, sed arce frontis
Ortum prospicit æquinoctialem.
Intùs lux micat, atque bracteatum
Sol sic sollicitatur ad lacunar,
Fulvo ut concolor erret in metallo.
Distinctum vario nitore marmor
Percurrit cameram, *solum, fenestras:*
Ac sub diversis coloribus, figuris,
Vernans herbida crusta sapphiratos
Flectit per prasinum vitrum lapillos.
Huic est porticus applicata triplex,

[a] Trait. de l'Arch. p. 175. [b] Ibid. Me 1711. p. 1571. [c] Lib. 2. Epist. 10.

Fulmentis Aquitanicis superba :
Ad cujus specimen remotiora
Claudunt atria porticus secunda :
Et campum medium procùl locatas
Vertit saxea silva per columnas.
Hinc agger sonat &c.

Cette description en vers est assez belle, & j'ai mal fait de ne l'avoir pas rapportée tout au long dès la premiere fois. Cela m'auroit épargné au moins la peine de répondre à une nouvelle objection que me fait Mr. Frezier, & à laquelle je n'avois pas lieu de m'attendre. Car qu'importe que le bas-côtez soient précisément plats, ou en voute de ciel de four, selon toute leur longueur, comme cela est si bien pratiqué au portique de Sainte Genevieve à Paris, pourvû que ces sortes de couvertures, ou planchers, portent immédiatement dessus l'architrave posé sur la file des colonnes ? Cela ne fait rien du tout à la question. Mais passe. Voyons si ces vers ne prouvent pas que cette Eglise fût à platebandes plûtôt qu'à arcades.

Ce *bracteatum ad lacunar*, ne distingue-t'il pas bien nettement les architraves de ce temple d'avec sa grande voute, exprimée par ce *distinctum vario nitore marmor percurrit cameram* ? Les plats-fonds y sont dorez, & la voute est incrustée de marbre. Mon adversaire est trop habile, pour ignorer ce que Vitruve entend

par *lacunar*, *laquearia*, *lacus*, &
Chez lui ces mots sont synonimes. I
gnifient tous un plancher, ou un
fonds soutenu par des solives, qui 1
sentent, ou font un enfoncement e
les, ou une espece de lac ou de coff
c'est précisément en Architecture l
chitraves, qui formant les rebords d
foncement, constituent ces sortes d
fonds exprimez par tous ces dif
mots Latins.

Mais ce qui semble embarrasser i
Frezier, c'est qu'*on ne voit pas*, dit
que dans ces tems on eut l'usage de la
des pierres pour les architraves, *qu*
faisoit que d'une seule pierre, *dont l*
gueur ne meritoit pas ce procùl lo
Il ne m'importe, ni de quoi, ni con
ces architraves fûssent faits. Il est
tant que les bas-côtez ou portiques
temple en avoient. Il falloit qu'ils f
ou de bois, ainsi que Vitruve s'en es
à sa Basilique de Fano, ou de cuivre,
me ceux qu'on dit que le Cavalie
nin, autant que je m'en puis ressou
fit ôter de dessus les colonnes du po
du Panthéon, pour en faire son bald
dans Saint Pierre de Rome; ou e
pierres, comme ceux des Tutell
Bordeaux, qui étoient composez d'u
mier sur chaque colonne, & d'un

* *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1572

entre deux, qui tous enſemble néanmoins formoient un entrecolonnement de ſept pieds d'ouverture. Qui ſçait ſi dans la ſuite les Architectes, devenus plus habiles dans la coupe des pierres, n'ont pas multiplié les clavaux à l'imitation de ceux des Tutelles, & s'ils n'ont pas ainſi allongé les architraves juſqu'à des dix ou douze pieds de longueur? Car depuis la fin du premier ſiécle, où vivoit l'Empereur Claude, à qui l'on attribuë cet édifice, juſqu'au quatriéme, que vivoit l'Evêque Patientius qui fit bâtir cette Egliſe à Lyon, l'experience pouvoit bien avoir perfectionné l'art de bâtir.

Mais après tout, quand cela ne ſeroit pas, eſt ce qu'un poitrail composé de deux ou trois poutres, travaillé avec ſoin, & revêtu de ſtuc, comme à la Baſilique de Fano; ou une poutre de cuivre de Corinthe bien pouſſée, comme au Panthéon, n'auroit pas le merite & la force de la pierre? L'édifice en ſeroit-il moins beau, moins ſolide, & moins durable?

Mais, afin que Mr. Frezier ne doute plus qu'alors les Egliſes magnifiques fûſſent à plate-bandes, plûtôt qu'à arcades, voici ce que dit Prudence à l'occaſion du temple des Apôtres à Rome.

Subdidit & Parias fulvis laquearibus columnas.
Diſtinguit illic quas quaternus ordo.

Et encore à l'occasion de celui de Saint Hyppolite, le même dit,

Ordo columnarum geminus laquearia tecti
Sustinet, auratis suppositus trabibus.
Adduntur graciles tecto breviore recessus,
Qui laterum seriem jugiter exsinuent.

Ces poutres dorées, *auratis trabibus*, marquent bien nettement les architraves dorez, qui portoient ces colonnes pour soûtenir les plat-fonds. Peut-être encore Mr. Frezier dira-t'il *, qu'*on ne prendra tout cela que pour des hyperboles très-permises aux Poëtes, pour donner une haute idée de ce qu'ils décrivent.* Oüi! Bon aux Poëtes profanes, qui ne peuvent autrement faire valloir leurs chimeres. Mais qui est le bon esprit qui employera jamais les hyperboles, quand il s'agira de donner une haute idée de la vraye beauté? Vous verrez que Sidonius, qui passe pour un Saint, aussi bien que Prudence, n'ont fait que badiner, en parlant de nos anciennes Eglises d'une maniere si noble, & en descendant dans un si grand détail de toutes les parties qui les composoient.

Mais je le prie d'admirer en passant ces deux & ces quatre rangs de colonnes dans ces six vers, ainsi que cette forêt de colonnes dans ceux de Sidonius, de peur qu'il n'oublie que par tout où il s'agit de

* *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1577.

la belle Architecture, on n'y fait mention, ni de piédroits, ni de leurs arcades.

Il me semble que jusqu'ici je n'ai pas eû tort d'avoir avancé [a], que *les Basiliques faites du tems de Constantin étoient en péristiles.* En effet, on a vû par la description du Saint Sepulcre [b], que j'ai rapportée dans ma réponse *aux remarques de Mr. Frezier*, la prodigieuse quantité de colonnes d'une grandeur énorme, qui soûtenoient en dehors les longs portiques de la vaste & magnifique cour de devant ce temple, & qui en dedans y formoient de chaque côté deux doubles portiques d'une richesse & d'une hauteur immense. On y a vû encore cette coupolle, ou ce dôme d'une élevation surprenante, porté par douze colonnes, dont les chapiteaux étoient d'argent & d'un ouvrage admirable.

Les colonnes ne furent pas plus épargnées dans la basilique qui fut bâtie presqu'en même tems à Tyr. Eusebe en fait une merveilleuse description [c], qu'il seroit trop long de rapporter ici, aussi bien que de toutes celles qui furent construites par Constantin, ou de son tems. Contentons nous seulement d'examiner, si celles qui l'ont été en Italie & en France

[a] *Mem. de Trev.* 1711. *p.*1572. [b] *Euseb. de vit. Const. l.*3. *c.*36.37.38. [c] *Hist. Ecl. l.x. c.*9.

depuis cet Empereur n'étoient pas ordinairement aussi en péristile. Au reste, je ne crois pas que Mr. Frezier ait prétendu que je voulusse que generalement toutes les Eglises fûssent à colonnes. Je suis seulement persuadé que les plus considerables étoient faites, autant qu'on le pouvoit, sur le même modele, comme nos nouvelles Eglises le sont à l'imitation de Saint Pierre de Rome.

Je ne m'arrêterai qu'à trois ou quatre Eglises dont nous parle Saint Gregoire de Tours, attendu qu'il seroit inutile d'en rapporter davantage, & je ne m'attache à celles-là, que parce qu'elles pourront peutêtre nous servir dans la suite à répondre sur ce qu'on m'objecte contre l'*absíde*, contre la situation du grand autel, & contre les dômes.

Je dirai en passant, que je ne répons pas non plus *à la probabilité de la conjecture* que tire Mr. Frezier du Saint Sepulcre & de Sainte Sophie. Car, outre que je n'ai condamné en aucun endroit de mon livre les arcades qui prennent leur naissance de dessus les colonnes, puisque certainement dans tout ce que je viens de dire, il paroit que les grandes voutes des Eglises prenoient la leur immédiatement de dessus l'entablement des colonnes, c'est que je ne crois pas trop que les basiliques du St. Sepulcre, & de Sainte Sophie, telles qu'elles existent aujour-

d'hui, soient les mêmes que fit bâtir Constantin. Ce n'est pas que j'estime pour cela dans quelques Anciens cette maniere d'enchasser dans les murailles, ou d'y appuyer des colonnes qui supportent sans necessité des arcades, ainsi qu'on le voit au Colisée, au Temple de la paix, à l'amphitheatre de Tite, & ailleurs.

Nous avons déja vû dans les deux premiers vers de Prudence que la basilique du Vatican étoit à colonnes de marbre blanc : mais Saint Gregoire de Tours a dit précisément qu'il y en avoit *cent*, non comprises celles qui soutenoient sous l'autel le ciboire du tombeau de Saint Pierre. Féréole Evêque de Limoge fit rebâtir avec la même somptuosité une magnifique Eglise [b] dédiée à Saint Martin ; qui avoit été brûlée par les ennemis, & dont l'autel & les colonnes étoient de diverses sortes de marbres. Une autre Eglise, sous l'invocation du même Saint, & bâtie par Perpetuus, l'un de ses successeurs, avoit *cent-vingts colonnes*. Celle enfin que Namatius Evêque de Clermont y fit construire avoit de longueur cent cinquante pieds [c], soixante de largeur & cinquante de hauteur, depuis le bas de la nef jusqu'à la voute. Il y avoit entre cette nef & *l'absîde* une rotonde, ensorte pourtant que tout

[a] *De glor. Marty. l.* 1. *c.* 28. [b] *Idem. hist. l.* 7. *num.* 10. [c] *Ibid. hist. l.* 2. *num.* 16.

l'édifice étoit diſpoſé en maniere de croi:
& les côtez en étoient embellis de por
ques d'une admirable ſtructure. Il ét
ſoutenu *de ſoixante & dix colonnes*, &
murailles, qui environnoient le ſanctu
re, étoient incruſtées de marbre.

On ne finiroit jamais ſi l'on voul
tout rapporter. En voilà, ce me ſembl
aſſez pour prouver que les Egliſes dep
Conſtantin ont été ordinairement en
riſtiles. En effet, elles étoient toutes fai
ſur le modele des baſiliques dont pa
Vitruve *.

Ces édifices ſe trouverent ſi propres a
Chrétiens pour en faire leurs Egliſes, q
non ſeulement ils s'en emparerent, d
que la paix leur fut donnée par cet E
pereur; mais même que toutes celles qu'
bâtirent depuis juſqu'au tems du Bram
te & de Michel-Ange, ont été conſtr
tes à peu près ſur le même modele.
quel eſt ce modele? Un grand & lo
vaiſſeau carré, toûjours ſoutenu, ſelon V
truve, dans toute ſa longueur de chaq
côté d'un périſtile, quelquefois même
deux, & terminé en demi-cercle, dans
milieu duquel étoit le tribunal, d'où
Rois dans les premiers tems, & dep
les Magiſtrats en leur place rendoient
juſtice. Ce tribunal en demi-cercle
marqué dans les fragmens du plan de l'a

* *Liv.* 5. *c.* 1.

cienne Rome, où la basilique de Paul-Emile a cette absìde. Il y en avoit une de même au bout & au fond du temple d'Auguste, qui faisoit partie de la basilique de Fano: partie, dis-je, qui n'étoit seulement appellée du nom de ce Prince, qu'à cause qu'on y rendoit la justice en son nom. Et il paroit que Vitruve n'avoit pas donné à cette absìde toute la profondeur qu'elle auroit dû avoir, pour ménager la place, & laisser ainsi un champ plus libre aux trafiquans, dont sans cela le grand nombre auroit incommodé les plaideurs qui étoient devant les Juges.

Que l'*absìde* ait été mis en œuvre, ou non, dans les basiliques anciennes, il est certain que jusqu'à cette heure on l'a toûjours très-scrupuleusement fait entrer dans le dessein & la construction de nos Eglises.

La forme de ce lieu se trouvoit très-convenable à la disposition des Canons, qui vouloient que les Ecclésiastiques fûssent séparez du peuple; que l'Evêque y plaçât son trône, & y présidât à la tête du Clergé, qui étoit de part & d'autre rangé à ses côtez.

En effet, à quel autre usage, ou à quelle autre fin auroit-on donné cette forme au fond de nos Eglises? Signifieroit-elle quelque chose, & même ne seroit-elle pas ridicule? Car est-ce une beauté que ce demi-cilindre qui les termine? Offre-

t'il à la vûë quelque chose de gracieux ? Et si ce ne devoit pas être la place des Ecclésiastiques, le quarré n'y feroit il pas beaucoup mieux ? Pour moi j'en suis convaincu, avec une infinité de gens qui ont du goût.

Tout cela joint à l'autorité du Pere Mabillon, prouve déja par avance que l'*absside* étoit l'endroit de l'Eglise destiné autrefois à contenir le Clergé. D'ailleurs nous voyons que dans nos Eglises le mot d'*abside*, ou *absida*, est toûjours opposé à celui de nef, ou *capsum*. Ce qui fait juger que les Peres & les Historiens Ecclésiastiques ne l'ont pas pris pour une simple voute. Et cela est bien marqué dans la description que nous vient de donner Saint Gregoire de Tours de l'Eglise de Clermont, où il dit, *infrà capsum... in antè absidem rotundam habens*. Ce *capsum*, qui est la nef, étoit l'endroit toûjours destiné aux laïques : cette *rotonde* étoit, selon toutes les apparences, celui où étoit placé l'autel, & l'*abside*, où residoient les Prêtres & les Clercs qui psalmodioient.

Ce qui paroit être très-bien exprimé dans le quatriéme Canon du Concile de Tours. *Ut laïci secùs altare, quò sancta Mysteria celebrantur, inter Clericos, tam ad vigilias, quam ad Missas, stare penitùs non præsumant : sed pars illa, quæ à Cancellis versùs altare dividitur, choris tantùm psallentium pateat Clericorum.* Cer-

tainement cette partie de l'Eglise affectée aux Clercs, tournée vers l'autel & séparée par une grille, n'est pas celle qu'occupoient les laïques, puisque leur place n'étoit que dans la nef, ou sous les bas côtez, qu'il n'y avoit uniquement que la grille qui les séparât de l'autel, & que d'ailleurs il leur étoit défendu de se mêler avec les Chantres. Ce que Saint Gregoire de Tours fait bien sentir, dans ce qu'il raconte des prodiges qui arrivoient au tombeau de Saint Pancrace *, *Ad cujus sepulcrum, si cujusquam mens insana juramentum inane proferre voluerit, priusquam sepulcrum ejus adeat, hoc est antequam ad cancellos, qui sub arcu habentur, ubi Clericorum psallentium stare mos est, accedat: statim. &c.* Cet *ubi* se rapporte à *arcu*, & non pas à *ad cancellos*. Ce qui marque que la partie où psalmodioient les Clercs, placée sous une certaine voute, n'étoit point du tout le lieu qu'occupoient les laïques. Et il faut entendre que ces mots, *ad cancellos qui sub arcu habentur*, ne marquoient que le côté de la grille qui environnoit *la table immaculée.* Il empietoit sous la voute du Chœur, ou de l'*absida*, de même que l'autre côté opposé de la grille passoit sous la voute de la nef. Ainsi il se trouvoit que la grille toute entiere, ou plûtôt le sanctuaire, séparoit le Chœur,

* *De glor. Marty. l. 1. c. 39.*

ou l'*absida*, de la nef, ou du *capsum*, & par une suite necessaire l'autel étoit entre le Clergé & le peuple.

Aussi tous les Interpretes sur le mot *abside*, quoiqu'à la lettre il ne signifie que le disque d'un cercle, ou la ligne qui forme la circonference d'un cercle plan, le prennent cependant pour un édifice fait dans l'Eglise en maniere de tribunal, en un mot pour le siege des Evêques *. Cela se prouve incontestablement par ces paroles de Saint Augustin à Max. *In futuro Christi judicio nec* absidæ gradatæ, *nec cathedra velata adhibebuntur*. Il fait allusion, comme on voit, aux *absides*, où il y avoit plusieurs degrez pour monter aux trônes des Evêques, qui sont sur la terre les Juges des hommes. Mais en ce jour terrible, jour du souverain Prêtre, tout cet appareil deviendra inutile. Il n'en sera plus question. Est-il croyable que ce Saint n'ait voulu entendre par cet *absida gradata*, qu'une simple voute? Je ne le sçaurois croire; & Saint Jerôme, en parlant de l'ascension de Jesus-Christ ne l'entend pas non plus autrement, dans le passage cité par Mr. Frezier. Car il me semble, que *stetit in summo cœli fornice, & ut ipso verbo utar, abside*, signifie précisément, que Jesus-Christ est assis sur le

* *Diction. de l'Acad. de Furetiere & de Calp.*

plus haut des cieux, ou, pour me servir de ce mot, sur son trône. Autrement il faudroit croire que ce Saint n'auroit eû intention que de le placer sur les tuiles. *Abside*, ne veut donc dire en cet endroit que le trône, ou le tribunal de JESUS-CHRIST, de même que dans le passage attribué à Anastase, on ne le doit entendre que de l'endroit de nos Eglises qui étoit autrefois appellé *altarium*, & *presbiterium*: car *calicem argenteum qui pendet in abside oratorii*, ne signifie autre chose qu'un calice d'argent qui pend dans l'abside de l'oratoire, comme je le diroìs très-bien aujourd'hui d'une lampe qui pendroit dans le Chœur devant le Saint Sacrement.

Si Mr. Frezier veut bien prendre la peine de lire le commencement de la lettre de St. Augustin à Alippe, qui est la 224e. il y verra que ce Saint, soupçonné par Albine d'avoir, par un esprit plûtôt d'interêt, que de justice ou de sainteté, engagé le riche Pinien à se faire ordonner par lui; dit qu'il ne s'en fallut rien qu'elle ne fît éclater hautement son soupçon; & il continuë ainsi, *nec ipsa tantùm, verùm etiam sancti filii ejus, qui hoc etiam ipsa die in* abside *dixerunt.* Assûrément ces Messieurs qui avoient fait un parti contre lui, ne se firent pas guinder au haut de la voute pour s'en expliquer. Mais ce qui acheva

de prouver que l'*absside* n'a jamais été prise pour une simple voute, c'est que Saint Paulin parlant des sacristies & de leur usage, dit qu'elles étoient près de l'absside, *juxtà absidem.* Assûrément elles n'étoient pas de niveau à la voute. Cela n'auroit pas été commode pour le service divin. Il y a donc tout lieu de croire qu'elles étoient comme les nôtres de plein-pied à l'abside.

D'où il faut conclurre, que cette partie de nos Eglises qui est bâtie selon le disque d'un cercle plan, exprimée par le mot Grec ἀψίς, a donné autrefois son nom à toute la partie qui contenoit le Clergé & le sanctuaire ; & que si le siege ou le trône de l'Evêque étoit dans le fond de l'abside, comme on n'en doit point douter, sur tout dans l'Eglise d'Occident, les Ecclésiastiques & le peuple se regardant *nez à nez*, avoient entre eux le sanctuaire, au milieu duquel étoit placé l'autel.

Cette disposition étoit raisonnable de toutes manieres. Car si toute l'Eglise, & ce qui entre dans son dessein, n'est que pour l'autel, certainement le lieu le plus propre pour sa place & le plus commode, est sans contredit le milieu de la croisée, où aboutissent toutes les avenuës. Le peuple est ainsi séparé du Clergé, & jouït en même tems sans embarras de la vûë des Saints Mysteres. En un mot, tout est là dans l'ordre. C'est aussi ce qui a été pra-

tiqué très - exactement pendant plusieurs siécles, sur tout dans l'Eglise d'Occident. Et c'est encore pour cela qu'on a toûjours régulierement observé dans l'une & dans l'autre Eglise, de rendre le lieu où l'autel étoit enfermé plus paré, plus enrichi, & plus magnifique sans comparaison que tout le reste de l'édifice. D'où vient cela ? C'est qu'on vouloit honorer les sacrez Mysteres, & on ne le pouvoit avec plus de dignité, qu'en embellissant, ainsi qu'on l'a vû dans la description du St. Sepulcre & des autres, les environs du Sanctuaire de dorures, de marbres & de peintures, & qu'en élevant au dessus de l'autel sur plusieurs colonnes superbes, une coupolle, où éclatoit tout ce que l'art, la nature, & l'idée de la vraye grandeur pouvoit fournir à l'esprit humain. C'est ce qu'on a tâché d'observer en un sens au dôme de Saint Pierre de Rome, & qu'on observe encore tous les jours aux nôtres.

Après cela, croira-t'on qu'une nouvelle couverture postiche, quelque magnifique d'ailleurs qu'elle soit, qui n'a nul rapport avec l'Architecture du reste de l'édifice, & ne sert qu'à retrecir & embarrasser la place de l'autel, puisse ajouter quelque chose à cette premiere beauté ? N'est-ce pas là, pour ainsi dire, appliquer mal à propos un diamant sur la jouë d'une belle femme ? Je veux bien qu'on se serve

de baldaquins dans nos Eglifes Gothiques, qui n'ont pour l'ordinaire par elles-mêmes nulle beauté, nulle grandeur. Je les y fouffrirai, pourvû qu'il n'y ait rien d'outré. Mais que fous une coupolle, comme celle du Val de Grace, par exemple, qui eft d'une excellente beauté, on y voye au deffus de l'autel une petite efpece de ciboire, qui eft mal conçû, écrafé, enterré & recoigné contre la muraille, & qui n'ajoute rien à la fplendeur de fon dôme, cela n'eft pas fupportable; le bon goût y repugne, & ne fçauroit s'y faire. *Non erat his locus.*

Il ne faut donc pas s'étonner que je me fois inferit contre les baldaquins, & que je continuë à penfer que l'autel a toûjours été, & doit être encore dans le milieu des dômes, puifqu'ils n'ont été imaginez que pour lui fervir de dais. Il me femble que j'en ai donné d'affez bonnes preuves jufqu'ici, & fur tout dans ce que j'ai dit des ciboires; à quoi je ne penfe pas que perfonne, pas même Mr. Frezier, tout charmé qu'il eft de fes baldaquins, puiffe trouver de replique. Car de foutenir que Paul le Silentiaire n'a dit à cet égard que *des hyperboles très-permifes aux Poëtes* *, c'eft parler *gratis*, & fe donner la torture, pour trouver un fens qui ne fut jamais dans celui des paffages que cite Mr. Frezier.

* *Mem. de Trev.* 1711. pag. 1577.

Voyons s'il ne se seroit pas encore trompé dans celui qu'il rapporte du Patriarche de Constantinople [a]. *Sancti Patres, ut cœlum, qui suprà sacram mensam eminet, fornicem conficiunt, ut totam verò terram præfiniunt quod à quatuor columnis ejus, quod ciborium appellatur, conclusum est, aut circumscriptum sacrum solum, in quo compleetur sermo propheticus, inquiens, operatus est salutem in medio terræ Deus.* Non certainement, *ce n'est pas une chose nouvelle*, sur tout selon moi, que *de voir un ciboire vouté* [b]. Il n'y en eut jamais de vrais qui fussent autrement. Je les appelle *vrais*, quand ils ont fait partie de l'édifice. Mais cette voute n'étoit précisément que la calotte exprimée ici par ces mots, *fornicem ut cœlum*, qui ressemblant à une coupe renversée, appellée *ciborium*, a donné son nom à tout ce qui étoit fait pour la soutenir. Et ce *sacrum solum*, ou espace de terre contenu entre les quatre colonnes, étoit ce qui formoit le sanctuaire, au milieu duquel Dieu, selon l'expression du Prophete Roi, a operé le salut des hommes.

On voit bien que Saint Germain faisoit allusion à l'autel, où tous les jours Jesus-Christ continuë dans le sacrifice non sanglant d'operer nôtre salut.

[a] *In Psalm.* 73.*v.*13. [b] *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1580.

On peut juger si la conclusion que m adversaire tire de ce passage, pour situation de l'autel qu'il met ici *ver fond de l'Eglise sous l'abside de la voute* n'est pas fausse, & sur tout après ce que je viens de dire au sujet de l'*abside*. M en passant, que veut-on dire par ce *j l'abside de la voute*? Abside & voute, se l'Auteur, n'est-ce pas la même cho: Je n'y entens rien. Mais passe.

Apparemment cette description du boire de Sainte Sophie, toute mal di rée qu'elle soit, nous fait penser que c le même ciboire dont Paul le Silenti nous donne une si haute idée dans ces roles, *suprà incontaminatam mensai vastum in aërem immensa turris exurg* Est-il possible qu'une tour immense, v tée & élevée au milieu d'un air tı vaste, c'est à dire, isolée au milieu airs, & sous laquelle est située *la ta immaculée*, puisse être renfermée s une autre voute, *dont la clef n'est q sept pieds au dessus de cette tour immense* Ce ne seroit pas *vastum in aërem*, d le milieu des airs, mais plûtôt dans veritable étui. Mr. Frezier me permett s'il lui plait, que je ne donne pas dans faux, & que je ne croye point du tout c cet Ecrivain ait dit des *hyperboles*.

D'où je concluds en passant, que

[a] *Ibid.* [b] *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 15

Sainte Sophie de Mr. Grelot n'eſt pas celle de Conſtantin. Je ne ſçai encore ſi cet endroit de Saint Gregoire de Tours, *Erectis parietibus ſuper altare ædis illius turrem à columnis, pharis, heracliiſque, tranſvolutis arcubus erexerunt &c.* explique bien nettement ce que ſouhaite mon Critique. Car, quoique je ne nie pas préciſément que cette tour ne fût point appuyée ſur les arcades qui terminoient les grands berceaux de cette Egliſe vers le dôme, comment entend' il ces deux mots, *tranſvolutis arcubus ?* Dira-t'il que ces *arcs doubleaux*, peutêtre de quarante, cinquante, & ſoixante pieds de diametre, qui étoient déja en voute, pûſſent en ſuivant la rondeur de la tour qu'ils portoient, & en ſe détournant ainſi de l'àplomb, ſoutenir un ſi prodigieux fardeau ? Ce bâtiment lui paroit-il bien ſolide, je dis même, faiſable ? N'y auroit-il pas plus de vraiſemblance à croire que *tranſvolutis arcubus*, (car Saint Gregoire, n'étant pas Architecte, s'expliquoit comme il pouvoit, & croyoit qu'un arc étoit toûjours un arc dans quelque ſituation qu'il fût,) que *tranſvolutis arcubus*, dis-je, étoient des architraves courbez ſelon le plan de la tour, qu'ils ſoutenoient, & poſez parallelement à l'horizon ſur toutes les colonnes qui étoient diſpoſées en rond autour du ſanctuaire ? On doit penſer en même tems qu'elles avoient cha-

qu'il y en a eû de petits autrefois au dessus de petits autels, ou de quelques tombeaux de Martyrs. Mais cela ne prouve point que les vrais ciboires dans leur origine ne fûssent pas les principales parties des basiliques. On n'a pour en être convaincu qu'à relire les descriptions de Sainte Sophie, du Sepulcre, de l'Eglise du Vatican, de celles de Tyr & d'Antioche [a], dont le sanctuaire étoit octoédre, ou à huit pans, & de tant d'autres. On y verra encore qu'on y exalte toûjours d'un air magnifique le sanctuaire, & qu'on n'y oublie gueres d'y placer l'autel au milieu, comme Eusebe le raconte. [b] *Altarique undique, tanquam Sancto Sanctorum, in medio Sanctuarii sito*; ou autrement de la version de Mr. de Vallois, *Postremò Sanctum Sanctorum, altare videlicet in medio constituit*. Et afin, continuë cet Historien, que ces choses sacrées fûssent inaccessibles à la foule du peuple, elles étoient environnées d'une grille d'une délicatesse & d'une beauté audessus de tout, & elles devenoient ainsi un spectacle admirable aux yeux de tout le monde.

En effet dès lors on trouva la disposition de ces ciboires si belle & si gracieuse, qu'à leur imitation les esprits d'un certain ordre en contrefirent de petits, qu'ils mirent à toute occasion. Comme à present certains Architectes, d'un merite assez médiocre, charmez

[a] *Baronius tom.* 3. *p.* 311. [b] *Hist. l.* 10.

charmez des colonnes & des autres ornemens principaux de l'Architecture ; croyent rendre un autel magnifique, en l'appuyant dans le fond d'une Eglise contre la représentation d'une porte cochere, à la verité accompagnée de quelques colonnes placées sans discernement & à l'avanture, & toûjours d'un ordre different de celui de tout l'édifice. Cependant rien n'est plus ridicule, ni plus commun dans nos Eglises. Car outre qu'un portail ne doit pas être naturellement la parure d'un autel, c'est que cet édifice, quelque bizarre & quelque énorme qu'il soit, est renfermé dans un autre encore plus grand. Le tabernacle ensuite, qui représente un palais, augmente le nombre des bâtimens qui sont l'un dans l'autre, ou qui se servent d'étui l'un à l'autre. N'est-ce pas abuser des meilleures choses ? N'est-ce pas tout renverser ? Mais j'entens déja qu'on me redit *, *Si toutes ces délicatesses avoient lieu, on seroit réduit à bien peu de chose, pour la commodité & la décoration des édifices.* Je n'y sçaurois que faire. C'est pourtant *toutes ces délicatesses* bien observées dans les édifices, qui leur donnent le prix audessus d'une infinité d'autres, où elles ont été négligées. Pour moi, je l'avouë, j'aimerois mieux qu'on supprimât les principaux ornemens de l'Architecture dans un édifice, que de les y voir ordinairement si

* *Mem. de Trev.* 1711. *p.* 1587.

mal employez. Je suis en cela, co
en bien d'autres choses, de l'avis de
de Cambray, ou si l'on veut de que
autre *Reformateur* comme moi.

Après tout ce que je viens de di
contestera-t'on encore ce mot de Chœu
quoique j'aye, ce me semble, *prouvé*
se terminoit à l'Orient en demi-cercle
que les stales y étoient rangez aux deux
tez du trône de l'Evêque ? Ou plûtôt
rendra-t'on pas à ce qui se faisoit du
que l'Auteur des constitutions Apo
ques a dit [b], *sit ades*, c'est à dire l'Eg
oblonga, Orientem versùs, *navi sim*
Voila l'Absíde bien désignée. *Sit s*
Episcopi in medio positum, & ex ut
ejus latere sedeant Presbiteri, & a
Diaconi succincti &c. Mr. Frezier en
tera-t'il encore ? J'en laisse le juge
au Public, sans avoir envie de répo
une troisiéme fois.

J'avoüerai cependant qu'il paroît
la disposition de certaines basilique
l'Eglise d'Orient étoit differente de c
d'Occident & d'Afrique. Mais incont
blement l'Autel y étoit isolé, & toûj
dans le milieu du sanctuaire sous le c
re, qui faisoit le principal de l'édi
comme le dit Eusebe c, *Quod totius*
caput est. A la verité les Clercs en ét
séparez par la grille, tandis que l'on

[a] *Mem. de Trev.* 1711. *p.* 1581. [b]
c. 57. [c] *De vit. Constant. l.* 3. *c.* 38.

présumer que les Prêtres y étant seuls admis, y gardoient dans leurs places l'ordre à peu près qu'observent aujourd'hui au tour de l'Autel les PP. de l'Oratoire sous le dôme de leur Eglise de Saint Honoré à Paris. Mais les Clercs avoient certainement un endroit, qui leur étoit destiné dehors auprès de la grille, & different de celui des laïques, auxquels les Canons défendoient de demeurer avec les Clercs, pendant qu'ils psalmodioient.

Pour nous nous sommes en Occident, où les basiliques ont été autrement disposées ; & je n'ai point eû d'autre vûë en écrivant, que d'aider à remettre les choses dans leur ancienne forme ; par ce qu'il m'a paru qu'elle vaut infiniment mieux, que celle qu'on y a suivie depuis quelques siécles.

Je suis d'avis encore, pour ne pas entrer dans une dispute qui nous meneroit inutilement trop loin, d'accorder à Mr. Frezier que nos chapelles sont *de petits temples*. En effet ils sont fort petits, je l'avouë : mais à son tour, qu'il consente que toute l'Eglise en soit un, fait uniquement pour le maître-autel. Il ne peut me le refuser. La Ste. Antiquité, la raison & le bon goût le veulent. Il faut donc qu'il convienne que toutes ces chapelles, ou *petits temples*, doivent entrer autant qu'on le peut dans le dessein general du grand où ils sont ; & que tous ceux qui n'y conviennent pas en

ſoient exclus ; puiſqu'ils doivent au contraire tous concourir à l'unité de tout l'ouvrage, ainſi que tout ce qui entre dans un poëme, ou dans un tableau, & qui n'eſt pas préciſément du ſujet, y doit être ſi bien ménagé, que l'attention ne ſoit pas trop détournée du deſſein principal : autrement ce ſeroit un vice qui ne ſeroit pas ſupportable. C'eſt ce qui fait auſſi que je condamne *cet aſſemblage d'Egliſes differentes* *, quelque belles qu'elles ſoient d'ailleurs, *qui ne ſont jointes enſemble à la principale que par de ſimples communications*, telles quelles. Je ne crois pas que cela ſoit du bon goût.

Tout ce qu'on allegue enſuite contre ce que j'ai dit, que *dans les chapelles on n'y reſervoit pas le St. Sacrement, & qu'on n'y chantoit pas l'office divin*, ne vaut pas la peine qu'on y faſſe attention, & ne fait rien du tout contre moi, vû que tout cela n'a nul rapport avec la belle & Ste. antiquité de l'Egliſe, & que ſur le reproche que j'avois fait qu'on ne l'avoit pas, ce me ſemble, aſſez recherchée, je m'attendois qu'on en auroit au moins *conſulté la tradition* d'un peu plus haut que du ſiécle de Clement VIII. & d'Innocent XI.

Je me diſpenſerai auſſi de répondre ſur les difficultez que mon Adverſaire ſe fait, touchant ce qu'il appelle *le dégagement*. Je crois qu'il ne nous donne pas une idée

* *Mem. de Trev.* 1711. p.1585.

assez claire de ce qu'il conçoit par ce mot. Peut-être sera-t'il content de l'éclaircissement qu'on trouvera là dessus dans une autre réponse que la mienne à ses remarques, & que j'aurai soin de rendre publique un de ces jours. Il verra alors, si je ne me trompe, que Saint Pierre de Rome pouvoit être bâti pour le moins aussi solidement, & avec plus de dégagement qu'il n'y en a à present.

Enfin Mr. Frezier me fait grace en quelque sorte sur le sujet des frontons. Si ce n'est qu'il marque [a] *que pendant que je n'aurai pour raison que mon propre goût, on ne les bannira pas pour cela*. Oh ! j'en tombe d'accord ; surtout si mon goût n'est pas bon, & si toutes les preuves que j'ai apportées pour les proscrire sont de nulle valeur. Il semble pourtant convenir en quelque sorte que ces preuves ne sont pas si mauvaises, puisqu'il dit [b] que *l'histoire du jugement de Licinius ne pourroit tout au plus que les releguer au sommet des édifices*. Ce seroit toûjours avoir bien gagné, si cela se pratiquoit car c'est ce que j'avoit conclu dans mon livre [c], mais j'ai bien peur que le goût de certains *Connoisseurs* [d] ne prévale sans cesse.

A l'égard des corniches, supposé qu'elles soient un des plus beaux ornemens de l'Architecture, comme je crois qu'on n'en

[a] *Mem. de Trev.* 1711. *p.* 1586. [b] *Ibid.*
[c] *Pag.* 125. [d] *Mem. de Trev.* 1709. *p.* 1619.

peut disconvenir, n'est-ce pas une bonne raison, quand je n'aurois apporté que celle-là, que de dire qu'elles sont trop belles, pour ne paroître que sous un toit?

Mais qu'y faire? Il faut se soumettre, & avouër qu'il n'y a point de *parité* [a] entre la foiblesse de cette raison, & la charmante invention des promenades de derriere *les petits toits de la façon des Cavaliers Bernin & Rainaldi*; [b] puis qu'on voit *de semblables promenades aux deux bouts de la colonnade de St. Pierre, vers l'entrée de Ste. Marie de Monte-santo, & de Miracoli*; & que Mr. Frezier semble les approuver, quoiqu'il déclare nettement qu'il n'en est pas l'inventeur. Je suis très-aise qu'il ne le soit pas. Cela auroit fort diminué de son merite.

Assûrément si le chapiteau Corinthien représentoit un simple & *foible panier* [c], on n'auroit pas tort de le retrancher. Mais tel qu'il est fait il ne reveilla jamais l'idée d'un panier; de même que le modillon, ne rappella jamais celle du bout d'une panne ou d'un chevron.

C'est à present que *le Public doit avoir les yeux ouverts, & juger plus sainement des choses* [d], puisque nôtre dispute semble avoir *éclairci les faits douteux, & lui proposer des raisons* pour le déterminer à suivre le parti de la verité. C'est aussi tout le but

[a] *Ibid.* [b] *Mem. de Trev.* 1711. *p* 1586. [c] *Ibid. p.* 1587. [d] *Mem. de Trev.* 1711. *p.* 1570.

que je me suis proposé, & en écrivant mon livre, & en répondant à un Adversaire d'un merite si singulier. Il avoit fait sentir, en finissant ses remarques *, *que ce qu'il avoit dit contre mon sentiment*, *ne devoit pas diminuër le merite que pourroit avoir d'ailleurs mon ouvrage*, *où l'on trouve beaucoup de raisonnemens fort judicieux*, & qu'il *auroit été à souhaiter que j'en eusse ramassé davantage*. Il a trouvé le secret, comme on voit, de m'avoir fait parler plus que je ne voulois. Mais je ne sçai si je n'ai point trop parlé; si mes derniers raisonnemens seront aussi judicieux que les premiers, & si au contraire ce que j'ai dit dans la dispute, ne diminuëra pas l'estime qu'il sembloit que le Public & Mr. Frezier avoient d'abord concûë de mon ouvrage. Alors j'aurois lieu de l'accuser d'un peu de malice, qui refroidiroit en moi l'ardeur extrême que j'ai de connoitre mon ingénieux Adversaire.

ARTICLE CVIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE VOLFEMBUTEL.

MOnsieur Leuxfeld continuë de profiter des Archives de quelques Abbayes d'Alemagne occupées par les Luthe-

* *Mem. de Trev.* 1711. *pag.* 1640.

riens pour nous donner les histoires de ces Monasteres, comme autant d'essais d'un *Monasticon Germanicum.* Si cet Ecrivain, ou quelque autre docte Aleman remplissoit ce vaste projet, il pourroit se répondre des suffrages de toutes les sectes: on sçait combien favorablement le *Monasticon Anglicanum* a été reçû.

Les Antiquitez de Groningen, ville qui a été le séjour des Evêques d'Halberstad, ont été bientôt suivies des antiquitez des Abbayes de Michelstein & d'Amelunbrun. Comme ces deux Abbayes ont appartenu à l'Ordre de Cîteaux, Mr. Leukfeld prend cette occasion de parler de l'origine & de l'étenduë d'un Ordre si celebre, il en fait une éloge magnifique qu'on ne peut soupçonner d'être flatée. Il remarque que *la notice de l'Ordre de Cîteaux imprimée à Cologne en* 1640. a omis plusieurs Abbayes, & qu'il seroit à souhaiter qu'on donnât une notice plus exacte, ou que du moins quelque Religieux de cet Ordre joignît un supplement à l'ouvrage de Gaspar Jongelin. *Antiquitates Groningenses. Quedlimburgi, in* 4°. *Antiquitates Michaelsteinenses & Amelunburnenses. Volfembutel, in* 4°.

DE LIPSIC.

Mr. Chrétien Ludovici a fait imprimer l'histoire Ecclésiastique du second siécle, ouvrage posthume de feu Mr. Thomas Ittigius. On connoît la méthode de cette nouvelle histoire Ecclésiastique, par l'hist-

toire du premier siécle qui a déja paru. L'Auteur avoit mis à la tête de ce premier tome une critique des Ecrivains de l'histoire Ecclésiastique qui ont paru depuis Luther : une critique des anciens Ecrivains de l'histoire Ecclésiastique qui ont écrit avant Luther est à la tête du second volume. L'ouvrage n'est pas une histoire suivie : ce sont des dissertations détachées, & l'Auteur s'est proposé pour modele le Pere Alexandre & Mr. Dupin. L'Editeur a ajoûté ce qui regarde les heresies du second siécle. La mort avoit empêché l'Auteur d'achever cette partie.

Historia Ecclesiastica secundi à Christo nato saculi selecta capita delineata studio Thoma Ittigii. Pramissa est ejusdem de Scriptoribus Ecclesia antiquioribus dissertatio. Lipsia, 1711. *in* 4°.

Mr. Schuvartz Professeur en Poësie du College de Cobourg a déferé au Public le faux Prophete Mahomet, comme un plagiaire des livres sacrez. Le procès criminel est instruit dans les formes : l'Auteur exagere la grieveté du crime, il en produit des témoins, il convainc le coupable par la confrontation des pieces, il examine quelle peine merite ce larcin.

Joh. Conradi Schuvartz in Gymnasio Coburgensi Poëseos Professoris de Mahomedis sententiarum Scriptura liber unus, in quo Mahumedana religio funditùs evertitur. In 8°. *Lipsia, apud Gleditschium* 1711.

Le même Libraire a imprimé des differtations de Mr. Bohmer sur des passages de Pline le Jeune & de Tertullien, dont il prétend conclurre quelle étoit la discipline des Eglises Chrétiennes dans le second siécle.

Justi Henningii Bohmeri dissertationes Juris Ecclesiastici antiqui, ad Plinium secundum & Tertullianum genuinas origines præcipuarum materiarum juris Ecclesiastici demonstrantes, adjecto indice rerum. Lipsiæ, in 8o. 1711.

Mr. Rivinus a prétendu donner des regles sûres pour examiner si une loi est injuste, ou juste. Ces regles sont la loi divine, la loi naturelle & le bien public. Je ne crois pas qu'il trouve de contradicteurs, mais son livre étoit-il fort necessaire ?

Gotlob Rivini de norma legum justarum ab injustis discernendarum. Lipsiæ, 1711.

DE VITTEMBERG.

Rien n'est si contesté que l'origine des Electeurs de l'Empire, c'est à dire, la réduction des Electeurs à un petit nombre. Mr. Janus a recueïlli dans un seul volume ce qu'on a écrit de plus plausible sur cette question, il expose fidellement les preuves de chaque opinion, il établit celle qu'il embrasse le mieux qu'il peut ; enfin il a fait imprimer tous les actes necessaires.

pour l'intelligence & la décision de cette dispute. L'ouvrage est divisé en sept chapitres. Le premier explique l'état de la question. Mr. Janus examine dans le second l'opinion de ceux qui veulent qu'Othon troisiéme, ou Gregoire cinquiéme, ayent réduit le nombre des Electeurs. Cette opinion se partage en trois divers sentimens : les uns attribuent cette réduction à l'Empereur seul, les autres au Pape seul, les autres à l'Empereur & au Pape agissans de concert. Il a renfermé dans le troisiéme chapitre toutes les opinions qui font Auteur de cet établissement quelqu'un des Empereurs qui ont regné depuis Othon troisiéme jusqu'à Charles IV.

On voit dans le quatriéme chapitre sur quoi se fondent ceux qui veulent que les Electeurs n'ayent été réduits à sept, que par une coûtume que la Bulle d'or a confirmée.

Le cinquiéme chapitre est employé à prouver l'opinion de l'Auteur. Il recherche dans le sixiéme l'origine du titre d'Electeurs, & dans le septiéme il compare son opinion aux autres.

Johannis Vilhelmi Jani Judicia Eruditorum de origine Electorum cum verâ sententiâ comparata, & cum Diplomatibus huc spectantibus conjunctim edita. Sumptibus Christiani Gordesii. Vittebergæ, 1711.

On a imprimé plusieurs recueïls touchant les esprits précoces des enfans de

venus celebres par leur érudition, & même par leurs ouvrages. Ce dessein est plus curieux qu'utile : celui de Mr. Boysen est aussi utile que curieux, il a recherché les Sçavans qui n'ont commencé des études pénibles que dans un âge avancé. Son pere Levin Boysen n'a commencé qu'à 60 ans l'étude de l'Anglois & de l'Italien, & c'est pour l'animer que son fils a voulu faire connoître les Sçavans tardifs, que Sebastien Kortholt & Daniel Millerus ont oubliez dans leurs traitez sur la même matiere. Mr. Boysen parle de 23 de ces Sçavans. Roger Bacon, le fameux Budée, Casaubon, sont les plus connus, Jean Sturnius n'apprit l'Hebreu qu'à cinquante neuf ans, & Pierre Gassendi étoit aussi vieux quand il apprit l'Arabe. Ces exemples font voir qu'il n'est jamais trop tard pour s'appliquer à l'étude.

Petrus Adolphus Boysen de viris eruditis qui serò ad litteras admissi magnos in studiis fecerunt progressus. Vitteberga, in 4°. 1711.

Mr. Beyer prétend donner un recueïl *de toutes les œuvres du fameux Jurisconsulte Ziegler.*

DE FRANCFORT

Le Pere Sonnenberg Jesuite a crû que pour travailler plus efficacement à détromper les Protestans, il falloit les rappeller aux regles de l'équité naturelle, & aux présomptions les plus legitimes, & leur

opposer le témoignage des Protestans mêmes : c'est par des preuves si convaincantes qu'il les amene à la connoissance de la veritable Eglise dans un livre intitulé.

Nemesis Romano Catholica, sive nova methodus, quâ per præsumptiones juridicas, Protestantiumque ipsorum sententias, vera Christi Ecclesia liquidissimè probatur. Auctore Josepho Sonnenberg Societatis Jesu. Prostant Franco-furti apud Thurnisios, in 8°.

Les Protestans n'ont pas voulu laisser ce livre sans réponse. Un Ministre qui en a entrepris la refutation a ramassé tout ce que cent libelles renferment de plus odieux contre les Papes & le Clergé Catholique. Il ne fera point illusion aux personnes sensées : Dieu peut permettre de grands désordres dans les membres, & même dans les Chefs de son Eglise déja établie, mais il repugne à sa sainteté, & à sa sagesse, qu'il ait choisi pour établir ou pour rétablir son Eglise, des personnes de mœurs corrompuës, violentes, cruelles, impudiques, yvrognes, fourbes.

D'ITALIE, DE ROME.

Mr. Lancisi premier Medecin du Pape a fait imprimer des observations sur la bonté naturelle & la malignité accidentelle de l'air de Rome.

De nativis, deque adventitiis Romani cœli qualitatibus, cui accedit historia Epidemiæ Rheumaticæ quæ per hyemem anni 1709. *vagata est.*

Ce traité n'eſt qu'une partie d'un grand ouvrage ſur les incommoditez des ſituations marécageuſes, & ſur les ſecours que la Medecine peut fournir contre la malignité d'un air marécageux.

De noxiis paludum effluviis eorumque remediis.

Mr. l'Abbé Creſcimbeni nous a donné dans le dernier tome *de ſon Commentaire ſur ſon hiſtoire de la Poëſie Italienne*, la vie de ſix cens Poëtes Italiens, & la critique de leurs ouvrages.

Secunda parte del ſecondo volume di Commentari ſopra liſtoria della volgar Poeſia.

DE FLORENCE.

Il paroit ici une *traduction Italienne de quelques homelies choiſies de St. Chriſoſtome & de St. Baſile*, *que le Seigneur Bonaventure Tomaſo* Archevêque de Florence a propoſées à ſes compatriotes comme autant de modeles de la veritable éloquence.

DE VENISE.

M. Garofalo a répondu au prétendu Rabin, il a dans cette réplique pris le nom d'Octave Maranta. Il en devoit choiſir un moins décrié ; ce qui a paru de lui ſous le nom de Scipion Maranta a été ſi mal reçu des honnêtes gens, que c'eſt un fâcheux préjugé pour ſa replique, qu'on ſoit averti par le titre qu'elle eſt de même main. Pour moi, qui en juge par l'ouvrage même, je vous dirai que ce nouveau livre de M. Ga-

rofalo n'est qu'une repetition de celui qu'on avoit attaqué. Il a jugé inutile de refuter les objections de son adversaire. L'autorité d'Octave, ou de Scipion Maranta, est si grande qu'on doit les en croire sans preuve : il auroit eû de la peine à en trouver de nouvelles, il avoit épuisé dans son petit ouvrage tout ce que les Journaux d'Hollande & *la Bibliotheque universelle* de Mr. le Clerc pouvoient lui fournir sur son sujet, & c'est à ce peu de livres qu'est bornée l'érudition du sieur Maranta.

Osservazioni di Ottavio Maranta sopra la lettera del Dottor Bernabo Scacchi fatte in defesa dell considerazioni del Signor Abbate biagio Garofalo intorno alla Poesia degli Ebrei.

Ottz imprime *les œuvres* du celebre *François Redi*

DE NAPLES.

On apporte ici par ordre du Pape le corps du celebre Poëte Alexandre Guidi, mort depuis peu à Frescali, pour être enterré auprès du Tasse.

D'ANGLETERRE.

L'édition de Cesar *in folio* que Temson vient de donner est magnifique. Jugez en par le prix; on la vend cent trente livres. Celle de Lucrece *in 4o.* lui cede, quoiqu'elle soit d'une grande beauté. Le même Libraire qui fait honneur à sa profession a sous la presse Ovide, & un recueil de tous les Poëtes Latins anciens copiez sur les meilleures

éditions, *Corpus Poëtarum*, en deux tomes *in folio*, qui tiendra bien sa place dans les bibliotheques auprès du recueïl des Poëtes Grecs, admirablement imprimé *in folio* par Henry Etienne. Nous avons loüé souvent les Anglois du soin qu'ils ont de remettre au jour par de belles éditions les meilleurs Auteurs. L'Horace de Mr Bentley paroît enfin, ses corrections n'emportent pas tous les suffrages. Le Diodore paroitra dans peu. Mr. Vasse, qui nous a donné une édition de Saluste *in* 4°. assez estimée, a soin de celle de Diodore. La seule bonne édition que nous avions de cet Historien Grec, celle de Rhodeman, étoit devenuë d'une rareté & d'un prix excessif.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Mr. Ens a donné sous le titre de Bibliotheque sacrée ce qu'il a recueïlli de divers Auteurs sur le Canon du nouveau Testament.

Johannis Ens Bibliotheca sacra, seu diatribe de librorum novi Testamenti canone, *in* 8°.

Les Memoires touchant Mr. de Thou, où l'on voit ce qui s'est passé de plus particulier touchant son Ambassade, imprimez, dit-on, à Cologne, ne sont qu'un recueïl de plusieurs papiers restez entre les mains des heritiers de ceux qui gouvernoient la Hollande pendant cette Ambassade : on y a mêlé ce qu'on a voulu, & la bonne foi de l'Editeur n'est pas bien établie.

On a traduit un ouvrage Anglois *de Mr.*

Cave, *sur la religion des anciens Chrétiens dans les premiers siécles du Christianisme.* Cette traduction fait deux volumes *in* 8°. Il n'est pas necessaire de vous écrire que Mr. Cave met une grande conformité entre l'Eglise Chrétienne des premiers siécles & l'Eglise Anglicane : je dis qu'il la met, je ne dis pas qu'il la trouve.

L'Honoré vend *le systeme des reflexions qui peuvent servir à la netteté & à l'étenduë de nos connoissances*, *ou nouvel essai de Logique*, *par Mr. de Crouzas Professeur de Mathematique & de Philosophie à Lausanne, deux volumes in* 8°.

DE TOULOUSE.

Nous avons donné dans les Memoires du mois de Juin de l'année 1710. page 1037. le projet d'un ouvrage du R. P. Mourgues de la Compagnie de Jesus Professeur Royal dans l'Université de Toulouse. Il le fait imprimer ici chez Jacques Loyau, sous le titre de *Plan Théologique du Pythagorisme & des autres sectes sçavantes de la Grece*, *pour servir d'éclaircissement aux ouvrages Polemiques des Peres contre les Payens.*

L'Auteur a partagé son livre en plusieurs lettres, il en paroît deux chaque mois : elles sont imprimées à chiffres suivis, on les broche sans les rogner, afin que les personnes qui les auront ramassées puissent les faire relier en deux ou plusieurs tomes. La division naturelle de l'ouvrage

entier le partage en deux tomes. Le
mier contient l'exposition de la Thé
gie des Payens en dix lettres ; les
premieres concernant *le Dieu supr*
& les cinq autres , *les Divinitez suba*
nes. Le second tome contient la cri
de cette Théologie en douze discours
dissertations , qui font *la Thérapeu*
de Théodoret , dont on donne la tra
tion avec des analyses & des notes.

L'ordre des Lettres Théologiques du pr
Tome est tel.

La I. Traite de l'*unité* de Dieu , r
nuë par les Doctes du Paganisme.

La II. De six *distinctions très-rema*
bles , qu'ils établissoient entre le Di
preme & les Dieux inferieurs.

La III. *Des Athées du Paganisme*
faire voir que la plûpart de ceux à
Paganisme a donné ce nom , reco
soient le Dieu supreme , & rejettoie
lement les Divinitez subalternes.

La IV. *De la Trinité Platonicienn*
des trois Hypostases Archiques , que le
toniciens concevoient dans le Di
preme.

La V. de ces mêmes *Hypostases* d
plus grand détail.

La VI. Des Dieux Philosophique
premiere classe , c'est à dire , *des Die*
sibles , qui sont *le monde & les astres* ,
la Théologie payenne.

La VII. Des Dieux Philosophiques de la seconde classe, c'est à dire, des *Dieux visibles*, qui étoient *les Genies*.

La VIII. Des Dieux populaires de la premiere classe, qui étoient *les Dieux de la fable*.

La IX. Des Dieux populaires de la seconde classe, qui étoient *les Idoles*.

La X. Des trois fonctions principales du culte idolatrique, *la Divination*, *les sacrifices*, & *la celebration des Fêtes*.

Ces dix lettres sont précedées par une lettre préliminaire, dans laquelle on fait remarquer la beauté, la force, & la méthode des ouvrages des Peres contre les Payens; & ce premier tome est terminé par une lettre de trois grandes maximes, sur lesquelles les sages du Paganisme regloient toute la morale; sçavoir, sur *l'immortalité de l'ame*, *le jugement des morts*, & *les metempsycoses*, *qui devoient faire, ou leur recompense*, *ou leur châtiment*.

L'ordre des douze discours de Théodoret, qui font le deuxiéme Tome, est tel.

Le I. Traite de la Foi.

Le II. Du principe de toutes choses.

Le III. Des Anges, des Dieux & des Demons.

Le IV. De la matiere & du monde.

Le V. De la nature de l'homme.

Le VI. De la Providence divine.

Le VII. Des sacrifices.

Le VIII. Des honneurs qu'on rend aux Martyrs.

Le IX. Des Loix.

Le X. Des vrais oracles & des faux.

Le XI. De la fin & du jugement.

Le XII. De la vertu pratique.

On met à la tête de ce II. Tome deux *lettres Apologetiques* ; l'une pour justifier le sentiment de Theodoret & des autres Peres de l'Eglise, *sur la fixation du regne de Semiramis au tems d'Abraham*, contre Porphyre, suivi depuis peu par Usserius: l'autre, pour éclaircir & pour défendre le sentiment des mêmes Peres *sur les Oracles du Paganisme*, contre Mr. Van-Dale.

DE PARIS.

Mr. de la Motte a publié une Ode, que la plus juste estime & la reconnoissance des services rendus à un ami lui ont inspirée, à la loüange de Mr. le Duc d'Aumont. Le portrait de la Cour, & celui de Mr. le Duc d'Aumont, suffiront pour faire voir que le génie Lyrique de Mr. de la Motte n'est pas épuisé.

Il est un séjour où préside
L'insatiable vanité,
D'où la politesse perfide
A banni la sincerité ;
Où, par la crainte mercenaire,
La justice est comme étrangere
Immolée aux moindres égards ;
Où le grand art de se séduire,

L'art de se flater pour se nuire
Tient lieu lui seul de tous les arts.

Eloge plus vrai que croyable!
C'est dans ce séjour dangereux
Que d'Aumont est simple, équitable,
Sincere, tendre & genereux.
C'est là qu'au devoir attentive,
Sa bouche prudemment naïve
Ne sçait ni nuire, ni flater.
Du moins à sa candeur discrette,
Applaudit l'estime secrette
De qui n'ose pas l'imiter.

Mr. l'Abbé de Tilladet a fait au Public un present dont on lui sçait gré. Il a tiré de l'obscurité *plusieurs dissertations de Mr. Huet ancien Evêque d'Avranches sur l'Ecriture & la Philologie* : c'est Fournier qui les a imprimées.

Etienne vend *une méthode de prononcer le Latin selon les accens.*

Un Medecin a fait imprimer chez Muguet *l'analyse du systeme de la trituration.*

Le memoire sur les Dauphins & les Dauphines imprimé chez Valeyre, contient un grand détail des funerailles du dernier Dauphin & de la Princesse son épouse, précedé de quelques legers extraits de nos Historiens sur les enfans de France qui ont porté le nom de Dauphin, & sur leurs épouses.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire
Sciences & des beaux Arts. M
de Juillet 1712.

ART. XCVI. L*A vie du P. Antoin*
ſevin de la Comp
de JESUS. Page

ART. XCVII. Η ΠΑΛΑΙΑ &c. *L'*
Teſtament de la traduction des Sept.
par Lambert Bos Profeſſeur de la L
Grecque en l'Univerſité de Franc
page.

ART. XCVIII. *Oeuvres diverſes d*
Jean Locke. p.

ART. XCIX. Apparatus Biblicus i
libros diſtributus, ad Scripturæ ſt
feliciter incipiendum prænoſcend
putationibus viginti complecten
Apparat de la Bible diviſé en t
vres, & comprenant en vingt differ
ce qu'il faut ſçavoir pour comm
heureuſement l'étude de la Sainte
ture. p.

ART. C. *Hiſtoire Eccleſiaſtique de la*
pelle des Rois de France, dédiée
par Mr. l'Abbé Archon Licentié d
bone, Chapelain ordinaire & Sacri
la Chapelle de ſa Majeſté. p

ART. CI. Scriptorum Brunſvicenſi
trantium &c. *Recueil d'Auteurs*

crits qui peuvent contribuer à éclaircir l'histoire de Brunsvic & de Lunebourg &c. p. 1206

Art. CII. *Sermons du P. Bourdalouë de la Compagnie de* Jesus, *pour les fêtes de Saints, & pour des Vêtures & Professions Religieuses.* p. 1215

Art. CIII. Storia di S. Cresci & dé SS. Compagni Martiri, e della chiesa del medesimo Santo posta in Valcava del Mugillo &c. *Histoire de Saint Cresci & de ses Saints Compagnons Martyrs, & de l'Eglise du même Saint située dans la Valcave du Mugillo, écrite par Marc-Antoine de Mozzi Chanoine de Florence, Professeur de la langue Toscane & de l'Academie* della Crusca. p. 1219

Art. CIV. *Eloge de Monsieur de la Faille.* page. 1230

Art. CV. *Remarques de Mr. de Leibnits sur la sixiéme lettre Philosophique imprimée à Trevoux* 1703. p. 1235

Art. CVI. *De la situation de l'œil qui donne les representations des parties égales de la Sphere, les plus égales qu'il soit possible, avec la maniere de faire des Mappemondes & des Cartes Corographiques sur ce principe, & d'y mesurer toutes sortes de distances.* p. 1240

Art. CVII. *Dissertation sur la maniere dont les Eglises doivent être bâties, pour être conformes à l'Antiquité & à la belle Architecture, qui peut servir*

de

de réponse aux repliques de M
inserées dans les Memoires d
du mois de Septembre 1711.
ART. CVIII. *Nouvelles literair*
De Volfembutel.
De Lipsic.
De Vittemberg.
De Francfort.
D'Italie, de Rome.
De Florence.
De Venise.
De Naples.
D'Angleterre.
De Hollande, d'Amsterdam.
De Toulouse.
De Paris.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1712.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	8. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1712.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1712.

ARTICLE CXXI.

TRACTATUS DE SENSIBUS S. Scripturæ & Cabala Judæorum. C'est à dire, *Traité des sens de la sainte Ecriture & de la Cabale des Juifs. Par le R. P. de Bukentop, Recollet & ancien Lecteur de Théologie.* A Louvain, chez Gille Denique, 1704. *in douze, pages* 138.

ON a parlé dans ces Memoires au mois de Juin 1712. d'un excellent ouvrage du même Auteur sur l'Ecriture, postérieur de quelques années à celui-ci, qu'on

n'avoit pas vû alors, & qui certainement merite ici sa place, comme étant très-utile pour apprendre exactement ce que c'est que sens de l'Ecriture, & pour sçavoir distinguer ses sens differens. Le Pere de Bukentop le divise en quinze chapitres.

Il remarque au chapitre premier que ce terme, *sens*, a diverses significations, & qu'il est pris tantôt pour les sens corporels, & tantôt pour la sagesse & la prudence, comme lorsque nous disons de quelqu'un *qu'il est homme de sens* : mais ici il faut l'entendre pour la chose signifiée & déclarée par la parole, ou par écrit ; de sorte que le sens d'un discours n'est autre que ce qui est signifié par ce discours. Cependant trois choses se trouvent comme liées & renfermées sous ce terme, à sçavoir, la chose déclarée, la pensée qu'en a celui qui l'exprime, la pensée qu'en conçoit celui qui écoute.

Or quoique l'intention de celui qui s'exprime soit en quelque maniere accidentelle au sens, & que les expressions portent quelquefois

un autre ſens que n'a prétendu celui qui s'en eſt ſervi, toutefois, quand il s'agit de l'Ecriture ſainte, en tant qu'elle eſt la parole de Dieu, il faut principalement conſiderer l'intention de celui qui nous l'a donnée. D'où le P. de Bukentop forme cette définition. » Le ſens » de la ſainte Ecriture eſt la verité, » ou la penſée, ſignifiée immédiate-» ment, ou médiatement, ſelon » l'intention de Dieu, par les paro-» les de l'Ecriture.

Dans le ſecond chapitre il diſtingue le ſens en immédiat & médiat, c'eſt à dire, que l'un s'offre le premier, & que l'autre ne ſe découvre que par le moyen de ce premier. Le ſens immédiat s'appelle litteral ou hiſtorique, & ſe ſousdiviſe en propre & métaphorique. Le ſens médiat ſe nomme ſpirituel ou myſtique, & ſe ſousdiviſe en allégorique, anagogique & tropologique, ou moral. Si les ſaints Peres ſemblent avoir donné des diviſions differentes, ou elles ſe réduiſent à celle-ci, ou elles ont rapport à plus ou moins

d'usages de l'Ecriture. Le P. Bukentop cite des passages de Saint Jerôme, de Saint Augustin, & des anciens Théologiens scholastiques; & il dit que Cassien est le premier qui dans sa conference quatorziéme, a distingué exactement les divers sens de l'Ecriture.

Les trois Chapitres suivans sont destinez à expliquer ce qui concerne le sens litteral, que l'Auteur définit, » être celui que les paroles de » la sainte Ecriture donnent à en» tendre par elles-mêmes, ou signi» fient immédiatement, selon l'in» tention du Saint Esprit, soit que » l'expression soit propre, soit qu'elle » soit métaphorique. Ce seroit donc trop étendre le sens litteral, en disant generalement qu'il est de l'intention du Saint Esprit; parceque le sens mystique en est aussi: au contraire ce seroit le trop resserrer, en le réduisant aux seules expressions propres; car il est évident que les métaphoriques & les figurées, ne se doivent point prendre selon leur signification simple & grammaticale, & que personne ne s'in

magine que JESUS-CHRIST soit une porte & une vigne.

Puisque l'Ecriture en toutes ses parties est significative, il est hors de doute qu'en toutes ses parties elle porte un sens litteral : & si Nicolas de Lyre & quelques Peres semblent dire qu'en plusieurs endroits elle n'a qu'un sens mystique & spirituel, c'est qu'ils confondent les expressions métaphoriques avec les mystiques.

Mais il s'agit de sçavoir, si un même endroit de l'Ecriture peut avoir divers sens dont chacun soit litteral ? L'opinion de Saint Augustin & de St. Thomas, que le Pere Bukentop embrasse, est que tout sens qui peut se tirer des paroles, eû égard à la suite du texte, est litteral & de l'intention du Saint Esprit. Vasquez trouve que cela va trop loin : Medina & Estius croyent qu'il n'y a qu'un sens litteral. Le P. Bukentop soutient son sentiment par plusieurs raisons. Premierement, il estime qu'il est digne de Dieu de donner beaucoup à entendre en peu de mots. Secondement, il compte

pour un avantage que les Interpretes en se divisant de sentimens, ne s'écartent point d'un sens veritable. En troisiéme lieu, souvent les expressions de l'Ecriture sont en effet susceptibles de plusieurs sens. Par exemple, nous lisons en Saint Jean chap. 1. v. 9. Que le Verbe *étoit la vraye lumiere qui illumine tout homme venant dans le monde.* Ce terme, *venant dans le monde*, peut s'attribuer, ou au Verbe, qui venant dans le monde illumine tout homme, ou à tout homme, qui venant dans le monde est illuminé par le Verbe. Le sens est de même suspendu dans le Grec, mais la Vulgate le détermine à tout homme. Ainsi en beaucoup d'endroits où la version des Septante differe de la Vulgate, cela n'est arrivé que parceque le texte Hebreu & indéterminé de soi, est déterminé seulement par les points; c'est delà que ces anciens Traducteurs ont dit que Jacob s'inclina par respect sur le bout de la canne que Joseph son fils avoit en la main, au lieu que la Vulgate met qu'il adora Dieu en se tournant vers le

chevet de son lit. En dernier lieu, il donne pour exemple les premiers mots de la Genese qui peuvent s'entendre litteralement ; que Dieu au commencement du tems créa le ciel & la terre, ou qu'il les créa avant toutes choses, ou qu'il les créa en son fils, qui est le principe de toutes choses. De même, ce que dit Isaïe ch.53. v. 8. *Qui racontera sa generation* ? Peut s'entendre à la lettre, ou de la generation éternelle de JESUS-CHRIST, ou de sa generation temporelle, ou de sa vie sur la terre, ou de ce qu'il s'est laissé une longue posterité par la conversion des Nations.

Au reste, il ne reçoit point de sens litteral qui soit de l'intention du St. Esprit dans cette diversité de sens, que celui qui vient des textes originaux. Car si un Traducteur fait glisser un sens suspendu, où il n'y en avoit pas, dès-lors il est infidelle ; & ce n'est pas la parole de Dieu. Mais si un endroit comporte un sens propre avec un autre métaphorique, il estime l'un & l'autre litteral ; comme au ch. 31. v. 1. des Pro-

verbes, *Dieu a en abomination la Balance trompeuse*; dans le propre c'est une fausse balance, & dans le figuré c'est un juge inique.

Or le sens litteral peut se diviser en historique, étiologique, analogique : en tant que l'Ecriture raconte des faits, déclare la cause de ces faits, désigne le rapport que l'ancien Testament & le nouveau ont entre eux. Il pourroit aussi se diviser en allégorique, tropologique, anagogique, entant qu'il nous instruit des dogmes, des mœurs, de nôtre fin derniere : mais cette division est communément reservée au sens mystique.

Le P. de Bukentop au chap. 6. & 7. traite du sens spirituel & mystique, qui, selon que Saint Thomas & Saint Bonaventure le définissent, consiste » en ce que des choses signi- » fiées par les paroles signifient d'au- » tres choses. Ce qui revient à la définition ordinaire, » que le sens » mystique est celui que les paroles » de la sainte Ecriture signifient » médiatement selon l'intention du » Saint Esprit. Par exemple, ce qui

est dit dans la Genese chap. 19. & 21. d'Isaac & d'Ismaël, se rapporte de l'intention du Saint Esprit à l'ancien Testament & au nouveau. Et ce que Dieu au liv. 1. des Paralipomenes ch. 22. v. 10. promet à David touchant Salomon, *d'être son pere & de le prendre pour son fils*, se rapporte à Jesus-Christ. Un exemple bien évident qu'une chose en peut signifier une autre, c'est ce que Dieu commanda à Isaïe, de marcher nud par les ruës de Jerusalem, pour marquer l'état où le Roi d'Assyrie réduiroit l'Egypte. Ce sens n'est veritable que quand il est fondé sur un type que Dieu a institué, sur une figure qu'il a ordonnée ; & il ne suffit pas qu'il soit amené par comparaison & par convenance. Pour cette raison il est aussi appellé typique & allégorique.

A prendre ainsi le sens mystique, il est indubitable que l'Ecriture en fournit un grand nombre : puisque Saint Paul nous apprend que tout ce qui se passoit sous l'ancien Testament, étoit le type & la figure de ce qui devoit arriver sous le nou-

veau. Comme on entend assez souvent par sens mystiques des applications tirées, & ce qui s'appelle *des conceptifs*, il est croyable, que c'est là seulement ce que rejettent ceux contre qui le P. de Bukentop dispute fortement.

Touchant les paraboles, il dit dans le ch. 8. qu'elles appartiennent au sens litteral métaphorique, & qu'elles sont en effet des métaphores étenduës: quoi qu'elles puissent aussi être rapportées au sens mystique, comme celle du Samaritain & du Levite, & celle de l'Enfant prodigue, à cause que ces histoires, soit vrayes ou feintes, conduisent à l'intelligence d'autres choses que ce qu'elles sont en elles mêmes.

Pour ce qui est des visions faites aux Prophetes, comme celle en laquelle Daniel vit les quatre bêtes, qui marquoient quatre Empires, il aime mieux les rapporter au sens mystique: il fait le même jugement de certains faits qui pronostiquoient l'avenir, comme lors qu'Ahias déchira son manteau en douze piéces, pour signifier la division

les Royaumes de Juda & d'Israël.

Puisque le sens mystique se divise en allégorique, tropologique & anagogique, il faut sçavoir ce que ces mots signifient. L'allégorie, dit le P. de Bukentop au chap. 9. regarde un dogme par rapport à l'Eglise militante : ainsi Isaac & Ismaël, Jonas englouti par la baleine, sont des allégories des deux Testamens & de la mort de Jesus-Christ. La tropologie est une moralité : comme lorsque St. Paul en la premiere Epître aux Corinthiens ch. 9. v. 9. cite le passage du Deuteronome, *vous ne lierez point la bouche du bœuf dans l'aire*, pour prouver que les Ouvriers Evangeliques meritent que l'Eglise pourvoye à leur subsistance. L'anagogie conduit à la consideration de la vie future : ainsi Saint Paul en l'Epître aux Hebreux ch. 4. v. 10. conclut de ce que Dieu se reposa après la création, que les Saints après leurs travaux passeront au repos éternel.

Il faut remarquer avec l'Auteur au ch. 10. que le sens litteral & les

ſens myſtiques peuvent ſe rencontrer en un même endroit de l'Ecriture ; & Caſſien à ce ſujet apporte l'exemple de Jeruſalem , qui ſelon le ſens litteral eſt la ville capitale de la Judée, & qui ſignifie l'Egliſe dans le ſens allégorique, nôtre ame dans le tropologique, la Cité celeſte dans l'anagogique.

Une queſtion plus importante eſt de ſçavoir, ſi le ſens myſtique peut ſervir de preuve ? Et elle eſt décidée par ce que le P. Bukentop a dit, qu'il eſt auſſi bien que le litteral de l'intention du Saint Eſprit. Il n'approuve donc pas ce que Toſtat & Janſenius de Gand ont avancé , que le ſens myſtique peut avoir ſa place dans les ſermons, mais qu'en Théologie il n'eſt point d'uſage. Ces Auteurs devoient ſe reſtreindre à parler ainſi de certaines applications ingénieuſes qui ne ſont pas fondées dans l'Ecriture.

Le P. de Bukentop , après s'être expliqué dans le ch. 11. & 12. ſur l'autorité du ſens myſtique , examine dans le chapitre ſuivant la maniere de le chercher & de s'en aſſû-

rer. C'eſt, dit-il, en conferant les paſſages de l'Ecriture, dont les uns découvrent la ſignification des autres : ainſi les Apôtres & les Evangeliſtes marquent ſouvent l'accompliſſement de ce qui avoit été annoncé par des types & des figures dans les livres de l'ancien Teſtament. C'eſt auſſi en conſultant la Tradition, & en ſuivant les déciſions de l'Egliſe. Enfin l'analogie & les rapports de l'un & de l'autre Teſtament ſont d'un grand ſecours en cette recherche.

Les Ecrivains ſacrez ont-ils eû l'intelligence de tous les ſens renfermez en ce qu'ils écrivoient, & qui ſont de l'intention du Saint Eſprit dont ils ſuivoient l'inſpiration? La réponſe de l'Auteur à cette queſtion au ch. 14. pouvoit être plus courte : il n'étoit nullement beſoin de dire. 1°. Qu'abſolument il ſe pourroit faire qu'un homme écrivît ce que Dieu lui dicte & lui inſpire, ſans y rien comprendre, comme un Copiſte qui tranſcrit un original dont la langue même ne lui eſt pas connuë. 2°. Qu'il ſe pourroit mê-

me faire absolument qu'il eût une intention contraire à celle de Dieu, ne faisant que prêter sa main à l'inspiration. A Dieu ne plaise que personne ait une telle opinion des Prophetes, & des Apôtres, que Dieu a choisis pour nous annoncer sa parole. Certainement ils n'ont pas ignoré ce qu'ils écrivoient, & ils ont voulu nous le faire connoître comme ils l'ont sçû. Toutefois le P. de Bukentop ne trouve pas d'inconvenient, à ce qu'ils n'ayent pas compris tout le sens des paroles que Dieu leur faisoit dire, & il croit qu'Isaïe, quand il alla annoncer à Ezechias de se préparer à la mort, ignoroit que Dieu prolongeroit les jours de ce St. Roi, & que Jonas ne sçavoit pas que Dieu pardonneroit à Ninive. On ne trouve pas que ces exemples prouvent bien, parcequ'alors ce n'étoient encore, pour ainsi dire, que les commencemens & les ébauches de ce que Dieu avoit dessein de nous apprendre par ces deux Prophetes.

Dans le dernier chapitre il traite du sens *accommodé*, ou emprunté,

lorsq'un passage de l'Ecriture est pris dans un sens qu'il n'a pas dans le texte, & qui n'est pas celui que le St. Esprit a voulu nous faire entendre: comme si un homme d'âge étoit obligé à faire serment, & que le Juge l'avertît par ces paroles de Jesus-Christ : *Vous avez appris qu'il a été dit aux Anciens, vous ne vous parjurerez point.* L'usage de citer ainsi l'Ecriture en un sens détourné & *accommodé* est quelquefois loüable, quelque fois blâmable, selon les diverses occasions. Le P. de Bukentop le trouve dans l'Apocalypse ch. 11. v. 4. où Saint Jean fait allusion à ce qu'avoit dit Zacharie ch. 4. v. 14. Il est ordinaire aux Peres dans les traitez de pieté, & surtout à Saint Bernard, les Prédicateurs en font l'ornement de leurs discours, mais il doit être exclu des traitez dogmatiques, & ne peut entrer en preuve.

Comme la Cabale promet de faire connoître le sens de l'Ecriture dans les endroits obscurs & difficiles, le P. de Bukentop en fait une dissertation abregée. Le nom de Cabale est relatif à celui de Massore. Massore

ſignifie tradition, ou l'action de donner ; Cabale ſignifie reception, ou l'action de recevoir. Il n'eſt pas improbable que le nom de Sibille vient de celui de Cabale, dont il ne differe en Hebreu que par les points.

Il y a trois eſpeces de Cabales. La premiere eſt une veritable tradition, la ſeconde conſiſte en la conſideration des lettres du texte ſacré, la troiſiéme eſt la magie même, qui fait un criminel uſage des paſſages de l'Ecriture.

La ſeconde eſpece de Cabale ſe diviſe, 1°. en *Notaricon*, c'eſt à dire, en abbreviation, quand toutes les lettres d'un mot ſont priſes pour initiales & comme formant chacune un mot : de cette ſorte, le mot *pluſieurs*, compoſé de quatre lettres en Hebreu, à en croire les Rabbins, ſignifie les Romains, les Babyloniens, les Grecs, les Medes, au Pſeaume 3. v. 2. *Pluſieurs ſe ſont élevez contre moi*, parceque ces quatre peuples ont plus que tous les autres affligé les Juifs.

2°. En *Temura*, c'eſt à dire, changement, en donnant un autre arrangement aux lettres, & les joignant

autrement entre elles, comme il se fait dans les anagrammes. Les Rabbins à leur gré divisent les mots, ou les unissent; d'un seul ils en font plusieurs, ou de plusieurs ils n'en font qu'un : ils changent l'ordre de l'alphabet, substituant la derniere lettre en la place de la premiere, la pénultieme en la place de la seconde, & ainsi de suite.

3°. En *Gematrie*, lorsque les Rabbins apperçoivent que les lettres de deux mots, étant prises comme notes numerales font le même nombre, ils transportent la signification de l'un de ces mots à l'autre, & prennent celle des deux qui leur est la plus commode. Le P. de Bukentop rapporte plusieurs exemples Cabalistiques, qui n'ayant rien que de frivole, ne nous arrêteront pas.

ARTICLE CXXII.

LES HOMMES. A Paris, chez Jacques Collombat ruë St. Jacques 1712. *In* 12. *pages* 328.

VOici encore un livre de caracteres. L'Auteur déclare qu'il se croira recompensé de son travail, si

la lecture de son ouvrage corrige un seul homme. Qui pourroit après cette déclaration douter de la droiture de ses intentions?

Il déclare encore, qu'ayant peint avec soin toute l'injustice des hommes, il se contrediroit, s'il étoit sensible au jugement qu'ils porteront de son livre. Enfin il avoüe qu'il n'a pas fait de nouvelles découvertes dans le cœur humain ; il y a longtems qu'il est développé : il croit cependant, & il a raison de croire, qu'il est utile de présenter aux hommes des portraits qui leur fassent malgré eux connoître leur difformité.

Exposons six ou sept de ses portraits, pour que le Lecteur juge par lui même de l'habileté du Peintre.

Il est si difficile d'être moderé avec de grands biens, & de remplir les devoirs de la Religion, que peut-être tout ce qui peut arriver de plus pernicieux pour le salut, c'est de faire une trop grande fortune.

Non, je ne puis souffrir avec quelque moderation, ni l'orgueil de Gallidor, ni les bassesses que sa table fait faire à l'insatiable Damis. Gallidor,

tu te trompes, si tu crois que je t'aye perdu de vûë depuis le jour que tu quittas ton hameau, jusqu'à celui que tu montas pour la premiere fois dans ton char d'opulence. Cache ton néant, si tu peux, à tout l'univers; je te vois encore tout entier à travers l'éclat de tes richesses. Qu'entens-je, lorsque Damis ne m'entretient que de tes grands revenus, du bon usage que tu en fais, de la bonté de ton cœur, de la noblesse de tes manieres? Quoi! M'écrie-je, est-ce de Gallidor qu'on me parle? Avare pour ta seule famille, impitoyable pour les pauvres, cruel à tes domestiques, passionné pour les plaisirs, prodigue pour tes adorateurs, insensible à la religion; je ne te connois qu'à ce portrait; & si tu ne t'y connois pas, déchire le bandeau qui t'aveugle, vois cette troupe de malheureux que l'Aurore ne surprend jamais dans le repos, que les ardeurs du soleil ont dévorez, qui fouïllent avec opiniâtreté dans les entrailles de la terre. Approche, approche, Gallidor, reconnois toi du moins à la vûë de ce vieillard, qui

druit de plus rare & de plu
cieux ; abrûve toi de nectar &
brosie ; ajoutes à la rich
tes meubles ce que l'art inve
plus magnifique. Respecté de
fans, honoré des Damis, in
ble aux seuls malheureux, jo
fin d'une vie longue & sans i
té : c'est tout ce que tu ambi
sans doute, Gallidor. Mais
tour, ce que j'ambitionnero
seroit la tranquillité de ton pe
le repos de conscience dont i

C'est être peu versé dans l
noissance des Grands, que des l
poser dans nos interêts ; parce
répondent avec politesse à t

Qu'est devenuë, Valere, cette foule d'adulateurs qui vous entouroient, cette fiere contenance qui fixoit tous les yeux sur vous, & qui faisoit trembler les plus hardis? Quoi! seul, triste, honteux, vous m'abordez; vous me parlez? Vous me caressez? Vous vous oubliez, Valere, sans doute; vous n'y pensez pas : non, non, c'est moi qui oublie que vôtre ami n'est plus dans la faveur; que le mauvais usage qu'il en a fait l'a perdu sans ressources. Hé bien, Valere, vous faites ce qu'on doit faire dans les disgraces, & je vous louë de remplir si bien les rôles des differentes scenes où vous vous trouvez; une chose peutêtre vous fera de la peine, c'est, qu'invariable dans mes sentimens je méprise autant vos caresses dans vôtre malheur, que je méprisois vôtre fierté ridicule dans vôtre fortune la plus brillante.

On n'oblige que des ingrats, disent les Grands à tout moment, & ils parlent juste; car pour l'ordinaire ils ne font plaisir qu'à des sots.

On marque sa reconnoissance, ou par beaucoup de sensibilité, ou par

de bons procedez ; mais si l'un manque, il ne faut que de l'esprit pour satisfaire à l'autre.

Il y a presque autant de politesse à bien reconnoître une grace qu'à la faire.

Une trop grande attention à publier les bienfaits d'un ami, peut lui devenir injurieuse, dès qu'il s'apperçoit qu'on cherche trop à l'en flater. C'est assez de le connoître genereux, il ne faut pas lui donner à penser qu'on le croye susceptible d'un autre plaisir que celui d'avoir rendu un bon office.

A voir ce port assûré, cette démarche fiere, ce front serein, cette liberté d'agir, je juge que c'est un homme en place, mais à l'entendre parler, je juge qu'il ne la merite pas.

Un prodige, c'est d'avoir avec une grande naissance un esprit supérieur, & toutes les qualitez d'un honnête homme : si cela étoit commun, les petits en mourroient de dépit.

Alise m'ébloüit & me charme par son éclat exterieur, mon air simple & modeste lui fait pitié. Lequel est le plus fou de nous deux?

Heureux le Philoſophe qui ſe conſole des mortifications qu'il reçoit des Grands, par la ſuperiorité que lui donnent ſes lumieres & ſa ſageſſe !

Rien ne donne aux Grands une idée ſi flateuſe de leur élevation, que la trop grande envie qu'ils remarquent en nous de devenir comme eux. Si nous la cachions mieux, ils en ſeroient moins fiers, & ils auroient pour nous beaucoup plus d'égard qu'ils n'en ont.

Il faut qu'il y ait des hommes qui ſe ſacrifient pour gouverner les autres. La machine d'un Royaume eſt ſi difficile à manier, qu'on n'a jamais trop de tout ſon tems pour la conduire heureuſement ; mais je n'envierois à un Miniſtre que le bon eſprit qui lui feroit appercevoir combien il eſt à plaindre.

Il faut, dit on, du ſpectacle à Paris pour amuſer les faineans, & pour enlever à la débauche quelques heures dans la journée : mais ſi ce motif paroît ſpécieux à des Chrétiens pour autoriſer les Opera & les Comedies, qui ne voit combien il

déshonore ceux qui y assistent chaque jour ?

Quel est le barbare qui ne mépriseroit une nation, dont les plus grands Seigneurs n'épargnent rien pour s'aller affliger des avantures d'un Heros de théatre, eux qui ne peuvent être attendris par le triste spectacle de mille malheureux qui souffrent ?

L'Auteur, justement indigné de la hardiesse des jeunes débauchez à attaquer la Religion sans la connoître, a mis à la fin de son livre un *petit traité de la verité de la Religion Chrétienne*, qui renferme dans sa brieveté les principales preuves dont on se sert pour confondre l'incrédulité, exposées avec beaucoup de force & d'élegance.

Voici comme l'Auteur prouve la necessité d'une Religion revelée.

Plus digne donc de l'attention de mon Dieu, que les êtres insensibles, & destiné seul à le connoître, puis-je me dispenser de l'aimer, de l'honorer, & de le servir, dès qu'il me sera connu ? Et si je ne puis m'en dispenser, puis-je croire aussi

qu'il m'ait abandonné le choix des routes pour arriver à lui, aveugle, foible, & inconstant, comme je le suis ? La sagesse même m'auroit-elle permis de l'honorer à ma fantaisie, sans s'exposer à recevoir des hommages indignes d'elle, tels peutêtre que seroient les miens, puisque je ne sçaurois connoître par cette disproportion infinie d'elle à moi, ni ce qu'il y auroit de bon, ni ce qu'il y auroit de défectueux dans le culte que je lui rendrois ? Seroit-ce donc ma raison qui doit seule m'en instruire ? Mais j'éprouve que ses lumieres se dissipent, dès que je veux m'en servir avec trop d'attention pour comprendre le Créateur, pour concilier ses perfections infinies, pour justifier sa justice, à la vûë des souffrances des gens de bien, & des prosperitez des impies. Connoissances néanmoins qui me sont absolument necessaires, pour proportionner mon amour à son amabilité, pour l'honorer comme il doit être honoré, & pour l'aimer, même jusque dans ses châtimens ; parce qu'ils me doivent paroître toûjours

justes; sur quelque tête qu'ils tombent, & quelque innocente que je la suppose.

Il faut donc que Dieu se communique plus particulierement à moi, & qu'il se fasse connoître d'une maniere plus sensible que par mes seuls raisonnemens ; qu'il m'instruise des hommages qu'il exige, s'il veut que je ne sois pas flottant entre ces cruelles incertitudes, s'il agréroit mon encens, ou s'il ne l'agréroit pas; auquel il veut que j'obéïsse, de ma raison, ou de mon penchant; en quoi consiste cet état de perfection qui me rend digne de ses bontez ; si c'est à suivre la nature dans tous ses mouvemens, ou à réduire cette même nature à des regles rigoureuses & pénibles ; à qui j'en dois croire, des Philosophes, ou à ceux qui me livrent à mes passions, ou à ceux qui m'en dégoûtent comme du plus grand obstacle à mon bonheur ? Il me faut, dis-je, une Religion qui m'apprenne parfaitement à bien choisir entre toutes ces differences, une Religion qui divinise mes hommages, qui

m'empêche d'y mêler rien d'indigne du Dieu que je veux adorer ; qui m'engage d'ailleurs à remplir ces devoirs par des recompenſes plus fortes que le plaiſir de les remplir, & qui m'effraye aſſez par des châtimens, pour m'obliger à m'abſtenir du mal que je préfererois au bien, ſi je ne craignois celui qui punit l'un & qui recompenſe l'autre.

L'Auteur met dans un beau jour la preuve ſi ſenſible & ſi efficace que l'on tire de l'établiſſement merveilleux du Chriſtianiſme.

L'Auteur de la Religion Chrétienne paſſe pour le fils d'un homme qui n'eſt connu que pour un artiſan, & ceux qui l'annoncent à toute la terre ſont douze Diſciples, qu'il a pris la plûpart de la lie du peuple, gens groſſiers & ignorans. Ce n'eſt donc, ni par les armes, ni par l'autorité d'une puiſſance qui donne de la terreur, qu'elle a été établie, non plus que par la crédulité des Nations qui l'ont d'abord reçûë. C'eſt en Judée que le fils de Joſeph l'annonce, & devant des Docteurs paſſionnez pour leur ancienne Re-

ligion, qui le font accuser de blasphéme, de troubler le repos public, d'être rebelle à Cesar, & qui réüssissent enfin à le faire attacher à un gibet où il expire. Cependant le lieu de son supplice devient le lieu de son triomphe, & les Ministres de sa perte deviennent les plus zelez défenseurs de sa doctrine. Ceux qui le font mourir le reconnoissent pour le Dieu du Ciel; ils avoüent toute l'horreur de leur crime, lorsqu'à sa mort la lumiere se trouble, la terre tremble, les tombeaux s'ouvrent, & les voiles du temple se déchirent. Là ses Disciples même assûrent, prouvent & persuadent, que ce Jesus qu'on a fait mourir injustement est le Fils de Dieu, ce Messie promis par tous les Prophetes & attendu de toutes les Nations; & c'est ainsi qu'ils commencent de la Judée à ébranler les temples des faux Dieux, qu'ils vont ensuite renverser dans tout le monde, & sur les ruines desquels ils élevent à Jesus-Christ des Eglises sans nombre. Ni la vûë des contradictions, ni la crainte des tourmens, où ils pré-

voyent qu'ils vont s'exposer, ne les peuvent retenir : ils se répandent dans toute la terre, & publient qu'il faut reconnoître pour un Dieu, un homme condamné à Jerusalem comme un imposteur : néanmoins, malgré l'extravagance qui paroît dans leur dessein, ils y réüssissent, ils font reconnoître ce Jesus crucifié pour le Dieu de l'univers ; ils rendent sa Croix venerable aux Philosophes & aux puissances, la plantent dans le Capitole, l'azyle des faux Dieux ; & de Rome superbe, la Capitale du Paganisme, ils en font la Capitale du monde Chrétien. Est-ce donc encore un coup une Religion commode, ou flateuse, qu'ils vont prêcher ? Sont-ce des hommes armez, ou des Heros parez de leurs triomphes, qui s'efforcent de l'établir ? Des victoires si rapides me le feroient presque penser. Mais non, c'est une Religion de souffrance & de renoncement à soi-même, une Religion qui abaisse les Rois jusqu'aux pasteurs, qui éleve la pauvreté au des-

ſus des richeſſes, & qui ne veut que des humbles & des pénitens. C'eſt une Religion prêchée à des Nations plongées dans les plaiſirs, & dans des plaiſirs conſacrez par les exemples des Dieux qu'elles adorent. Ce ſont des hommes qui l'annoncent, couverts de pouſſiere, ſans armes, ſans richeſſes, ſans crédit, ſans autre autorité que la fermeté dont le Dieu qu'ils font connoître les munit, & qui ſont attaquez par la jalouſie, perſecutez par le faux zele, & mis en pieces par la fureur des Idolâtres. Rien au contraire ne me ſurprend dans l'établiſſement & dans les progrès du Paganiſme, & de la Religion de Mahomet; tout y eſt humain, tout y eſt naturel.

ARTICLE CXXIII.

OEUVRES POSTHUMES DE Mr. Flechier Evêque de Niſmes. Tome II. Ses œuvres mêlées contenant ſes harangues, complimens, diſcours, poëſies Latines, poëſies Françoiſes.

A Paris, chez Jacques Estienne ruë Saint Jacques à la vertu, 1712. *in* 12. *pag*.406.

ON retrouvera Mr. Flechier dans tous les differens genres d'éloquence & de poësies qui diversifient les pieces dont ce recueïl est rempli : on aura même en le lisant un plaisir assez singulier. On y verra le commencement, le progrès & la perfection, de l'éloquence de ce grand Orateur. Le commencement dans *les discours academiques*, le progrès dans *les harangues & les complimens d'un tems plus reculé*, la perfection dans *les harangues & les complimens d'un tems plus proche*.

La plûpart des discours academiques sont sur des sujets interessans. Mr. Flechier prouve dans l'un, *que la gloire d'un Auteur celebre est plus grande que celle d'un parfait Orateur*. Il parloit dans cette cause sans interêt, sa gloire ne pouvoit diminuer, quelque parti que prissent les Juges.

Dans un autre discours Mr. Flechier établit solidement, *que l'élo-*

quence de la Chaire est plus difficile que celle du Barreau, dans d'autres il fait voir, *qu'il est expedient d'avoir des ennemis, que la vertu tire plus d'éclat de la calomnie, que de la loüange; que la condition de ceux qui vivent sans ambition est la plus heureuse; que la grace de souffrir constamment les maux qui nous arrivent, est préferable à la faveur d'être toûjours heureux; que la crainte de ceux qui parlent en public est un effet de la raison & non pas du temperament; que la femme doit préferer la vie de son pere à celle de son mari.*

On admirera dans la multitude des harangues & des complimens la varieté des tours dans des sujets semblables, & cet art si necessaire & si rare, de ménager en loüant la modestie de celui qu'on loüe, & la malignité de ceux qui écoutent.

Les poësies Latines suffiroient pour immortaliser Mr. Flechier. Son poëme sur le Carrouzel est connu, ses autres poësies ne lui cedent point. Donnons en quelques preuves.

La description de la course de têtes.

Signa viri expectant: sonipes fremit æquore toto,
Ire avidus, dubiisque hæret victoria pennis.
Ut tuba commissos cecinit lætissima ludos,
Quatuor adversis Equites erumpere cernas
Carceribus, flectunt hastas & missile dextrâ
Certatim vibrant jaculum: metisque relictis
In medium obliquant pariter vestigia campum.
Hic geminos texunt flexus; totidemque reflexus;
Atque abeunt, redeuntque pares, nec fallitur ordo.
Ac veluti Phrygiis ludit Mæander in arvis
Excursans; iterumque suos revolutus in ortus;
Incertusque viæ, nunc hàc, nunc labitur illàc.
Ambiguis donec fessas erroribus undas
Colligat; & pelago sensim decurrat aperto:
Sic ubi compositis gyris, atque ordine certo

Effinxêre fugas , implexosque orbibus orbes :
Ense simul stricto feriunt, jaculoque Medusam,
Et se quisque sui cadunt munimine sepi.

Description de la course de Bague.

Annulus appensus ligno , facilisque revelli
Orbe patet modico, per quem se lancea cursim
Insinuet victrix , & cuspide permeet aureâ.
Hunc tereti gaudent certatim avellere ferro
Anceps pugna diù , nec fato curritur uno.
Cursus ille suos irrisâ inglorius hastâ
Conficit. Hic metam ludo delibat inani ,
Exultantem animis alium malus impulit error.
Spes hominum & vanas ridet victoria veras ,
Angustum per iter , parvique foraminis orbem
Intrudunt alii mediis in cursibus hastas.
Post varios Equitum dubio certamine casus,

Saltensis, per aperta, celer procedere gestit
Æquora, & ô nostris, inquit, fors annue votis.
Flectit equum gyro exsiliens, & turbinis instar
Continuo rapitur stadio, ductuque fideli
Occupat exiguos aditus, parvumque meatum
Orbiculi, totâque triumphat victor arenâ,
Mille inter plausus hominum, sonitusque turbarum.

Les raisons qui rendent si courte la vie de quelques grands Hommes.

Quin etiam insignes animas vis invida sæpè
Opprimit, & spatiis ævi brevioribus urget,
Simplicior sive his aura est, & purior ignis,
Seu Deus ad superas maturiùs evocat auras,
Seu pugnant clausa tenebris, & carcere cæco
Solvunt se citiùs, vitaque errore peracta
Terrenas audent, exuto corpore, labes.
Sept. 1712.

Eluere , & summo niveas se sisten
cœlo.

La description d'une fievre maligne.

Interea gravis ægrescit vis effera morbi.
Pulchra superveniens ignis depascitur
ora,
Pallidaque excurrit macies , & frigida
languent
Lumina. Fessa rigent alterno frigore
membra ,
Alterno sudore fluunt. Sitis arida guttur
Asperat, imbelli stomacho fastidia cres-
cunt;
Et totos glišcit virus letale per artus.
Improbus insinuat sopor , & crudelior
ipsâ
Febre quies animum , sensusque inter-
cipit omnes.

Les poësies Françoises ne feront pas moins d'honneur à leur illustre Auteur. On est dans le goût des Odes, on en a dans ce recueïl deux d'une grande beauté : la premiere sur la guerison du Roi dans une maladie dangereuse de sa jeunesse. Deux strophes en feront connoître l'excellence.

Ces redoutables Conquerans,
Qui jadis si fiers & si braves,
Firent mille peuples esclaves,
Et dompterent mille tyrans,
Dans leurs Etats heureux & calmes,
Dormoient à l'ombre de leurs palmes,
Dans la paix & dans le repos.
Ils devenoient ce que nous sommes,
Et ne faisoient plus que les hommes
Après avoir fait les Heros.

Mais la paix ne vous change pas,
Et l'on voit encore paroître
Cet air de vainqueur & de maître,
Que vous aviez dans les combats.
Le Tibre, le Rhin & le Tage,
Redoutant ce noble courage
Dont ils ont ressenti les traits;
Et vous faites craindre la guerre
A tous les Princes de la terre,
Au milieu même de la paix.

L'autre Ode a pour sujet la conquête de la Hollande. Les poëmes font voir que Mr. Flechier auroit égalé nos plus fameux Poëtes s'il s'étoit borné à ce genre d'écrire. *Le poëme sur le Quietisme* n'avoit point

encore paru. C'est un dialogue entre Clarice Quietiste, & Flavie nouvellement convertie. Les dogmes de cette abominable secte y sont expliquez aussi clairement, que solidement refutez, & les agrémens de la poësie ne servent qu'à faire goûter la veritable spiritualité fondée sur une Théologie exacte. Flavie dans l'aveu des desordres de sa vie y peint au naturel celle des Dames mondaines.

En desirs spécieux, en esperances vaines,
Dupe de mes plaisirs, ainsi que de mes peines,
J'ai perdu sans remors les plus beaux de mes jours,
En m'éloignant de Dieu je m'égarois toûjours,
Je faisois mon bonheur de mes malheurs extremes,
Et tirois mon orgueil de mes foiblesses mêmes.

Les spectacles, les jeux, les conversations,
Qui sont des gens oisifs les occupations;
Je ne sçai quelle adresse & quelle complaisance,
Un peu d'honneur, de bien, d'esprit & de naissance,

Certains airs d'enjoüement & de vivacité,
Quelques traits prétendus d'une vaine
beauté,
Certaines passions dont le sexe se joüe,
Que le Seigneur condamne & que le
monde loüe,
Etoient les deux objets de mon enchan-
tement.
Sur ces préventions j'errois aveuglement
De désirs en désirs, dans une nuit pro-
fonde,
Plus instruite des loix & des modes du
monde,
De ses amusemens, & de ses vanitez,
Que des ordres du Ciel & de ses veritez.
Mais, graces au Seigneur, mon cœur
se renouvelle,
Il est temps d'approcher de celui qui
m'appelle.
Madame, sous ses loix je me range au-
jourd'hui,
Et je m'addresse à vous pour me conduire
à lui.

La même Flavie défend avec esprit les prieres ordinaires contre la fausse délicatesse des Quietistes.

Je ne suis pas encore assez spirituelle,
Le chapelet, Madame, a des attraits
pour moi,

Septembre 1712.

En remuant ces grains je reveille ma Foi;
L'oraison du Seigneur me console & me touche,
Mon cœur en la disant accompagne ma bouche.
Jamais tant de sagesse en si peu de discours;
J'y trouve mes besoins, j'y cherche mes secours,
Dans ses expressions j'admire & je revere
L'autorité de maître & la bonté de Pere;
Et je sens que sa grace est prête à m'accorder,
Ce que sa verité m'enseigne à demander.
Enfin elle est facile, efficace & parfaite,
Et digne de l'esprit de celui qui l'a faite.

L'indifference pour le salut est bien expliquée & mieux refutée dans les vers suivans.

CLARICE.

Oh! si dans vôtre cœur le Ciel imprime un jour
Le sentiment du pur & du parfait amour,
Vous verrez sans trembler l'Enfer qui vous menace,
Le Paradis ouvert sans y chercher de place,

Le funeste trépas, l'affreuse éternité,
Rien ne pourra troubler vôtre tranquillité.
Fonduë & concentrée en la divine Eßence,
Entierement remise en l'état d'innocence,
Dans le saint abandon où vôtre esprit sera,
Ni bonheur, ni salut, rien ne vous touchera;
Soit que Dieu vous console, ou soit qu'il vous éprouve,
Soit qu'il vous glorifie, ou soit qu'il vous reprouve,
Avec soumission, repos & gayeté,
Vous verrez accomplir sa sainte volonté.

FLAVIE.

Que cette indifference est injuste & cruelle!
Quoi! Je consentirois à ma perte éternelle,
Et mettant en Dieu seul ma force & mon appui,
Je pourrois me résoudre à me priver de lui?
Non, je dois esperer, ainsi que je dois croire,
C'est ma felicité, mais c'est aussi sa gloire.

Septembre 1712.

Sa nature le porte à me faire du bien,
Et c'est son interêt de même que le mien.

Le même Libraire nous donnera incessamment les lettres choisies de Mr. Flechier. Cet illustre Auteur fait trop d'honneur à sa patrie, pour qu'on puisse se tromper impunément en la marquant. L'avertissement qui suit fera connoître que nous n'en avons pas parlé avec assez de justesse.

ARTICLE CXXIV.

AVERTISSEMENT DE Mr. Le Chevalier de Belleville sur la patrie de M. Flechier, avec une description historique du Comté Venaissin.

MON REVEREND PERE,

L'exactitude avec laquelle vous écrivez vos Memoires, & les soins que vous prenez à les purger des fautes qui s'y glissent, me font prendre la liberté de vous en indiquer une à laquelle vous n'avez point du tout fait d'attention; ce qui provient sans

doute, du peu de connoissance qu'on a de la petite Province que le Pape possede entre la Provence, le Dauphiné, & le Rhône, qui la sépare du Languedoc. Il est donc necessaire que j'en donne ici une legere idée, en attendant que quelque bonne plume produise au Public l'histoire de cet Etat, qui ne seroit pas indifferente aux Sçavans.

Dans vos Memoires du mois de Novembre dernier, & dans l'éloge de feu Mr. Flechier, on lit que cet illustre Evêque étoit né à Pernes *dans le Comtat d'Avignon*, c'est où l'on devoit mettre Comté Venaissin, puisque la ville d'Avignon n'est, ni la Capitale, ni même comprise dans cette Province; car quoi qu'à present soumise au même Prince, elle a ses loix & ses coûtumes toutes differentes de celle du Comté Venaissin, & n'entre pas dans les Etats de cette Province, qui se tiennent à Carpentras, qui en est la Capitale, & la résidence du Recteur qui gouverne toute la Province. Comme ce que j'ai l'honneur, Mon R. P. de vous écrire, pourroit être ignoré dans les Provinces éloignées

de celle-ci, on ne me sçaura peutêtre pas mauvais gré de donner ici une courte description de ce païs, & de faire connoître en deux mots de quelle maniere le Comté Venaissin, & environ deux siécles après la ville d'Avignon, sont tombez sous la domination du St. Siege.

La ville d'Avignon fut acquise au St. Siege par la vente qu'en fit la Reine Jeanne de Naples du consentement du Prince de Tarente son mari, au Pape Clement VI. le 19. Juin 1348. Plusieurs personnes ont écrit que ce n'avoit été qu'un engagement, mais on peut voir le contraire dans les termes mêmes du contract rapportez par le Sr. Noguier dans son histoire des Evêques d'Avignon, qui sont, *Vendimus, cedimus, concedimus ad perpetuum; Civitatem nostram Avenionis cum toto territorio & confinibus*, qui sont très-bien désignez dans ce contract. Cette vente se fit pour ... florins d'or que la Reine Jeanne reçut du Pape. Depuis ce tems-là Avigon a toujours été soumis au St. Siege, sans avoir été pourtant uni au Comté Venaissin. C'est dans

cette ville où reside le Vice-Legat que le Saint Pere y envoye. Samuël Guichenon rapporte, que le premier Vice-Legat que le St. Siege y envoya fut François à Conziaco en l'année 1418. Il n'est pas necessaire que je parle davantage d'Avignon : cette ville est assez connuë par sa grandeur, son illustre Noblesse, son Université, son Palais, & ses belles murailles. Je ne dirai rien aussi de la puissance de ses Vice-Legats, elle n'est ignorée de personne.

Le Comté Venaissin est composé d'environ quatre vingt villes, ou villages, sa situation est admirable, puisqu'on n'y ressent point les grandes chaleurs de la basse Provence, & que le froid en hyver y est très supportable. Quelques-uns prétendent que le nom de Comté Venaissin, en Latin, *Comitatus Venascinus*, a été pris de Venasque, qui étoit autrefois une ville considerable de cette Province; mais il y a peu d'apparence à cela, puisque Venasque elle même a tiré son nom de la riviere sur laquelle elle est bâtie, qui s'appelle la Nesque, en Latin *Nasca*, ou *Nesca*, comme

qui diroit * *ve*, ou *voyez la Nesque.* Il est plus probable que la Province a tiré son nom de *Venatione*, la chasse ayant toujours été fort abondante en ce païs, & même les peuples anciennement y adoroient Diane comme leur principale Divinité, à laquelle ils avoient dressé plusieurs temples. On en voit encore un à Venesque qui est assez entier, on l'a seulement dépouïllé de ses colomnes & autres ornemens, qu'on a transportez à Carpentras & ailleurs pour l'ornement des Eglises. Cette Province, qui a été autrefois soumise aux Romains, fit ensuite partie du Royaume d'Arles, & en fut démembrée vers l'an 946. & forma la Provence Occidentale, appellée autrement le Marquisat de Provence. Faidide fille de Gilbert Comte de Provence la porta en dot en 1112. avec la moitié de la vil-

* *Ne seroit-ce point plûtôt le* gué de la Nesque ? *Car* vé *en ancien Gaulois signifie* gué *& vient du mot Latin* vadum. *En basse Normandie il y a encore proche de l'embouchure des rivieres de Vire & de Taute le grand vé & le petit vé*, majus vadum, minus vadum.

le d'Avignon à Alphonse Comte de Toulouse. Après la mort de ce Gilbert il fut fait un partage entre Raymond Berenger Comte de Barcellonne, mari de Dulcie autre fille dudit Gilbert, & ledit Alphonse mari de Faidide ; par ce partage qui est de l'an 1125. tout le païs depuis la Durance jusqu'à l'Isere tomba entre les mains des Comtes de Toulouse. Mais Raymond le vieil Comte de Toulouse en fut dépouïllé, pour avoir pris le parti des Albigeois, & ses Etats furent donnez à Simon Comte de Montfort, qui en fit hommage à Philippe Auguste. Raymond le jeune après la mort de son pere y rentra, & quelque tems après ayant aussi pris le parti des Albigeois, le Roi Louïs VIII. vint en personne lui faire la guerre. Il l'avoit presque dépouïllé de tous ses Etats, lorsque sa mort arrivée en 1226. en laissa le soin à St. Louïs son fils, lequel lui donna la paix en 1228. Par ce traité qui fut fait à Paris, ce Comte ceda au Roi toutes les terres qu'il possedoit audelà du Rhône dans le Royaume de France, & au Pape

toutes celles qui lui appartenoient en deçà.

Les Comtes de Toulouse depuis ce tems-là tenterent plusieurs fois par des negociations à rentrer dans la possession du Comté Venaissin, mais après y avoir exercé la Jurisdiction pendant quelque tems, ils furent contraints de l'abandonner au Saint Siege, qui en a depuis joüi paisiblement, & Clement V. pour se concilier les esprits des habitans de ce païs vint habiter dans le Comtat, ayant fait bâtir un Palais fort près de Malaucene vers la source de Grausol, où il passoit une partie de l'année; il en fit aussi bâtir un à Monleux à demie lieuë de Carpentras, où il résidoit aussi. C'est dans ce dernier Palais où il fit battre une monnoye d'argent, où il prend le tître de *Comes Venetini*. On en trouve encore dans les cabinets de quelques Curieux. J'aurois pû entrer dans un plus long détail; mais j'en laisse le soin à celui qui entreprendra d'en donner l'histoire complette. On me permettra seulement de dire quelque chose des principales villes.

La principale ville de cette Province est Carpentras, elle en est la Capitale. Pline l'appelle *Carpentoracte Meminorum*; elle est située sur la riviere appellée Lauson, dans un païs très-fertile en vin, huile, saffran, & en tout ce qui est necessaire à la vie. On y nourrit beaucoup de vers à soye, & son terroir ressemble à une forêt, par la quantité d'arbres meuriers qu'il porte, les terres en étant presque toutes bordées. Ses murailles sont fort belles; elles ont été bâties par Clement VII. & Benoît VIII. d'une belle pierre quarrée. Il y a dans le Palais Episcopal un trophée fort ancien; on y voit en relief un Conquerant qui tient deux Rois enchaînez : on croit que c'est une partie du monument que En. Domitius Ænobarbus, & Q. Fabius Maximus firent elever après avoir vaincu les Allobroges & les Arvernes. Cette ville est très-peuplée. On y admire la beauté de l'Eglise Cathedrale & du Palais Episcopal, ils sont bâtis à la moderne; on conserve dans cette Eglise une précieuse Relique, qui

eſt un des clous qui ont attaché N. Seigneur en Croix. Il a la forme d'un mords de cheval, ayant, dit-on, ſervi autrefois à cet uſage à Conſtantin ; mais il n'y a qu'une partie de ce mords, le reſte étant honoré à Milan. Parmi les illuſtres Evêques de cette ville on compte Julien de la Roüere, qui fut depuis Pape ſous le nom de Jule II. & quelques Saints, comme Saint Conſtantin & St. Seſſien. Cette ville eſt la réſidence du Gouverneur du Comté Venaiſſin, la Chambre pour le domaine du Pape y eſt établie ; mais ce qui la fait principalement connoître aux Provinces circonvoiſines, c'eſt le marché qu'il y a tous les vendredis, avec un concours de monde extraordinaire.

Le ſecond Evêché eſt Vaiſon ſur l'Ouvaſe, connu autrefois des Anciens ſous le nom de *Vaſio Vocontiorum*. Elle étoit autrefois très-conſiderable, mais ayant été détruite par les Goths & autres peuples du Nord, elle eſt aujourd'hui fort déchûë de ſon ancienne ſplendeur. On trouve tous les jours en foüillant la terre

aux environs de précieux restes d'antiquité, comme des urnes, lampes sépulcrales, inscriptions & medailles. On pourra vous communiquer au premier jour une belle inscription sur un pied d'estal de marbre qu'on a trouvé depuis peu.

La ville de Cavaillon est le troisiéme Evêché de ce païs, tous suffragans de l'Archevêché d'Avignon. La ville de Pernes est presque aussi grande que Carpentras, les Recteurs y ont fait autrefois résidence pendant quelque tems, l'isle est fort connuë par la bonté de ses truites qu'elle fournit à tout le païs, & par la fontaine de Vaucluse qui n'en est qu'à demie-lieuë. Les villes de Vaureas, Malaucene, Boulane, Cadorousse & Sanians sont aussi considerables ; je ne m'étendrai pas sur leur sujet pour terminer cette lettre.

ARTICLE CXXV.

DIVUS THOMAS SUI interpres de Divina motione. C'est à dire, *Saint Thomas interprete de lui-même touchant la maniere dont Dieu meut les causes à agir. Par le R. P. Antonin Massoulié, du Couvent de Toulouse de Saint Thomas d'Aquin, Compagnon du très-Reverend Pere General de l'Ordre des Freres Prêcheurs.* A Rome, de l'imprimerie de Komarek, proche la tour de *Grillo*, 1707. *in folio en deux tomes, le premier de 479 pages, le second de 412.*

QUi pourroit nombrer les Auteurs qui ont travaillé sur les mêmes matieres dont le R. P. Massoulié entreprend de traiter en cet ouvrage? Et quoique divisez de sentimens, comme ils ont tous estimé que ce seroit un préjugé très avantageux d'avoir Saint Thomas de leur côté, il n'est, pour ainsi dire, aucun coin de ses ouvrages qu'ils n'ayent foüillé, à dessein d'y trou-

ver, ou quelque expression favorable, ou quelque éclaircissement à ce qui les incommodoit ailleurs. C'est là faire Saint Thomas interprete de lui-même. Le R. Pere Massoulié a fait quelque chose de plus, comme il paroitra dans la suite de cet extrait; & regardant l'ancien Thomisme comme trop métaphysique & trop abstrait, il y a ajouté de quoi, à ce qu'il croit, le rendre plus plausible. Du reste, il observe une grande moderation à l'égard de ceux qui ne pensent pas comme lui, & il se contente seulement de leur jetter quelques traits, qui ne sçauroient les offenser, & qu'il tire ordinairement, ou des Poëtes, ou de la Fable. Il parcourt aussi la nature, & fait des leçons aux nouveaux Philosophes. Enfin on sent en lui une personne d'érudition.

Tome I.

Le R. P. Massoulié divise le premier tome en deux dissertations, chacune d'elles en questions, & celles-ci en articles.

La premiere dissertation intitulée, *De divina motione in ordine naturali*, » De la motion divine dans l'or- » dre naturel, contient huit questions, par lesquelles le P. Massoulié se propose de soutenir par l'autorité & les raisons de Saint Thomas, l'opinion des Thomistes touchant la Prédétermination physique. Des armées d'Auteurs depuis deux siécles ont combattu pour & contre, avec les mêmes armes que prend ici le P. Massoulié, & il est difficile d'inventer de nouvelles manieres d'attaque & de défense. On n'en voit pas en effet dans cet ouvrage, où l'on trouve pourtant quelque chose de singulier, au moins pour l'étenduë que l'Auteur donne à ses preuves. En avançant avec lui on ajoutera quelques courtes reflexions. Mr. l'Abbé d'Argentré Docteur de la Maison & Societé de Sorbone, Aumônier du Roi, en a fait de justes & solides, auxquelles on renvoye le Lecteur.

Un préjugé que le Pere Massoulié croit important, & dont il fait la premiere question, c'est, dit-il, que

Molina, Suarez, Bellarmin, Azor, Pererius & d'autres Jesuites, ont reconnu que Saint Thomas enseigne la Prédétermination physique : le livre même composé pour regler les études de la Compagnie, & intitulé *Ratio studiorum*, en fournit aussi une preuve, en donnant la liberté aux Théologiens Jesuites de ne pas suivre Saint Thomas en ce point.

C'est à dire, que le P. Massoulié prend pour un aveu ce qu'un de ces Théologiens a dit, que les expressions de Saint Thomas lui font de la peine, un autre que Saint Thomas s'est retracté, un autre que Dieu opere en nous. Il n'a pas pris garde que dans le livre *Ratio studiorum*, c'est ce qui s'appelle *concession*, pour signifier qu'encore que cette opinion soit attribuée à Saint Thomas, il est toutefois permis de l'abandonner. C'est ainsi que le même livre abandonne une autre opinion avancée par quelques-uns, comme étant de Saint Thomas, *Que Dieu prévoit les futurs contingens dans leur coéxistence réelle avec son éternité.*

Dans la seconde question le Pere Massoulié établit comme un autre préjugé encore plus favorable à son sentiment, que le terme même de Prédétermination n'a pas été ignoré de Saint Thomas, & se trouve en quatre endroits de ses ouvrages: à sçavoir, en la premiere partie de la Somme quest. 19. art. 4. & quest. 23. art. 1. quest. 12. *Quodlibetique art.* 5. & dans le Commentaire sur le livre des noms divins attribué à Saint Denys ch. 5. Que répondre, demande le P. Massoulié, à des textes si exprès?

Qu'il auroit peutêtre mieux fait de n'y pas toucher, & qu'ils se tournent fortement contre lui. Car dans les trois premiers le terme de Prédétermination porte exclusion de la liberté. Le second est surtout remarquable: Saint Thomas traitant de la prédestination, convient avec Saint Jean Damascene, que nos actions cesseroient d'être libres, si elles étoient prédéterminées; ce qui néanmoins, ajoute-t'il, n'exclut pas la prédestination. Le dernier endroit de Saint Thomas cité

par le P. Massoulié regarde la Providence, & n'a rien de commun avec la question presente.

Selon que s'exprime le P. Massoulié en la question troisiéme l'opuscule de Saint Thomas, intitulé de la puissance, question troisiéme art. septiéme, est un fonds, qui creusé par une profonde Métaphysique fournit d'invincibles argumens pour la Prédétermination physique. Il les en a tirez, & à leur vûë il n'y a plus d'autre parti à prendre, à ceux qui sont d'un sentiment contraire, que de mettre bas les armes & d'avoüer leur défaite.

En cet endroit Saint Thomas assûre que Dieu, comme cause premiere, agit dans l'action des causes inférieures, entant que par la création il leur a donné la vertu d'agir, qu'il la leur conserve, qu'il les meut & les applique à agir, que dans l'action il est à leur égard comme l'Ouvrier à l'outil qu'il manie. Saint Thomas éclaircit cette doctrine par les exemples d'un homme qui applique son couteau à couper, de l'Ouvrier qui conduit l'ou-

til dont il se sert, du premier ciel qui donne le mouvement à tous les corps inférieurs, & cause toutes les alterations dans la nature sans s'alterer lui-même. Il la prouve par cette raison, qu'aucune cause seconde ne sçauroit de soi donner l'*être* à son effet, parceque le terme d'*être* étant universel, la cause qui pourroit le donner à une chose, pourroit également le donner à toutes, & à soi-même. En suivant le même raisonnement, il faut aussi convenir qu'une cause seconde ne sçauroit non plus produire les degrez generiques & spécifiques qui sont universels, & qu'elle est réduite à la seule production du degré numerique & individuel de son effet. D'où il s'ensuit, que Dieu agit dans l'action de la cause seconde : car de qui, sinon de lui, l'effet reçoit-il l'*être* avec ses autres degrez generiques & spécifiques ? Pour faire comprendre quelle est cette action de Dieu, Saint Thomas dit que c'est seulement comme une intention, ayant je ne sçai quel être incomplet, de la maniere dont les cou

leurs font dans l'air, & la vertu de l'art dans l'outil de l'Ouvrier.

Le P. Massoulié donne de l'étenduë à ces exemples & à ce raisonnement de Saint Thomas, & son Commentaire contient dix neuf longs articles. A propos de l'Ouvrier & de l'outil, il fait remarquer, comme les instrumens de Musique ne rendent point de son, s'ils ne sont touchez ; & à propos du premier ciel, duquel tout mouvement est dérivé, il fait voir un enchaînement & une subordination entre les causes, qu'il suit depuis les Chœurs des Anges jusqu'à la torpille, l'aiman, & à tout ce qui s'appelle qualitez occultes. Il ajoute que Dieu est present en tous lieux par son operation. Et de tout cela il conclut, que Saint Thomas a reconnu & démontré, que l'action de Dieu tombe sur la cause seconde, la prévient, la meut, la détermine ; & c'est précisément la Prédétermination physique. Laquelle, selon la définition qu'il en donne art. 15. est un application passive de la cause seconde, & reçûë en elle ; ce qui s'entend

aussi de la volonté de l'homme. Au reste, tout ce qui se peut dire pour la prouver, est renfermé dans ce seul endroit de Saint Thomas.

Si donc on montre par quelques reflexions que Saint Thomas n'y a pas dit un mot qui tende à la Prédétermination physique, il faudra avoüer qu'elle ne lui est jamais venuë en pensée.

1°. Saint Thomas distingue en la cause seconde quatre sortes de dépendances de la cause premiere, à sçavoir, la création, la conservation, l'application, le soutien dans l'action même: & le P. Massoulié dans son Commentaire confond les deux dernieres en une seule, pour en former sa Prédétermination physique. Elle lui échapoit en effet, s'il s'étoit gêné à compter jusqu'à quatre. Car la 4^e^. dépendance est dans l'action même, & ne la dévance point; ce n'est donc point une prémotion ni une prédétermination; la cause seconde étant considerée comme en mouvement & déja agissante, la cause premiere agit avec elle. Voilà ce qui s'appelle le *Concours*.

Or si c'est à l'action de la cause premiere que se doit rapporter l'*être* avec les degrez generiques & spécifiques que reçoit l'effet, ce ne peut être que par le moyen du concours ; puisque Saint Thomas Auteur de cette doctrine, le marque expressément dans la quatriéme dépendance. De plus, la troisiéme dépendance n'étant que l'application de la cause seconde à agir, demeure en elle seule, & ne passe point jusqu'à l'effet, & par conséquent ne donne rien à l'effet. Enfin la Prédétermination, selon le Pere Massoulié, est un complément de puissance en la cause seconde, laquelle néanmoins, au sentiment de Saint Thomas, est incapable de recevoir la puissance de produire l'*être* ; ce n'est donc pas par le moyen de la Prédétermination physique, que l'*être* passe à l'effet.

2°. Après ce qu'on vient de dire, & qu'on a montré que les raisons métaphysiques du P. Massoulié se tournent contre lui, il semble qu'il n'y ait plus rien à faire. Il est pourtant à propos de voir, si la Prédé-

termination ne ſeroit point cachée ſous la troiſiéme dépendance, qui eſt l'application de la cauſe ſeconde à agir. Saint Thomas obſerve, que ce n'eſt pas aſſez qu'elle ait la puiſſance d'agir par la création & la conſervation, non plus que ce n'eſt pas aſſez à un outil d'avoir ſa forme propre & particuliere, il faut encore qu'elle ſoit appliquée à agir. Et pour s'arrêter à l'exemple de nôtre ame, quoi qu'elle ait par le benefice de la création & de la conſervation la faculté de vouloir, elle ne voudroit pourtant rien, ſi Dieu ne l'excitoit & ne l'appliquoit à vouloir, par une impreſſion perpétuelle qui la porte à ſouhaiter la béatitude, & à l'amour du bien en general. Saint Thomas s'en explique ainſi en pluſieurs endroits, & très-diſtinctement en ſa Somme, premiere partie queſtion 105. art. 4. & premiere partie de la ſeconde, queſt. 9. art. 6. où il ajoute, comme en cent autres endroits, que nous uſons de cette impreſſion pour nous tourner vers les biens particuliers, à la pourſuite deſquels nous nous détermi-

nons par nôtre libre arbitre. C'étoit au P. Massoulié à faire attention à ces divers passages, & à les rapprocher les uns des autres, lui qui promet d'interpreter Saint Thomas par Saint Thomas.

3°. A la verité, il n'a pas manqué de citer quantité d'endroits où ce Saint Docteur se sert de la comparaison du premier ciel, ou du premier mobile; mais c'est encore au désavantage de sa cause, puisqu'il est évident, s'il vient du premier ciel quelque impression de mouvement aux corps inférieurs, qu'elle est seulement generale, & non pas déterminée aux actions particulieres. Si ce n'est que quelqu'un veüille faire entrer ici l'Astrologie judiciaire.

4°. Saint Thomas a souvent parlé de la préscience. A-t'il dit quelque part, au moins en termes équivalens, que Dieu prévoit les actions libres des hommes par le moyen de la Prédétermination, & parce qu'il les prédétermine? Au contraire, n'a-t'il pas dit positivement & constamment, que Dieu les voit comme

presentes, & immédiatement en elles mêmes ? Cela seul démontre que la Prédétermination n'est jamais entrée en la pensée de Saint Thomas.

5°. Le P. Massoulié fait grand fonds sur une preuve, à laquelle il ne manque que la bonté de la conséquence. Dieu, dit-il, est intimement present en toutes ses créatures, & il y est present par son operation & son action ; donc il les prédétermine à agir.

Il avoit, comme on dit, accusé juste, en assûrant que les preuves de la Prédétermination sont toutes renfermées dans le fameux article de l'opuscule de la puissance, & ce sont les mêmes qu'il repete dans sa question quatriéme, où il s'efforce d'amener à son opinion ce que dit Saint Thomas en la premiere partie de la Somme quest. 105. art. 5. touchant la maniere dont Dieu agit dans les causes secondes qui agissent. Comme s'il se défioit que St. Thomas ne luit fût pas favorable en cet endroit, il commence par montrer qu'il n'y a aucune raison de croire que Saint Thomas y ait

retracté ce qu'il avoit enſeigné ailleurs.

Sa Phyſique ne lui ſera non plus d'un grand ſecours. Il y a, dit-il, un enchaînement admirable entre toutes les parties du monde. Les Chœurs des Anges ſont ſubordonnez entre eux, tous les corps celeſtes répandent leurs influences ſur les corps inférieurs, des Intelligences mettent les divers cieux en mouvement, le ciel empyrée, comme plus voiſin des Eſprits, ſans qu'il ſe meuve, a une merveilleuſe efficace. Il ſe mocque des Cartéſiens & des nouveaux Philoſophes, qui ſe forgent des ſyſtemes, ſans les fonder ſur des principes ſi ſolides; & qui laiſſant là les qualitez occultes, courent après des corpuſcules qui ne valent pas mieux.

On ne prendra pas de parti, & quelle que ſoit la Phyſique de Saint Thomas, on ſe contente d'aſſûrer qu'il n'y a point fait entrer la Prédetermination.

Le P. Maſſoulié en l'art. huitiéme paſſe à quelque choſe de plus ſérieux. Il dit, que le deſtin eſt ce

même enchaînement de causes & d'évenemens, & que Saint Augustin & Saint Thomas n'ont blâmé les Philosophes défenseurs du destin, que parce qu'ils en retranchoient la Providence. Si l'on prenoit ses paroles à la lettre, on se trouveroit étrangement embarrassé. Quoi donc, se diroit-on, les Stoïciens & les Calvinistes seront-ils absouts, en consideration de ce qu'ils mettent la Providence à la tête de cette fatalité immuable & de cette necessité absoluë qui entraîne toutes nos actions? Mais comme on n'a garde d'imputer cette pensée à personne, & qu'on veut venir droit au point dont il s'agit, on nie que Saint Thomas ait enseigné, que la Providence employe la Prédétermination pour parvenir à ses fins.

Prétendre avec le P. Massoulié que la Prédétermination se soutient par l'autorité de Saint Augustin, c'est évidemment abuser de la patience de ceux qui ont lû St. Augustin. Ils y ont trouvé en mille endroits, que la volonté est préparée par le Seigneur, & que cette prépa-

consiste en la grace préve-
, qui est une sainte pensée,
en nous par voïe de persua-
nous faisant connoître & ai-
ıôtre devoir.
is on convient avec le Pere
ulié , que Jansenius a tort de
cquer , comme il fait , de la
termination; non pas toutefois
qu'il assûre qu'elle est con-
aux principes de Saint Au-
, car en cela il a raison ; mais
qu'il fait retomber ses raille-
ır Saint Thomas, qui ne les
: nullement.
ns la question cinquiéme le P.
ulié ramasse le ch. 66. le 67.
o. du troisiéme livre de Saint
ıas contre les Gentils , & il
mmente à sa façon. C'est toû-
la même chose, l'*être* univer-
: premier mobile, l'enchaîne-
les causes, les Intelligences ap-
:es à mouvoir les astres ; & il
ıuë d'avoir pitié des nouveaux
ophes.
pplique en particulier à nos
tez dans la question sixiéme
e qu'il a dit en general des

causes secondes, & de la necessité qu'elles ont d'être prédéterminées. De ce que nos volontez sont libres pour agir, ou ne pas agir, il en tire une preuve, qu'elles ont d'autant plus besoin de Prédétermination, & d'être poussées hors de cet état d'indifference; & il veut qu'il ne suffise pas que Dieu nous prévienne d'une sainte pensée, & qu'il nous fasse connoître & aimer nôtre devoir.

En quoi il s'éloigne également de Saint Augustin & de Saint Thomas, celui-ci attribuant constamment à nôtre volonté le pouvoir de se déterminer.

Il s'efforce de montrer dans la question septiéme & dans la huitiéme, que Saint Thomas a prévu & refuté tout ce que sçauroient dire ceux qui nient la Prédétermination physique, soit leurs réponses, soit leurs preuves.

On lui accorde volontiers, qu'à la verité Saint Thomas a enseigné que Dieu agit & opere en nous comme cause premiere, & qu'il agit de maniere qu'il ne nuit point à nôtre liberté, & qu'il ne se rend, ni auteur,

ni complice du peché. Mais Saint Thomas a-t'il insinué quelque part, que cette maniere d'agir est la Prédétermination physique ? A-t'il prévû qu'il s'éleveroit des contestations touchant son sentiment ? Comme le P. Massoulié n'a pas gagné le premier point, & qu'il ne voudroit pas s'engager à soutenir le second, tout ce qu'il dit est inutile.

La 2^de^. dissertation divisée en neuf questions porte pour titre, *De libertate creata*, » De la liberté telle qu'elle est dans les créatures. Pour préparer les esprits à recevoir la vraye notion de la liberté, ou du libre arbitre, qu'il promet de donner en la premiere question, il fait remarquer que le libre arbitre a comme trois racines ; à sçavoir, la capacité qu'a la volonté, à raison de son immatérialité, de recevoir toutes les formes ; l'étenduë de l'entendement à juger de tout ; l'amplitude de la volonté, qui créée pour un bien infini, ne sçauroit être remplie par aucun bien fini, n'est assujettie qu'au seul bien infini, & ne l'est à aucun bien fini. Ensuite il rapporte diverses défini-

tions du libre arbitre, & rejette celle qui passe communément pour être exacte, que *c'est une faculté par laquelle, tout ce qui est requis pour agir étant posé, nous pouvons agir, ou ne pas agir.* La raison qu'il en rend, c'est qu'elle ruine la Prédétermination. La définition qu'il s'est formée, est conçuë en ces termes : *Vis electiva mediorum, temperata ordine finis.* On ne sçait si elle paroîtra plus claire en François qu'en Latin. » Le libre arbitre est » la force d'élire les moyens, tempe- » rée par l'ordre de la fin. C'est à dire, que le libre arbitre ne consiste pas à se choisir une fin ; cette fin nous est proposée par la nature, ou, pour mieux s'exprimer, par l'Auteur de la nature, & n'est autre que la béatitude vers laquelle nous sommes continuellement poussez : le libre arbitre n'a lieu qu'à l'égard des moyens que chacun prend à son choix pour devenir heureux. De même que l'entendement a ses principes qui ne tombent point sous son examen, mais sur lesquels il fonde ses raisonnemens ; ainsi la volonté a une fin fixe & immuable, qui est la

béatitude, & elle choisit seulement les moyens d'y parvenir.

Aprés avoir employé la seconde question à expliquer en combien de sens differens se prend le terme de liberté, il démontre dans la troisiéme par l'autorité & les raisons de Saint Thomas, que le libre arbitre ne sçauroit subsister sans l'indifference & l'exemption de necessité, & que si la volonté est déterminée à un objet & n'a qu'un parti à prendre, elle cesse d'être libre, comme cela lui arrive à l'égard de la béatitude & du souverain bien. Ses raisons sont abstraites, mais belles & solides, prises de la nature de la volonté, entant qu'elle est spirituelle & raisonnable, & qu'elle est considerée, soit par rapport à l'entendement qui la dirige, soit par rapport aux objets qui lui sont presentez. Il trouve étrange que Jansenius s'étant imaginé que vouloir, & vouloir librement, est une même chose, ait prétendu mettre St. Thomas de son côté. Quant à ce qui est de meriter, ou démeriter, il faut, continuë-t'il, que les actions partent d'une volonté exemte de necessité : & il refute ad-

mirablement l'objection que Jansenius a tirée de ce que Saint Thomas a dit * : Que les actions de Jesus-Christ étoient meritoires, quoique sa volonté fût déterminée à aimer Dieu. Car comme St. Thomas s'est expliqué immédiatement auparavant & clairement, que les actions meritoires de Jesus-Christ étoient celles qui étoient exemtes de necessité, il veut seulement faire entendre dans la suite que cette détermination necessaire par laquelle Jesus-Christ aimoit Dieu, ne le portoit pas à chacune de ses actions particulieres.

En la quatriéme question le Pere Massoulié distingue trois sortes d'indifference de la volonté : à agir ou ne pas agir, à choisir entre differens moyens, à se tourner vers le bien ou le mal ; & il dit que les deux premieres sont absolument requises & essentielles à la liberté, mais non pas la derniere, laquelle en soi est un défaut. Il distingue encore en la question suivante divers degrez selon lesquels la liberté est plus ou moins parfaite.

* *In 3. dist. 18. art. 2. ad 5.*

Perſonne ne diſputera au P. Maſſoulié ce qui fait le ſujet de la ſixiéme queſtion ; que Dieu nous prévenant & nous excitant au bien, non ſeulement ne détruit point nôtre libre arbitre, mais le perfectionne. Car ce ſeroit grandement ſe tromper, de croire que le libre arbitre nous ſoit donné également pour le bien ou pour le mal : dans le deſſein de Dieu, il n'eſt que pour le bien, & c'eſt en abuſer de s'en ſervir pour le mal. Lors donc que Dieu nous conduit à l'uſage que nous en devons faire, certainement il le perfectionne. Mais il s'agit de ſçavoir comment Dieu nous prévient & nous excite : & ſans entrer en conteſtation avec le P. Maſſoulié touchant l'incompatibilité de la Prédétermination phyſique & de la liberté, on ſe retranche à ce ſeul point, que la Prédétermination a été inconnuë à St. Auguſtin & à Saint Thomas.

L'accord de la préſcience, & de l'efficace certaine de la grace avec le libre arbitre de l'homme, ſi difficile en ſoi, devient impoſſible ; s'il faut encore y mettre comme de ſurcroit la Pré-

détermination physique. Le P. Massoulié, qui dans la question septiéme entreprend de faire cet accord, dit premierement que nous devons le croire, de même que nous croyons l'accord de l'unité de nature en Dieu avec la Trinité de personnes. Ensuite il fait voir sans replique, que St. Thomas a enseigné que Dieu nous meut à agir, & que nous agissons librement; que le mouvement que Dieu nous imprime, n'interesse point cette indifference qui fait l'essence de nôtre liberté. Il assûre en troisiéme lieu, qu'il est aisé de comprendre que la volonté, quoique déterminée à vouloir une chose, retient néanmoins son indifference & le pouvoir de ne pas vouloir cette chose, ou d'en vouloir d'autres. Ce qu'il prouve en plusieurs façons. 1°. Car supposé, dit-il, que la volonté se portât d'elle même vers une chose, & que Dieu n'eût aucune part à ce mouvement, n'est-il pas vrai qu'elle seroit déterminée à une chose sans perdre son indifference naturelle? 2°. En ce mouvement qui seroit uniquement d'elle, elle se seroit pourtant tournée vers le parti que l'en-

tendement auroit jugé le meilleur. Or, pourſuit-il, tout cela ſe paſſe ainſi, quoique la Prédétermination phyſique ſurvienne ; parce qu'elle s'accommode à la nature de chaque cauſe, comme l'eau prend la forme des diverſes plantes qu'elle nourrit. D'où il conclut, que la Prédétermination laiſſe à la volonté toute ſon indifference & le pouvoir de ne pas agir.

De plus, continuë-t'il, l'entendement & la volonté, entant que puiſſances ſpirituelles, ont une amplitude & une capacité que nul objet fini ne ſçauroit remplir : & comme l'entendement appliqué à conſiderer une choſe peut n'y être pas appliqué, ou l'être à d'autres ; ainſi la volonté déterminée à vouloir une choſe peut ne la vouloir pas, ou en vouloir d'autres.

On laiſſe au Lecteur à juger de ces raiſonnemens, qui ſont du P. Maſſoulié, & non pas de St. Thomas.

Touchant la liberté de Jesus-Christ, il poſe pour conſtant en la queſtion huitiéme, que Jesus-Christ, obligé à mourir par un précepte précis & rigoureux de ſon

pere, n'a pû s'en dispenser ; que toutefois il est mort librement & a merité, & qu'il a pû ne point mourir. Pour allier deux choses qui paroissent inalliables, que JESUS-CHRIST n'ait pû se dispenser du précepte qui l'obligeoit de mourir, & qu'il ait pû ne pas mourir, le P. Massoulié regarde la mort de JESUS-CHRIST comme un moyen que Dieu a pris de sauver les hommes, & de les conduire au souverain bien, quoiqu'il ne manquât pas d'autres moyens pour parvenir à la même fin: puis donc que la liberté consiste dans le choix des moyens, il s'ensuit que la mort de JESUS-CHRIST, qui a été un moyen, a aussi été libre.

Cela prouve bien qu'il a été libre au Pere de faire à son Fils le commandement de mourir, mais nullement au Fils de l'accomplir. Prêtez une telle raison à Luther, à Calvin, à Jansenius ; apprenez leur à dire que toutes nos actions ne sont que des moyens, comme en effet elles le sont, & vous les entendrez bientôt assûrer qu'elles sont libres & meritoires, quelque impossibilité qu'il y ait d'ailleurs de ne pas les faire.

La queſtion neuviéme commence par de grandes plaintes contre l'injuſtice de ceux qui accuſent la Prédétermination phyſique d'être oppoſée au Canon quatriéme de la ſixiéme ſeſſion du Concile de Trente ; & voici le tour que prend le P. Maſſoulié pour la juſtifier. Il n'avoüe pas, mais il aſſûre, que le ſentiment de Calvin ne differoit point de celui des défenſeurs de la Prédétermination, quant à la maniere dont Dieu nous meut & nous excite à agir : mais Calvin inferoit de-là que nous n'agiſſons pas librement, & c'eſt cette conſéquence que le Concile condamne d'hereſie. Ainſi la Prédétermination eſt à couvert de l'anathéme ; & ce qui ne lui eſt pas moins avantageux, c'eſt qu'elle eſt approuvée par les loüanges que le Concile donne à la grace efficace.

On a de l'éloignement, on l'avoüe, pour cette explication, qui ſemble réduire les Catholiques à ne conteſter avec des Heretiques condamnez, que ſur une queſtion de nom ; à ſçavoir, ſi nos actions doivent être appellées non libres, ou libres ? Il eſt

bien plus raisonnable de reconnoître que l'anatheme prononcé par le Concile tombe sur tout sentiment qui impose à nos volontez une necessité antecedente, & Calvin a été condamné pour cette raison.

Tome deuxiéme.

Bien que le second tome merite autant l'attention des Lecteurs que le premier, on se voit néanmoins obligé de se resserrer, pour ne pas passer de trop loin les bornes d'un extrait. Il est aussi divisé en deux dissertations, qui sont la troisiéme & la quatriéme de tout l'ouvrage.

La troisiéme a pour titre, ***De motione divina in ordine supernaturali, seu de divina gratia***, & contient sept questions, dont la premiere traite de la grace suffisante, sur laquelle le P. Massoulié s'explique parfaitement bien, à sa Prédetermination près. Elle seule, selon lui, manque à la grace suffisante, qui d'ailleurs renferme tout ce qu'il faut pour agir; & en un mot, c'est le pouvoir complet & proportionné à l'action: quoique

pour agir effectivement nous ayions besoin que Dieu ajoute la Prédétermination physique. D'où il conclut que la grace suffisante, *auxilium sufficiens*, a tout ce qui est necessaire par rapport au pouvoir, & non pas par rapport à l'action. Et conséquemment il rejette la notion commune de secours suffisant, selon laquelle on entend tout ce qui est necessaire pour agir.

La seconde question est extremement longue, & poussée jusqu'à vingt-six articles, pour prouver que la grace efficace est efficace par elle même, entendant que son efficacité n'est autre que la Prédétermination physique.

Que Dieu nous prévienne pour le bien, qu'il fasse que nous le fassions, qu'il en soit la cause principale, qu'il opere en nous la bonne volonté, qu'il nous donne l'efficace d'agir ; ce sont les preuves que le Pere Massoulié met en usage.

Quelque étenduë qu'il leur donne, il ne sort point de deux mauvais pas appellez en Logique, *petitio principii*, & *ignoratio elenchi*. C'est à

dire, , premierement , qu'il prend pour principe ce qui lui est justement contesté, à sçavoir, que Dieu pour operer en nous la bonne volonté & nous donner l'efficace de la bonne action, employe la Prédétermination physique, laquelle étant de soi autant necessaire pour la mauvaise action que pour la bonne, rendroit Dieu également auteur de l'une & de l'autre. En second lieu, il n'a pas pris garde que les Théologiens contre qui il dispute, assûrent que Dieu nous prévient par sa grace, par la sainte pensée, qu'il nous éclaire & nous échauffe, qu'ainsi il opere en nous la bonne volonté, & nous donne l'efficace d'agir bien. Il n'a pas non plus fait attention que c'est imposer à ces mêmes Théologiens, de les réduire au *Concours*, pour expliquer comment Dieu est en nous l'auteur de la bonne action.

La question troisiéme n'est proprement qu'une recapitulation de la précedente.

En la quatriéme le P. Massoulié essaye de concilier l'efficace de la grace avec le libre arbitre. En la

cinquiéme, il refute l'opinion de Joseph *à Vita*, qui abandonnant les Thomistes, a enseigné que le mouvement qui vient de Dieu est indéterminé en soi, & n'est déterminé que par les sujets où il est reçu. Et comme Joseph *à Vita* a fondé l'infaillibilité de la préscience sur la Providence à réünir les circonstances en lesquelles nous agissons, le P. Massoulié dit que les Thomistes n'ont pas ignoré cette sorte de préscience, mais qu'ils l'ont négligée pour s'attacher à la Prédétermination. Il pouvoit dire que s'ils ne l'ont pas ignorée, & s'ils en ont fait mention, ce n'a été que pour la rejetter.

Jusqu'ici il ne s'étoit gueres éloigné de leurs traces, mais dans la question sixiéme il prend une route nouvelle & differente de la leur, & en laquelle il ne sçauroit même s'imaginer voir St. Thomas aller devant lui. Il dit que la grace efficace & la suffisante sont distinguées par le plus ou le moins de degrez & de forces, par rapport aux degrez ou aux forces de la résistance qu'il y a à vaincre dans la volonté. De sorte que

contre une obstination, ou une habitude forte de dix degrez, une grace de huit degrez sera vaincuë, & ne gagnera qu'un vain désir de conversion, une grace de douze degrez sera victorieuse & emportera la conversion : celle-là demeurera suffisante, & celle-ci deviendra efficace. Toutes les preuves qu'il en rapporte se réduisent à dire, que la conversion est précedée par des dispositions qui y amenent.

On a regret de voir le P. Massoulié détruire ainsi ce qu'il avoit dit si bien de la grace suffisante. Car où est maintenant ce pouvoir complet & proportionnné à l'action, en quoi il avoit fait consister l'essence de la grace suffisante ? Et cette grace inférieure en degrez à l'obstination, ou à la mauvaise habitude, & qui selon lui, ne sçauroit exciter que quelques efforts & quelques désirs, est elle proportionnée à la victoire qu'il faut remporter ? Au reste, il avouë qu'il parle un langage qui jusqu'à present n'a pas été ordinaire aux Thomistes, qui s'étoient, dit-il, toujours tenus à des expressions métaphysiques &

abstraites : il ne trouve que le seul Alvarez * à citer, & sa citation n'est pas juste. Enfin il renverse tout son édifice de la Prédétermination physique, la rendant inutile ; mais le dommage n'est pas grand.

La question septiéme est pour refuter les Théologiens, qui afin de se passer également de la Prédétermination physique & de la Science moyenne, rapportent la certitude de la préscience & l'efficace de la grace à un certain concours de circonstances, selon lesquelles ils prétendent que nous agissons immanquablement. Il soutient, & il est vrai, que cette opinion est tout à fait éloignée de la doctrine de St. Thomas.

La quatriéme dissertation ne contient que trois questions, & est destinée à traiter de la grace donnée à Adam, & propre de l'état d'innocence. La premiere commence par reprocher à Jansenius son peu de respect pour la doctrine de St. Thomas, & par se plaindre de ceux qui imputent aux Thomistes trop de conformité avec Jansenius. Le Pere

* *Disp.* 8.

Maſſoulié aſſûre, & on convient avec lui, que la doctrine de Saint Thomas bien entenduë eſt très propre à refuter les hereſies de Janſenius ; à quoi on ajoute que l'Ecole des Thomiſtes ſoutient avec fermeté les dogmes Catholiques oppoſez à ces hereſies.

Pour entrer dans le détail, il met deux differences entre lui & Janſenius. La premiere, que Janſenius diſtingue deux ſortes de grace, l'une propre de l'état d'innocence, l'autre de l'état de la nature tombée & affoiblie par le peché. La ſeconde, que Janſenius prétend que la volonté de ſoi-même & par ſon libre arbitre ſe fléchit à ſuivre la plus forte délectation, ſoit de la charité, ſoit de la concupiſcence. On ne reconnoît point Janſenius en cette derniere difference.

Revenons à ſa premiere queſtion, où il tâche de montrer par l'autorité de St. Auguſtin, qu'Adam pour perſeverer avoit beſoin d'une grace efficace par elle même, & que la Sainte Vierge & JESUS-CHRIST ont eû des graces du même genre.

Dans la queſtion ſuivante il pourſuit le même ſujet, par rapport à Adam & aux Anges. Dans la derniere il fait voir que la doctrine de Saint Thomas eſt entierement oppoſée aux cinq propoſitions de Janſenius.

ARTICLE CXXVI.

COMMENTARIUS DE VITA ſcriptiſque ac meritis illuſtris viri Jobi Ludolphi &c. C'eſt à dire, *Memoires touchant la vie, les écrits & le merite de l'illuſtre Job Ludolf, Conſeiller intime des Sereniſſimes Ducs de Saxe, & celebre parmi les Sçavans. Par Chreſtien Juncker de Dreſde, Hiſtoriographe du Duc de Saxe-Henneberg.* A Lipſic & à Francfort, aux frais de Jean-Frideric Braune, 1710. *in* 8°. *pages* 228.

QUoi qu'il ſemble être d'une aſſez grande importance pour acquerir du renom parmi les Sçavans, de faire un bon choix de l'étude particuliere par laquelle on prétend ſe diſtinguer, il n'en eſt

néanmoins aucune, quand on y e. celle, qui ne fasse honneur, so. qu'on s'y soit trouvé engagé pa hazard, ou qu'on l'ait prise à dessein Ainsi Job Ludolf s'est rendu recommandable par son application à s'instruire de la langue, des livres, de l'histoire, des mœurs des Abyssins, ou Ethiopiens.

Il naquit à Erfort le 15. de Juin 1624. d'une famille honnête, son pere étant le second du Conseil de la ville, mais médiocrement accommodée, & dont il ne put qu'à peine tirer de quoi aller à Leide continuer ses études, qu'il avoit commencées en son païs sous d'assez mauvais Maîtres. Son talent étoit certainement rare pour les langues: s'il est bien vrai, ce que le Sieur Juncker dit de lui, qu'il sçavoit bien l'Hebreu,& l'Hebreu des Rabbins, le Samaritain, le Caldéen, le Syriaque, l'Arabe litteral & le vulgaire, le Grec litteral & le vulgaire, l'Ethiopien litteral & l'Amharique qui se parle vulgairement en Ethiopie, le Copte, le Persan, le Latin, le François, l'Italien, l'Es-

gnol, le Portugais, l'Aleman, le Flaman, l'Anglois, le Polonois, le Suedois, l'Esclavon, l'ancienne langue du Septentrion, ou des Finnes. Avec cela il s'étoit rendu habile en Philosophie, en Théologie & en Droit; & s'étoit fait un divertissement d'apprendre la Musique & à peindre.

Il alla à Leide en 1645. & trouva de bons Maîtres pour se perfectionner en la connoissance des langues, Erpenius, Constantin l'Empereur, Golius, & trois Grecs, dont un avoit été de la Cabale de Cyrille Lucar, & ce fut celui avec qui Ludolf lia davantage.

Après quatorze mois ou environ de séjour à Leide, Constantin l'Empereur lui procura la place de Gouverneur auprès d'un jeune homme de condition, nommé Jean de Thys, qui avoit dessein de voyager, & avec lequel il vit une partie de la France & de l'Angleterre. Le Baron de Rosenhahn Ambassadeur de la Reine Christine de Suede à la Cour de France avoit à sa suite un frere de Ludolf, & l'y fit aussi venir pour être Précepteur de ses deux

fils ; & peu après en 1649. il l'envoya à Rome, avec la commission de chercher les papiers & les memoires qu'on disoit qu'Olaus Magnus Archevêque d'Upsale y avoit autrefois transportez de Suede. Son voyage fut inutile par rapport au dessein qui l'avoit fait entreprendre, Ludolf ne trouva rien qui concernât la Suede : mais il en tira de grands avantages par les entretiens qu'il eut avec quatre Abyssins qui étoient alors à Rome, & l'instruisirent particuliérement de ce qui regarde leur nation. Ils se nommoient Harta-Mariam, Tensea-Christos, Antoine Andradi, Gregoire Abbas : ce dernier étoit plus intelligent que les autres, & Ludolf fit amitié avec lui.

A peine fut-il de retour à Paris, qu'il fallut partir pour la Suede avec l'Ambassadeur qui s'en retournoit. S'il fut étonné à l'aspect d'un païs si different de ceux qu'il avoit vûs, au moins les Sçavans n'y manquoient pas à la Cour de la Reine Christine. Sur la fin de l'année 1650. il prit la resolution de retourner à Erfort, il

visita en passant les mines de cuivre, il vit une femme âgée de cent trente trois ans, il passa par Copenhague, & arriva en sa patrie le treiziéme de Mars 1651. comme pour rendre les derniers devoirs à son pere qui mourut peu après.

L'année suivante Ernest Duc de Saxe-Gotha le voulut avoir auprès de lui, & dans la suite le fit son Conseiller Aulique, Gouverneur des Princes ses enfans, & l'employa en diverses affaires & négociations. Ludolf cependant demanda son congé pour vivre à lui-même, & se retira à Francfort en 1678. où il eut encore commission des Ducs de Saxe d'agir en leur nom dans les Conferences qui s'y tinrent les années 1681. & 1682. pour un reglement entre l'Empereur, l'Empire & la France. L'Electeur Palatin le chargea de la direction & de la recette de quelques Domaines, & les Electeurs de Saxe l'honorerent des titres de leur Conseiller & Resident.

Mais l'Abyssinie devint la principale occupation de Ludolf, qui meditoit les moyens de faire une

alliance de cette Nation éloignée, avec les Puissances de l'Europe. Il alla pour cet effet à la Cour de Vienne, qui n'y pouvoit rien, & il valoit mieux tourner ses pensées du côté des Anglois & des Hollandois. Il passa donc en Angleterre, où il ne trouva pas de disposition à executer ses propositions pour établir un commerce avec les Abyssins : il eut plus de satisfaction en Hollande, & la Compagnie des Indes envoya à Batavia les lettres qu'il avoit écrites pour êtres portées dans l'Abyssinie. La plus grande difficulté qui s'opposoit au dessein de Ludolf, n'étoit pas tant la distance des lieux, que l'aveugle attachement de ce peuple au Patriarche Copte d'Alexandrie, qui lui rend tellement suspect tout ce qui vient de la part des Européens, que le Negu, ou le Roi d'Ethiopie, en ayant reçu un paquet, le jetta au feu sans l'ouvrir, de crainte d'une sédition, si ses sujets, & principalement les Ecclésiastiques, l'avoient crû en commerce avec des gens qu'ils ont en aversion. On

joutera qu'elle parut, cette aver-
ion, extrême dans le traitement
qu'ils firent aux Jesuites envoyez
par le S. Siege, avec les titres de
Patriarches, d'Evêques & de Prê-
res. Il est vrai qu'on a accusé ces
Peres de n'avoir pas eû assez de con-
descendance pour quelques usages
du païs; mais ils les jugerent in-
dignes du Christianisme, & oppo-
sez à la pureté de la Foi, & dès-là
ils ne purent se résoudre à les to-
lerer. C'est des relations de ces
Missionnaires qu'il faut apprendre
quelque chose de certain de l'Abys-
sinie, & Ludolf en a profité.

S'il fit souvent des voyages, com-
me on l'a vû, ce ne fut pas sans fruit:
il visitoit les bibliotheques, recher-
choit les manuscrits qui pouvoient
lui être utiles, conversoit avec les
sçavans de chaque païs, & s'en
faisoit des amis, s'enqueroit des
curiositez, soit de l'art, soit de la
nature.

Il fut de retour à Francfort en
1684. où il s'appliqua à composer
son histoire d'Ethiopie, & fut nom-
mé Président d'une Compagnie,

ou d'une Academie d'hiſtoire. Il mourut le huitiéme d'Avril 1704. âgé de près de quatre vingts ans.

Ses ouvrages ſont. 1°. *Schola Latinitatis*, Ecole de la Latinité, où il ne voulut pas mettre ſon nom. 2°. Hiſtoire d'Ethiopie. 3°. Lettre à toute la nation des Ethiopiens, écrite en leur langue. 4o. Moyen de faire la guerre aux Turcs avec ſuccès. 5°. Remarques ſur les penſées enjoüées & ſérieuſes d'une nouvelle & rare Societé, qui ne veut que le repos, en Aleman. 6o. Lettres des Samaritains de Sichem à Ludolf, traduites en Latin avec des remarques, & d'autres lettres des mêmes Samaritains écrites à des Anglois. 7°. Eſſai d'un Commentaire ſur l'hiſtoire d'Ethiopie. 8o. Commentaire ſur l'hiſtoire d'Ethiopie. 9o. Addition à l'hiſtoire d'Ethiopie & au Commentaire. 10°. Jugement d'un Anonyme ſur une lettre à un ami, touchant un ſyſteme d'étymologies Hebraïques. 11°. Diſſertation ſur les ſauterelles qui en 1693 ravagerent l'Alemagne. 12°. Grammaire de la langue Amhra-

tique qui se parle à la Cour d'Ethiopie. 13°. Dictionnaire de la même langue. 14°. Dictionnaire Ethiopien & Latin. 15°. Grammaire Ethiopienne. 16°. Le Pseautier en Ethiopien & en Latin. 17°. Théatre historique de ce qui s'est passé en Europe pendant le 17e. siécle, en Aleman. 18°. Confession de foi de Claude Roi d'Ethiopie, traduite en Latin.

Cette vie de Job Ludolf est dédiée à son gendre Adolphe Chrétien Avemann Conseiller Intime du Duc de Saxe-Gotha, & à ses deux fils George-Melchior Ludolf Conseiller Aulique du Duc de Saxe Isenac, & Chrétien Ludolf Conseiller Assesseur principal & Secretaire du Cabinet du même Prince.

ARTICLE CXXVII.

TABLEAU DES MALADIES, où l'on découvre leurs signes & leurs évenemens, traduit du Latin de Lommius, avec des remarques : ouvrage qui renferme les observations les plus importantes pour acquerir une par-

faite connoissance de tous les maux du corps humain, en prévoir les suites, en pénetrer les causes & s'assûrer de leurs remedes. A Paris, chez Claude Jombert, Quay des Augustins, vis-à-vis la descente du Pont-neuf, à l'image nôtre-Dame 1712. *in* 8°. *pages* 510.

MOnsieur le Brethon nous raconte dans la préface l'histoire de sa traduction avec une ingénuité qui persuade. Il souhaitoit de lire dans la langue originale les observations de Lommius qu'il nous donne en François, & il le souhaitoit avec d'autant plus d'empressement, qu'un illustre Medecin lui avoit assûré que ce livre est un tableau en petit, mais fini, de tous les maux du corps humain, & qu'il en explique sçavamment les signes diagnostiques & pronostiques, c'est à dire, la partie la plus essentielle de la Medecine. Cet ouvrage est certainement celui qui a fait le plus d'honneur à Lommius celebre Medecin de Bruxelles, qui vivoit il y a un siécle, & qui nous a laissé

un Commentaire fort estimé sur le premier livre de Celse, *de sanitate tuendâ*, & un traité des fievres. Il étoit devenu si rare, que Mr. le Brethon n'en a recouvré qu'avec beaucoup de peine un exemplaire. Il le lut, & charmé de sa lecture, il en entreprit la traduction. C'est alors, dit-il, qu'il reconnut la verité de la remarque qu'a fait le sçavant Bayle dans sa Republique des Lettres, que la langue Françoise tient lieu de Commentaire au Latin, parce qu'elle ne souffre point ces dictions incertaines & suspenduës qui sont fréquentes dans la langue des anciens Romains, ni ces phrases dont le tour renversé est un labyrinthe. Cette pensée fit présumer à l'Auteur que sa traduction pourroit être utile à ceux qui trop occupez n'ont pas le loisir de se prêter trop longtems aux livres, ni de reflechir beaucoup sur les endroits où l'équivoque des expressions rend la pensée mysterieuse. En effet, quoique la Latinité de Lommius soit pure, & d'autant plus belle, qu'il s'est rendu propre les plus beaux endroits de Cel-

se, son stile est néanmoins d'une précision qui jette sur ses pensées les plus simples une obscurité qu'il n'est pas toûjours facile de pénetrer.

L'Auteur crut encore sans trop présumer que sa traduction seroit très-utile aux jeunes Medecins, qui auront dans ce livre la clef & l'abregé de tout ce que les anciens Medecins on dit de sensé sur les maladies dans tant de gros volumes.

Il est impossible de faire un extrait détaillé de toutes les observations de Lommius, & des nouvelles remarques de son habile Traducteur. Pour faire connoître le livre, nous choisissons l'observation de l'Auteur sur les crises, avec une observation sur la toux, & les nouvelles remarques du Traducteur sur la seconde de ces deux observations.

Les signes des Crises.

Toutes les maladies aiguës & violentes sont ordinairement jointes à la fievre putride, ainsi elles ne se terminent que par des crises,

au lieu que les maladies chroniques, legeres, ou ſans fievres, ſe gueriſſent peu à peu & ſans criſe.

De même que certaines conſtellations annoncent les changemens des ſaiſons de l'année, de même auſſi l'on prévoit par des ſignes particuliers les criſes qui doivent arriver dans les maladies. Tels ſont le délire, l'aſſoupiſſement, les vertiges, l'erreur & l'interruption des ſens, les grandes douleurs de tête, de col, d'eſtomac, des hypocondres, ou d'autres parties, le tintement d'oreilles, les fauſſes lueurs que le malade apperçoit, les larmes involontaires, les nauſées fréquentes, les ardeurs, & la ſoif plus forte que de coûtume, le dereglement & l'inégalité ſubite du pous, la ſuppreſſion de l'urine, le murmure extraordinaire des entrailles, & l'agitation du malade. Il change en effet à tout moment de ſituation, quelquefois il s'écrie & ſe jette hors de ſon lit, on le prendroit pour un furieux à ſon air, à ſon maintien & à toutes ſes actions. L'accès de la fievre eſt pour lors très-violent, il

devance le précedent d'environ une heure, & commence par un frisson plus fort & plus pénetrant que de coûtume.

Lorsque la crise doit être heureuse, elle se fait par une sueur abondante, ou une hémorragie par les narines, un vomissement de matieres bien mélangées ; ou un cours de ventre ; après quoi la fievre cesse entierement.

Les premiers avantcoureurs d'une crise qui doit survenir le lendemain, paroissent durant la nuit, ou pendant le jour, si la crise doit arriver la nuit suivante ; & Hipocrate même a observé que la nuit qui précede le jour où la crise doit terminer la maladie, est troublée & fâcheuse. On doit aussi sçavoir que les accidens sont plus pressans la nuit que le jour, & que les uns annoncent seulement les crises, & les autres en sont tout ensemble les signes & les causes : ceux-ci sont les sueurs, le vomissement, les selles, les urines & les hémorragies ; ceux-là sont les délires, les insomnies, les assoupissemens, les larmes involon-

taires, & d'autres semblables sympt-tômes. Les uns & les autres signes ont cela de commun, qu'ils promettent la santé, après les signes de coction, & menacent de la mort s'ils sont joints avec ceux de la crudité : ainsi ils ne sont favorables que dans la vigueur, ou peu auparavant l'état de la maladie, parce qu'alors la crudité de l'humeur est surmontée. C'est sur ce fondement qu'Hipocrate juge que la crise est prochaine lorsque la coction s'est déclarée. Ces mêmes signes sont très pernicieux au commencement d'une maladie ; ils ne le sont pas moins dans l'accroissement d'une fievre maligne. Si elle est moins dangereuse de sa nature, ils marquent alors que la crise doit être imparfaite, parceque quand le malade doit recouvrer parfaitement la santé, la nature differe ses efforts pour la crise, jusqu'à une exacte coction ; au lieu que si la violence de la maladie doit triompher des forces de la nature, celle-ci livre tout d'abord le combat, tente quelque crise avant le tems, & donne des mar-

ques assez sensibles de ses efforts prématurez.

Il est donc évident que les signes de coction sont toûjours salutaires, & que ceux des crises sont d'eux mêmes incertains, & qu'ils doivent leur caractere different, d'heureux, ou de funestes, à la crudité, ou à la coction.

Donnons maintenant les marques qui font connoître la route que la nature prépare aux évacuations critiques, & de quel genre celles-ci doivent être, afin que le Medecin puisse encore s'en servir pour regler ses jugemens à cet égard. Je suppose donc une fievre aiguë où la coction, & par conséquent la crise, ne doivent pas se differer, il faut pour lors attendre plûtôt une évacuation qu'un abscès.

Les signes d'une hémorragie critique par les narines.

L'évacuation qui doit arriver sera sans doute une hémorragie du nez, si l'un ou l'autre des hypocondres est tendu sans être douloureux;

ſi la reſpiration eſt difficile, ſi une douleur de tête, avec des élancemens, accompagne l'ardeur de tout le viſage, principalement des yeux, des narines, & des jouës; ſi la vûë eſt trouble & repréſente de fauſſes lueurs, ſi le malade a le col douloureux, avec un tintement d'oreilles, ou la ſurdité, ſi les yeux pleurent ſoudainement & deviennent rouges, ſi les arteres des tempes battent violemment, que les narines s'émincent & démangent, ſur tout ſi une douleur conſidérable occupe le viſage & les tempes. Ajoutez à ces marques, ſi outre l'élévation du pous, & ſa véhemence ordinaire dans toutes les évacuations critiques, il eſt encore ici ondulant.

Cette ſorte de criſe ſurvient ordinairement aux fievres ardentes, & à la phrenéſie, de même qu'aux douleurs de tête, qui ſont aiguës & continuelles, lors même qu'il n'y a point de fievre, ſur tout ſi ces douleurs occupent le front & les tempes. Elle arrive encore ordinairement dans les inflammations aiguës

des hypocondres, principalement dans celles du foye & de la rate. L'on présage avec plus de certitude une hémorragie si c'est la saison de l'été, que le malade soit dans la fleur de son âge, & n'ait pas encore passé sa trente-cinquiéme année; mais autant que cette crise est ordinaire dans les fievres aiguës & dans la phrenesie, autant elle est rare dans la létargie & la péripneumonie. La pleuresie tient le milieu, ensorte qu'elle est plus sujette à l'hémorragie du nez que les dernieres maladies, & moins que les précedentes.

Les signes d'un vomissement critique.

Le vomissement doit survenir lorsqu'avec une pesanteur de tête, des vertiges & des éblouïssemens, le malade a des envies fréquentes de vomir, qu'il ressent un déchirement d'estomac, qu'il a une grande amertume dans la bouche, qu'il crache souvent une salive claire, & qu'on lui remarque des mouvemens convulsifs à la levre inferieure. Les hypocondres se soulevent

alors, & empêchent la respiration ; le pouls est resserré & dur. Le vomissement sera plus assûré si c'est dans une fievre tierce, si la personne a plus de trente-cinq ans, si c'est en été, qu'il arrive un frisson, & que les parties situées au dessous des hypocondres se refroidissent.

Les signes d'un cours de ventre critique.

La crise se fera par un cours de ventre si l'humeur se porte aux entrailles, & qu'il ne s'en suive pas de vomissemens, ni d'évacuation extraordinaire par les urines, sur tout si le ventre est alors plus bilieux & plus libre qu'auparavant ; si enfin si dans la santé le malade n'étoit pas sujet aux hémorragies du nez, ni aux sueurs, mais plûtôt aux dévoyemens, & qu'il ait coûtume de boire de l'eau froide. Lorsque le tems approche où l'on doit vuider par les selles, les intestins s'agitent, murmurent ; & l'on a des tranchées suivies d'une pesanteur, ou d'une douleur interne aux environs des

lombes, & ensuite dans la partie inferieure du ventre. Cette observation n'a pas échapé au sçavant Hipocrate, qui dit, que si dans les fievres la douleur des lombes survient à la douleur & au murmure des hypocondres, il arrive pour l'ordinaire un dévoyement.

Les signes d'une crise par les sueurs.

Il faut esperer que la crise se fera par les sueurs, si le malade n'est pas fort affoibli, que les selles & les urines soient supprimées, sur tout si l'on ne voit aucun signe qui annonce le vomissement ; mais s'ils se rencontrent avec ceux de la sueur, la crise se fait par les sueurs & par le vomissement. L'on est encore plus certain qu'il doit arriver des sueurs, si, outre les marques précedentes, l'accès dans son accroissement cause le délire, comme il arrive dans les fievres ardentes, que tout le corps s'échauffe & devienne rouge ; & qu'il en sorte une vapeur chaude qu'on ne remarquoit pas auparavant. Le pous est pour lors on

dulant & très-mol ; l'urine eſt épaiſſe & toute bilieuſe.

On doit principalement attendre des ſueurs, ſi vers le tems de la criſe le malade rêve qu'il ſe baigne ; ce qui m'arriva autrefois dans une fievre aiguë avec le même ſuccès. Les ſueurs ſont ordinaires dans toutes ſortes de fievres, ſur tout dans celles qui ſont aiguës & ardentes. Souvent la phreneſie indique les ſueurs lorſque la criſe doit être bonne. Les ſueurs ſalutaires ſont univerſelles, chaudes, & ſortent abondamment de la tête. Avec ces mêmes marques elles ſont avantageuſes dans toutes les inflammations aiguës des hypocondres.

Le pronoſtic des criſes par les hémorroïdes, ou les ordinaires des femmes, doit s'établir ſur les ſignes propres de ſes évacuations.

Les ſignes d'un abſcès critique.

L'éruption d'un abſcès peut auſſi terminer une fievre. Voici les ſignes ſur leſquels on en fonde le préſage. La maladie loin de ſe diſ-

ſiper peu à peu, ſe ſoutient avec une fievre & une douleur toûjours égale, & quoi qu'il n'arrive aucune évacuation ſenſible, que la coction ſoit retardée, qu'une douleur, une laſſitude, un aſſoupiſſement & quelque legere ſueur ſurviennent à une partie peu conſiderable du corps, avec tout cela des ſignes ſalutaires répondent de la vie du malade. Il faut que la maladie ne ſoit pas mortelle de ſa nature, mais ſeulement longue, qu'elle ait paſſé le vingtiéme jour, que le pous ſoit bon & les forces entieres. Le préſage d'un abſcès eſt encore mieux établi, ſi l'on rend long-tems une urine cruë & ténuë ; mais malgré toutes ces circonſtances, l'évacuation critique d'une urine épaiſſe & blanche, avec un ſédiment abondant, garantit d'un abſcès, parceque la coction a achevé de dompter la maladie, & qu'elle ſe diſſipe ſans autre évacuation ſenſible & ſans abſcès.

Vous reconnoîtrez aux marques ſuivantes qu'il doit arriver un abſcès auprès de l'oreille, qu'on nomme pour cette raiſon parotide, ſi

après une soudaine, mais courte difficulté de respirer, il survient une pesanteur de tête mêlée de douleur, avec un profond assoupissement & la surdité. Cet accident est ordinaire dans les fievres aiguës, où la létargie, la phrenesie, & les autres semblables symptômes de la tête, se terminent assez souvent par cet abscès parotide.

Lorsque dans une fievre chronique l'on a des signes d'un abscès, & que ceux du parotide manquent, on peut s'assûrer que ce dernier n'arrivera pas ; mais qu'il s'en fera plûtôt à un article dans les parties inférieures où il y aît quelque douleur, ou pesanteur, ou tension, ou ardeur.

Il est bon de repeter ici ce que j'ai dit ailleurs, que l'on peut avec raison soupçonner un abscès après le vingtiéme jour de la fievre, qu'il survient plus fréquemment l'hyver, où il dure plus long-tems, & rentre plus difficilement ; que les jeunes gens, au dessous de trente années, y sont plus sujets que les vieillards dans leurs plus longues ma-

ladies. Ceux-ci sont plûtôt surpris de fievre quarte dans ces rencontres, sur tout si leur fievre n'est pas continuë, mais que vague & incertaine elle dure jusqu'à l'automne. On remarque aussi qu'une longue fievre, pourvû que ses accès commencent par un frisson & finissent par des sueurs, comme dans les fievres tierce & quarte, se termine rarement par un abscès, parceque l'humeur s'est évacuée à chaque accès. Nous pouvons ajouter que l'abscès qui survient aux parties inférieures, dans les fievres lentes & chroniques, est moins dangereux que celui qui se forme auprès des oreilles, comme il arrive dans les maladies aiguës.

Lors qu'après l'éruption de l'abscès la fievre subsiste, & qu'il ne perce pas en dehors, il ne suppurera point avant le vingtiéme, mais seulement entre ce jour-là & le soixantiéme. S'il arrive qu'avant de suppurer il se dissipe de lui-même, quoique la fievre persiste, il présage une prompte phrenesie, & la mort ensuite, principalement si l'abs-

cès est parotide. Cet abscès est salutaire qui vient aux parties inférieures loin du foyer de la maladie, & des principaux organes de la vie, dans un ample espace qui contient toute l'humeur morbifique, & où il s'éleve facilement en dehors : un tel abscès ne permet jamais le retour de la maladie, & emporte tout le levain. On peut esperer le même succès de celui qui s'éleve en pointe, qui mûrit également, & qui est un peu panché en bas, sans être dur, ni fourchu. Le plus fâcheux est celui qui tend à rentrer en dedans, & dont la peau (qui le couvre) est éteinte & décolorée. Il n'est pas moins funeste, quoiqu'il soit élevé en dehors, s'il est très-ample & plat.

Les passions de l'ame ne contribuent pas peu à déterminer le genre de l'évacuation critique. En effet, la crainte produit les selles, le vomissement ou les urines ; la joye promet des sueurs. Il faut aussi remarquer que la crise ne se fait pas toûjours par une seule, mais souvent par plusieurs évacuations differen-

tes : dans une fievre ardente, par exemple, l'hémorragie du nez peut commencer la crise, qui doit s'achever par des sueurs assez abondantes.

La bonne crise.

Il faut qu'une crise pour être parfaite ait toutes ces conditions. Qu'elle soit fidelle, c'est à dire, qu'elle évacuë l'humeur qui doit être évacuée, & qu'elle ne soit pas un vain effort de la nature. Qu'elle soit certaine, entiere, complete & conforme aux signes qui l'ont dévancée. Qu'elle soit évidente, ou suffisamment abondante & manifeste. Qu'elle soit sûre, ou sans danger. Elle doit être prévenuë par des signes au jour indice, favorable & salutaire : enfin cette crise précedée des signes de coction doit arriver dans un jour critique, & produire des évacuations convenables, proportionnées aux causes essentielles & à la qualité de la maladie.

A l'approche de la crise le pous devient inégal & l'on y remarque

plus de battemens grands que de petits, plus de prompts que de tardifs, plus de moderez que de fréquens, plus de forts que de languissans, avec une constance inégale de mediocrité, ou de vîtesse dans la contraction, ou la dilatation de l'artere. Une telle crise rend au visage du malade sa serenité ; elle dégage la respiration, & donne au corps la force de se mouvoir & d'agir ; elle rétablit l'égalité du pous, l'ordre & la médiocrité de ses battemens. Il est encore utile au pronostic d'une crise salutaire de considerer, si le genre de fievre dont il s'agit se termine plus souvent & plus facilement de cette maniere, comme si c'est une fievre ardente, ou tierce &c.

Les signes qui promettent la crise, ou qui ne permettent pas d'en esperer.

Pour connoître si une fievre doit se terminer par une crise, ou non, faites attention, si c'est une grande maladie, dont les accès anticipent & croissent toûjours de beaucoup,

si la nature en soutient constamment les attaques, & donne bientôt des indices de son triomphe sur les humeurs revoltées ; enfin si l'âge & le temperament du malade, la saison & l'espece de la fievre, n'éloignent pas le présage de la crise, il est constant que la maladie cedera tout à coup au victorieux effort de la nature, & d'autant plûtôt, que ses signes seront devenus plus marquez & plus forts. Si au contraire la maladie par sa violence & sa malignité prévaut sur les forces du malade, & se maintient longtems dans sa crudité, l'évidence d'une mort prochaine efface l'esperance de la crise, qui se trouve ainsi malheureusement prévenuë du désastre & de l'accablement de la nature.

La crise ne dément point ses signes, & favorable, ou non, elle ne manque pas de suivre. Je ne comprens point parmi les signes dont je parle tous ceux que l'on remarque dans une maladie, mais ceux-là qui devancent immédiatement la crise, ou la préviennent de quelques heures, & qui, considerez en particu-

ber, sont équivoques pour la vie, ou pour la mort, & ne décident pas par eux mêmes du succès, ou du mauvais sort de la maladie. Si cependant il arrivoit que les signes prochains de la crise n'en fûssent pas suivis immédiatement, comme on eût pû l'esperer, elle sera certainement très-fâcheuse, & peutêtre que le malade y succombera à l'heure même. Mais remarquez que les signes d'une bonne crise sont pour l'ordinaire moins trompeurs que ceux d'une mauvaise, & que les uns & les autres sont toûjours équivoques dans les fievres aiguës. Ajoutez que l'on doit plus de confiance aux signes favorables dans la vigueur de la maladie, qu'aux autres qui ne le sont pas, à moins que le corps ne soit très-affoibli.

En quel tems la crise ou la mort doit arriver.

On ne guerit point d'une maladie aiguë sans quelque crise; mais souvent la mort en a tenu lieu, & quoique la crise salutaire n'arrive jamais

que dans l'état de la fievre, on peut mourir dans le commencement, dans l'accroissement, ou dans la vigueur de la maladie. Le déclin (de quelque maladie que ce soit) ne produit jamais, ni de crise, ni de danger, parceque quand sa vigueur est surmontée la fievre s'affoiblit & se dissipe insensiblement, pourvû qu'on ne dérange point la nature par aucune erreur.

L'on peut mourir au commencement d'un accès, comme il arrive souvent dans les mortelles inflammations des parties internes, & dans ces fievres où une pituite epaisse & visqueuse vient à suffoquer la chaleur naturelle, pour lors le corps devient froid sans pouvoir rechauffer, le pous est vermiculaire & entierement défaillant; l'on meurt accablé d'un sommeil profond. Quelquefois, mais plus rarement, la mort survient à l'accroissement de l'accès, & plus souvent dans sa vigueur, lorsque la nature est vaincuë par la force du mal, qui joint à l'ardeur extreme qui consume le malade, le jette dans un délire vio-

lent accompagné de convulsion & de fureur : ce qui ajoûtant de nouvelles forces au peu qu'il en reste à la nature, transporte tout à coup le malade hors de son lit, ensorte néanmoins qu'il retombe bientôt dans une défaillance, & une syncope qui termine sa vie. On meurt rarement au décours d'un accès ; mais lorsque cela doit arriver, l'on tombe en défaillance, parceque la chaleur naturelle expire alors entierement avec celle de la fievre, & soit assis, ou couché, on meurt subitement par une sueur legere & tenace. Enfin il est constamment vrai de dire que la mort saisit ordinairement au tems le plus fâcheux de l'accès, qui est celui où l'on doit marquer la derniere heure.

L'ordre des jours critiques.

Je croirois avoir rapporté tout ce qui regarde les crises, s'il ne me restoit encore à parler des jours où elles surviennent, & qui pour cette raison sont nommez critiques par Hipocrate, qui en est le premier observateur.

Les jours de crise sont le 3. le 5. le 7. le 9. le 11. le 17. le 20. lequel nombre de vingt fait trois semaines, à les compter de maniere que le huitiéme jour soit le commencement de la seconde semaine, dont le quatorziéme est la fin & le commencement de la troisiéme semaine suivant Hipocrate. Les jours septenaires se comptent par 4. en sorte que le quatriéme est le dernier du premier nombre quartenaire, & le premier du second qui finit au septiéme: ainsi la troisiéme quartaine commencera la 2e. semaine, & se terminera à l'onziéme jour, qui sera le premier du quatriéme quartenaire, & terminera la seconde semaine au quatorziéme. Le cinquiéme quartenaire qui commence la troisiéme semaine, s'étend du 14. au 17. qu'il comprend, & où commence la sixiéme quartaine, qui acheve la troisiéme semaine au vingtiéme, qui est le dernier jour de la sixiéme quartaine & de la troisiéme semaine. L'on compte depuis 20 jusqu'à 40 de même qu'on a fait dans la premiere vingtaine. Les maladies qui passent le qua-

rantiéme jour dégenerent dès lors en chroniques ; elles n'affectent plus les jours impairs, soit quartenaires, soit septenaires ; mais seulement se jugent aux jours pairs, c'est à dire, qu'elles se reglent par chaque vingtiéme, comme le 60. le 80. le 100. &c.

Il faut aussi remarquer que tous les jours critiques ne sont pas d'égale force ; que les septenaires, ou les derniers de chaque semaine, sont les plus puissans ; ensuite les quartenaires, qui sont le milieu de chaque semaine, après lesquels viennent ceux qui remplissent les intervalles des précedens, & que les Medecins appellent intercurrens. Les plus salutaires entre les critiques sont le 7. le 14. le 9. le 11. le 20. le 17. le 5. le 4. & le 3. Les jours dangereux & les moins critiques sont le 6. le 8. le 10. le 12. le 16. & le 19. Quelques Auteurs veulent que le 13. soit douteux, & qu'il tienne le milieu entre les bons & les mauvais jours. Tous les jours impairs de la premiere vingtaine peuvent, quoique plus foiblement que les critiques, indiquer l'évene-

ment d'une fievre aiguë, parceque ses mouvemens sont plus forts durant cet espace de tems, après lequel elle se relâche & se rallentit, de maniere que dans la seconde vingtaine, il n'y a plus que le dernier de chaque semaine qui puisse être critique, comme le 27. le 34. & le 40. jour, qui est le dernier de la seconde grande semaine, comme le 20. l'est de la premiere semaine.

Parmi les jours critiques il y en a qui sont les indices des autres, Hipocrate les nomme jours de consideration, parcequ'ils donnent à connoître par des signes certains, & qu'ils annoncent, pour ainsi dire, ce qui doit arriver aux jours suivans. Ce sçavant Homme a donc observé que le 4. est l'indice du 7. comme le 11. du 14. & le 17. du 20.

Ainsi quand au premier jour d'une fievre aiguë l'on ne voit aucun signe funeste, & que l'urine donne des marques de coction, la crise ne passera pas le quatriéme jour; mais si cette fievre est dès lors accompagnée de plusieurs signes mortels, le malade succombera vraisembla-

blement avant le quatriéme jour, & Hipocrate a fort bien remarqué que les symptômes doivent être tout d'abord très-violens, dans les maladies dont le terme fatal est très-prochain. Si la crise attend le septiéme jour, on verra dans l'urine un nüage rouge au quatriéme, & tous les autres signes seront dès lors salutaires: cependant il se peut faire que par quelque manquement du malade, ou du Medecin, la crise retarde jusqu'au 9. ou à l'onziéme jour; puisque dans les maladies salutaires les manquemens reculent la crise, & qu'ils avancent le terme de celles qui tendent à la mort. Si l'onziéme de la fievre n'apporte aucun indice de crise, il ne la faut pas attendre avant le vingtiéme; mais si la crudité diminuë vers le septiéme, on peut esperer la crise avant le 20. au lieu que quand la crudité persiste jusqu'au quatorziéme, & que la maladie se meut lentement, celle-ci ne sera jugée qu'au 40. parceque les jours indices gardent le même ordre de puissance que nous avons remarqué aux jours critiques, & que

comme la lenteur de la maladie éloigne de plus en plus l'attente de ceux-ci, elle recule aussi l'effet du présage de ceux-là.

Il est encore necessaire d'observer que les maladies ordinaires ont plus de véhemence & d'impétuosité jusqu'au 14. que depuis ce tems-là jusqu'au 20. & que celles qui doivent atteindre le 40. perdent peu à peu leur ressort jusqu'à ce jour, après lequel, entierement affoiblies, elles s'éteignent plûtôt par une lente coction ou par un abscès, qu'elles ne se jugent par une crise ; de là vient qu'elles ne se terminent quelquefois qu'au bout de cent jours, d'autres après sept mois, quelques-unes à la septiéme année, suivant la remarque d'Hipocrate, d'autres enfin après plusieurs semaines d'années.

Observation sur la toux.

Examinons cet accident qu'on appelle la toux, pour en connoître les causes, les accompagnemens & les suites. Lorsqu'un dégorgement d'hu-

meur ſur la trachée artere, & les poumons, produit la toux, on reſſent à la gorge je ne ſçai quel chatoüillement, qui eſt ſouvent accompagné d'une ardeur fâcheuſe ; bientôt la reſpiration devient embarraſſée, & ſi l'humeur eſt trop fluide, la toux ne peut la pouſſer dans la bouche, ou n'en enleve que fort peu.

La toux eſt auſſi ſeche pour l'ordinaire quand elle eſt cauſée par la compreſſion du diaphragme & d'autres inſtrumens de la reſpiration, ou par l'impreſſion que fait ſur ces organes le vice du foye, de la rate, du ventricule, ou de la matrice, ou par l'interruption d'un air froid, par un tubercule du poumon, ou enfin par une playe faite à la poitrine. Mais ſi la trop grande fluidité de l'humeur cauſe la ſechereſſe de la toux, le trop grand épaiſſiſſement, & la viſcoſité de cette même humeur, peut produire un pareil effet ; ce qui eſt d'autant plus dangereux, que le malade ſe fatigue inutilement pour détacher cette colle qui remplit & offuſque les bronches ;

en effet il ſuccombe bientôt & la vie finit avec les forces.

La toux la moins ſuſpecte eſt celle où, par une toux foible & peu fréquente, on rejette des crachats dont on ſe ſent ſoulagé, & où il ne ſe rencontre, ni douleur, ni rougeur aux yeux; ſi ces ſignes ſont contraires, elle eſt très-mauvaiſe. Si la toux qui eſt humide devient ſeche inopinément, en ſorte que la poitrine s'appeſantiſſe & s'engage, cet état menace de fievre putride, de phtyſie, ou d'un ulcere au poumon. La toux qui prive du ſommeil eſt mauvaiſe. Une toux fatigante & opiniâtre, ſoutenuë d'une fluxion, eſt également dangereuſe; le crachement de ſang & la phtyſie en ſont les ſuites ordinaires. Si le poumon eſt alteré, ou que la poitrine ſouffre d'une obſtruction inveterée, l'on touſſe continuellement & ſans relâche. La toux que produit la fluxion revient deux ou trois fois l'année, par le retour de la même cauſe. Une toux ſeche, très-vehemente, & qui ne détache preſque rien, eſt l'effet d'une pituite epaiſſe

qui produit, outre la difficulté de respirer, un râllement dans la poitrine, & un sifflement de l'air en passant par la trachée, semblable à celui qu'on entend dans la vîtesse de respiration dont nous allons parler.

Nouvelles remarques du Traducteur sur la toux.

Le changement de saison produit souvent la toux selon Hipocrate. Le catarre, l'enrouëment de la toux, sont ordinaires au printems, dit cet Auteur, l.3. Aphor. 20. Les vents de Nord donnent lieu à la toux. Elle est fréquente après un été froid & sec, il en est de même lorsque les vents sont tantôt froids, tantôt chauds. Ceux qui sont travaillez d'une toux seche dans une fievre ardente, n'ont que fort peu de soif, ceux dont les testicules sont affectez ont une toux seche. On tousse dans les fievres où il survient des tumeurs aux aînes. La toux qui arrive aux hydropiques est de mauvais présage, sur tout si la langue

devient ſeche. Cette fievre eſt maligne, qui eſt accompagnée d'une petite toux, & d'une legere ſueur vers les redoublemens. Un devoyement guerit la toux ſeche dans ceux qui ont une fluxion aux amygdales: elle quitte auſſi lorſqu'il arrive un abſcès à l'un des teſticules.

ARTICLE CXXVIII.

ESSAI DE PERSPECTIVE. Par G. J. de Graveſande Docteur en Droit. A la Haye, chez la veuve d'Abraham Troyel, 1711. *In douze, pages* 200.

MOnſieur de Graveſande s'occupant à tracer quelques figures, s'apperçut de certains moyens abregez, dont il n'oſa s'aſſûrer qu'après les avoir juſtifiez par un plus long uſage. Des facilitez qu'on croyoit entrevoir, s'évanoüiſſent ſouvent, étant miſes à l'épreuve d'une pratique réïterée: le contraire eſt ici arrivé, & Mr. de Graveſande s'eſt confirmé de plus en plus dans ſes penſées, qu'il communique

au Public en cet ouvrage. Il ne promet pas pourtant de rendre la théorie de la Perſpective plus aiſée, & il l'expoſe par des raiſonnemens Géometriques & aſſez ſubtils : mais il en tire des méthodes qui conduiront la main du Deſſinateur, & lui faciliteront le travail. Il n'a pas voulu s'éloigner de la coûtume des Auteurs qui entreprennent de traiter d'un ſujet qui a déja paſſé par les mains de pluſieurs autres : il trouve que quelques-uns de ceux qui ont écrit de la Perſpective avant lui, ſe ſont contentez de preſcrire des regles generales ſans en venir à l'application ; & que les autres oubliant d'expoſer les principes, n'ont enſeigné que par des exemples. Ces deux méthodes ſont ſans doute défectueuſes : la premiere n'aide pas aſſez, & la ſeconde devient embarraſſante en pluſieurs rencontres, où la conformité avec les exemples propoſez ne s'apperçoit pas aiſément.

Cet ouvrage eſt diviſé en neuf chapitres. Le premier contient les définitions, & le ſecond explique &

démontre les principes de la théorie. Les chapitres suivans sont destinez à la pratique, mais à une pratique démontrée, selon les diverses positions d'un tableau. Le dernier transporte les regles de la Perspective à la Gnomonique.

Le Lecteur ne doit pas s'attendre de voir la pratique éclaircie par des exemples de palais, de façades magnifiques, de theatres, de colonnades, de galeries, de platfonds, de jardins : il ne se présentera à ses yeux que ce qui s'appelle lignes blanches, pour diriger le Dessinateur.

Mr. de Gravesande a ajouté un traité de 38 pages touchant *l'usage de la chambre obscure pour le dessein*, ou pour dessiner les objets. Il a inventé à cet effet une machine, de la forme à peu près d'une chaise à porteurs, en laquelle le Dessinateur se renferme, & reçoit sur une table la representation des objets par le moyen d'un ou de deux miroirs placez au dessus, avec l'inclination convenable pour faire passer les rayons reflechis au travers d'un verre convexe. Il remarque que

quoique la représentation paroisse sensible jusqu'à faire reconnoître les visages, il y a néanmoins de la difficulté à dessiner les traits particuliers, à cause que les objets ont des parties prominentes, & d'autres reculées : d'où il arrive que tous les rayons ne s'unissent pas exactement à la même distance.

ARTICLE CXXIX.

HISTORIA AUGUSTA Imperatorum Romanorum &c. C'est à dire, *L'histoire Auguste des Empereurs Romains depuis Jules Cesar jusqu'au très-Auguste Empereur Joseph, avec les Quatrains de Jean-Pierre Lotichius, ceux de Jean Jacques Hofmann & ses explications historiques, les portraits de chaque Empereur tirez sur les medailles du cabinet de la Reine Christine de Suede. Henri-Chrétien Hennin a mis des additions necessaires & supplée ce qui manquoit.* A Amsterdam, chez Guillaume Van der Water, 1707. *In folio pages 290.*

CEt ouvrage est veritablement estimable pour la beauté de

l'impression : la forme & la netteté du caractere, la blancheur du papier, les portraits des Empereurs en espece de grands medaillons & d'une gravûre délicate, font plaisir aux yeux, & en même tems préviennent le Lecteur, à peu près comme la bonne grace d'un homme lui gagne les affections à la premiere vûë. Et comme c'est à lui de se les conserver par ses bonnes qualitez, ainsi un livre doit arrêter les esprits, non seulement en proposant un sujet digne d'attention, mais aussi par la maniere de le traiter.

Le sujet de celui-ci est *des plus* magnifiques, puisque c'est toute la suite de l'histoire des Empereurs poussée jusqu'à nôtre tems.

Au dessous du medaillon de chaque Empereur sont premierement posez quatre vers de Lotichius, & puis quatre autres vers de Hofmann, qui contiennent un éloge & un abregé de leurs actions principales. Il ne faut pas donc s'attendre de trouver de l'élegance & de la douceur dans ces sortes

de vers, qui ne peuvent être que d'un ſtile ſerré & gêné. Les premiers, qui ſont pour Jules Ceſar, ne ſont pas les moins travaillez, les voici.

LOTICHIUS.

Nomine qui primus, qui primus Julius & re
Cæſar, ab hoc ipſo nomine Cæſar erat.
Utilis imperio, validis is & utilis armis,
Pertulit infandam cæſus in urbe necem.

HOFMANN.

Pompeio Cæſar victo, Dictator in ævum
Dictus, mox patriam ſubdidit ipſe ſibi.
Sed plus vicino confoſſus vulnere, vitam
Cum Dictatura perdidit ecce ſuam.

Hofmann ajoute une explication de ſes vers, laquelle contient un ſimple abregé de la vie de chaque Empereur ſans entrer en aucune diſcuſſion : il y mêle les affaires de

l'Eglise, & même celles des autres Etats. Il écrit en Proteſtant, toûjours oppoſé aux Papes & à l'Egliſe Romaine.

Les ſupplémens du Sieur Hennin à quelques-unes de ces explications portent plus d'érudition, quoiqu'elle ne ſoit que commune : on y voit des citations d'anciens Auteurs, & quelquefois le témoignage des medailles.

La ſuite des Empereurs de Conſtantinople ne va pas plus loin que Conſtantin VI. & ſa mere Irene.

Ce volume eſt terminé par un poëme ſur tous les Empereurs, compoſé à la Haye par Mr. Hamelow, & qui commence ainſi.

Terrarum Dominos auguſtaque nomina Roma
Teutonioſque cano. Primus Cæſar Iulus,
Extremus Leopoldus erit. Producitur ingens
Heroum ſeries, ſed rerum ingentior ordo.

De tels faiſeurs de vers ne ſont proprement, ni Poëtes, ni Hiſtoriens.

ARTICLE CXXX.

LETTRE DU R. P. SPIRIDION Poupart Religieux Penitent, au R. P. T. *de la Compagnie de* JESUS *sur la premiere Idolatrie.*

MON REVEREND PERE,

Je recherchois la premiere idolatrie qui ait été depuis le deluge, lorsqu'en relisant les Memoires de Trevoux, je remarquai que vôtre projet sur l'origine des fables promettoit la même découverte. Je crus alors devoir m'épargner un travail, qui seroit mieux entre les mains de V. R. & je laissai un tems mon dessein. Cependant, M. R. P. mon idée étant de traiter specialement cette matiere, & de prendre une route que personne n'a encore tenuë, je me hazarde d'executer mon entreprise, & je vous l'envoye, avec une pleine déference au jugement que vous en ferez.

L'idolâtrie dont je veux parler,

n'est aucun de ces cultes reglez que l'homme insensé rendit à des créatures moins excellentes que lui. Je laisse les idoles, je laisse encore deux plus anciens cultes, les autels & les bois sacrez : je parle ici du premier sentiment que les hommes conçurent de la Divinité, depuis qu'ils eurent oublié le vrai Dieu, à quoi ils l'attribuerent, & quel motif les y porta. Ainsi je pourrois donner à cette matiere un autre tître que celui d'idolatrie ; ce terme, selon Tertullien *, emportant avec soi un culte d'images, *εἶδος Gracè formam sonat, ab eo per diminutionem εἴδωλον æquè apud nos formulam fecit; igitur omnis forma, vel formula idolum se dici exposcit. Inde idololatria omnis circà omne idolum famulatus & servitus.* Mais j'en demeure au terme commun.

Cette premiere idolatrie, ou ce premier sentiment faux sur la Divinité, regarde les astres, & vient de l'étude de l'Astronomie, & de l'admiration du ciel. Si des Auteurs semblent dire la même chose, c'est

* *L. de idolol.*

en passant, en mêlant cette idolatrie à d'autres, sans vouloir approfondir le sujet : pour moi, je m'arrête à celle-ci, pour l'examiner autant que je pourrai, sans trop m'étendre, pour ne pas ennuyer ; sans trop abreger, pour ne laisser rien de ce que je croirai necessaire.

De tous les sentimens d'idolatrie, celui-ci a toûjours été regardé comme le moins odieux. Attribuer la Divinité au soleil, à la lune, aux cieux, préferer de la sorte des créatures à leur Auteur, c'est une étrange erreur, & il n'y a aucun lieu de douter que ce ne soit un grand crime, dit Philon * ; mais quelque grand que soit cet aveuglement, il l'est bien moins que celui d'adorer comme Dieu du bois, des pierres, des métaux, des ouvrages du ciseau du Sculpteur & de l'imagination du Peintre. Cependant quoique ce fût une étrange erreur, un crime, une rêverie impie, un sentiment contre la lumiere naturelle, l'esprit humain en fut capa-

* *L. de Decal.*

ble ; & ce ne fut point un petit nombre qui conçut ce sentiment, ainsi que Philon l'avance gratuitement lorsqu'il dit *, quelques-uns crurent que le sóleil, la lune, les astres étoient des Dieux, & ils leur rapporterent les causes de toutes choses : mais ce fut toute la terre, ou très-peu s'en fallut, comme il paroîtra par la suite de cette lettre.

La connoissance du vrai Dieu, qui s'étoit éteinte parmi les enfans des hommes avant le deluge, disparut encore après, & presqu'aussitôt que les hommes commencerent à se multiplier de nouveau, il put y avoir dès-lors des Athées, comme il y en eut dans tous les tems, si toutefois il est possible que jamais il y en ait eû de veritables, mais le plus grand nombre qui fait toûjours le tout, conserva la connoissance, au moins l'idée de la Divinité. Sur tout dans ces premiers tems où l'esprit humain, qui n'étoit pas encore aveuglé des préjugez de la fable, avoit moins d'obstacles à discerner la verité : cette

* *L. 1. de Monar.*

idée agit, prévalut dans l'homme, & l'entretenant d'un être premier & souverain, elle le lui fit adorer où il le croyoit être. Car si dans le regne le plus fort de l'idolatrie tant de grands Hommes ont senti la verité, jusqu'à parler contre les adorateurs des simulacres & contre les Athées *, combien davantage l'a-t'on senti & vû, dans des tems où l'on voit encore l'exemple & les leçons du Chef du genre-humain reparé, & où l'on venoit d'être instruit de la justice de Dieu dans le châtiment des premiers hommes, & de sa misericorde dans la reparation de toutes choses?

Il sembloit que l'homme ne pouvoit perdre cette connoissance, tout ce qui est en lui & hors de lui criant qu'il y a un Dieu : mais son sens reprouvé fit taire cette voix : il lui étoit aisé & sûr de juger des choses intellectuelles par les choses visibles, & de comprendre l'excellence de l'Auteur par la beauté de ses ouvrages. Mais ce n'étoit pas là des choses sen-

* *Antist. apud Theodor. Xenoph. Plut. l. de Osir, & l. adv. Stoic. Cic. de nat. Deorum.*

ſibles, & l'homme ne comprit que ce qui tomboit ſous ſes ſens. Or de toutes les créatures viſibles les plus excellentes (après l'homme) ſont les aſtres. Frapé de leur éclat, ſurpris de leurs influences, on admira leur lumiere, leur cours, leur vertu; on les obſerva, on ne s'occupa que de cette étude; & parcequ'à force de les obſerver on connut davantage leur élevation, la régularité de leur cours, les effets prodigieux de leurs influences, on les prit pour la Divinité [a], & on ne crut plus d'autres cauſes premieres & toutepuiſſantes.

Je pourrois en prendre la preuve chez preſque tous les peuples; mais puiſque je parle de la plus haute antiquité, je dois la tirer principalement des peuples qui ont toujours été reconnus pour les plus anciens, & qui ſont les Caldéens & les Egyptiens. Cependant il y en a encore d'autres dont je parlerai. Je ſçai que les Scythes ſe vantoient d'être les premiers peuples [b], & que ſur leurs raiſons faciles à réſoudre l'honneur de l'antiquité leur fut adjugé. Si cet-

[a] *Lact. l.2. Insti. c.5.* [b] *Just. l.2.*

té opinion prévaloit encore, il me faudroit recourir à ce peuple comme aux autres ; mais les préventions qui leur étoient favorables sont dissipées.

Quoi qu'avant la dispersion des peuples il y eut déja quelques païs habitez, selon le sentiment commun la Caldée peut être appellée le berceau des hommes & de l'idolatrie. Elle a vû chez elle les premiers hommes se multiplier, se lier en societé, renouveller les Arts, s'appliquer aux Sciences, bâtir, faire la guerre, former le premier Empire, passer de la connoissance du vrai Dieu à l'oubli de son nom, & à l'abomination d'un culte sacrilege ; partir enfin de son sein pour aller peupler toute la terre habitable.

Les Grecs n'en ont point connu toute l'antiquité, ni tous les faits. Ils les ont souvent attribué aux Egyptiens, trompez qu'ils étoient par les registres imposteurs, & par les contes des Prêtres d'Egypte. Mais nous avons un meilleur garant, l'Ecriture sainte, qui seule veritable & infaillible, nous a donné la verité de

toutes choses. Nous avons les histoires & la Tradition Judaïque, exemtes des préventions des peuples, & des inventions de la fable, qui nous sont des guides plus sûrs & des témoignages plus recevables, que des récits de nations dont la vanité avoit interêt à imposer, & qui n'ayant pas connu le Dieu que leurs premiers peres avoient adoré, ont encore moins connu leur vraye origine.

Cependant si les Anciens ont ignoré ce fait, ils en ont approché, & la verité, qui jamais ne peut être entierement étouffée, s'est fait sentir au moins à ses ennemis, si elle ne s'est pas toute manifestée à leur esprit. Un trait de Xenophon nous le fait juger. Cet Historien ne connoît pas mieux que les autres la vraye antiquité de la Caldée, mais il en convient en quelque sorte, lorsqu'il dit que les Caldéens sont les premiers hommes qui ont étendu au loin leur domination.

La Caldée a donc été le premier païs peuplé, & par conséquent c'est là que l'Astronomie, la plus ancienne des Sciences, (comme le fait en

est constant) a été trouvée. Diodore de Sicile semble en un endroit [a] en atribuer l'invention aux Egyptiens. Il prétend au moins dans un autre [b] que les Egyptiens y étoient les plus experts, & qu'ils l'ont donnée aux Caldéens, Colonie d'Egypte, selon cet Historien. Mais les Grecs, fort mal instruits de leur propre origine, n'entendoient pas mieux ce qui étoit des autres, & ce n'est pas ici le seul fait en quoi peche Diodore, comme on le lui a reproché. S'il a été trompé en cela de même que ses semblables, la raison en est plausible. On écoutoit plus volontiers les Egyptiens, dont le culte, la politesse, les mœurs, l'amour des Sciences & des Arts, revenoient mieux que les coûtumes des Caldéens, qui étoient plus éloignez, & chez lesquels il ne resta qu'un nombre de Sçavans, tout le reste qui avoit été occupé à porter les armes pendant plusieurs siécles, s'étant ressenti de la barbarie que laisse une telle profession.

Cependant Diodore, qui leur refuse la primauté [c] convient qu'ils

[a] *L. 1. c. 2* [b] *L. 1. c. 8.* [c] *L. 1. c. 8.*

ſont de grands & habiles Aſtronomes, & il ajoute [a] que les Caldéens s'appliquent dès l'enfance à l'obſervation des aſtres, & qu'ils élevent leurs enfans dans la même ſcience. Philon, tout Juif qu'il eſt, & comme tel pouvant mieux découvrir ce qui eſt de la vraye antiquité, ſe contenta de dire [b] que les Caldéens s'y exercent dès leur premier âge, & qu'ils en font toute leur étude. & il eſt vrai auſſi qu'ils s'y appliquerent de maniere, dans tous les tems, qu'ils paſſerent toûjours pour les plus habiles. Les Dames Romaines qui comptoient beaucoup ſur l'Aſtrologie judiciaire [c], n'en reconnoiſſoient point de plus experts, & elles en faiſoient venir à grands frais pour les conſulter.

Mais d'autres Auteurs reconnoiſſent cette primauté. Hérodote [d], qui attribuë aux Egyptiens l'invention de la Géometrie, témoigne que pour l'uſage de la connoiſſance du ciel, ils l'apprirent des Babyloniens, que

[a] *L.* 2. *c.* 8. [b] *L. de vita ſap. & l. de ſomn.* [c] *Juv. ſat.* 6. [d] *L.* 2.

que les Anciens appellent si souvent Caldéens. Pline écrit [a] que Belus s'appliqua beaucoup à l'Astronomie, & en fut estimé l'inventeur. Il ajoute qu'à Babilone il y avoit des briques sur lesquelles beaucoup de choses de l'Astrologie étoient marquées. Ciceron [b] tient que les Caldéens furent les premiers Auteurs de cette science. Josephe n'en laisse point douter lorsqu'il dit [c], qu'Abraham étant descendu en Egypte donna la connoissance de l'Astronomie aux Prêtres. Car ce Patriarche a toûjours été regardé comme le plus sçavant Astronome, & Philon avance [d] que par cette même étude Abraham reconnut le vrai Dieu & l'adora. Josephe semble faire sentir la même chose : Suidas l'affirme [e], & peutêtre après Philon. Sçavoir si en effet Abraham fut Caldéen d'étude comme d'origine, l'Ecriture n'en dit rien : mais il paroît sûr de s'en tenir à la tradition Judaïque. Il n'en est pas de même de

[a] *L.* 7. [b] *L.* 1. *de Divin.* [c] *L.* 1. *antiq.* [d] *Euf. L.* 9. *præp.* [e] *L. de vita sap. hoc est de Abrah.*

l'autre opinion, qui tient que ce Patriarche fut idolâtre pendant un tems. Trop de Sçavans la rejettent, & l'Ecriture ne le regarde point comme tel, puisqu'en déclarant que Tharé & Nacor servirent aux *Dieux* étrangers, elle ne parle point d'Abraham, ce qu'elle auroit fait en cet endroit, si ce Patriarche avoit eû le malheur d'avoir été enveloppé dans le crime de sa famille. *Thare Pater Abraham & Nachor; servieruntque Diis alienis* *.

Il est donc constant que la Caldée, le premier peuple, a cultivé l'Astronomie. De cette étude est venu le premier sentiment d'idolatrie; une reflexion dont une partie est prise de Philon le fera juger. Le fait viendra après.

L'idolatrie n'est pas venuë tout d'un coup, personne ne passant en un instant d'une pleine connoissance à une affreuse ignorance; mais elle fut préparée par la complaisance de l'homme à ses propres lumieres & par son attachement à la terre. A peine eut-il été reparé,

* *Jos.* 24. 2.

qu'il se plongea dans les égaremens des premiers coupables : race ingrate & digne d'être abandonnée à elle même, elle merita que son Dieu s'éloignât d'elle, parceque la premiere elle s'étoit retirée de son Seigneur. Dans cette punition les lumieres naturelles s'affoiblirent toûjours, & enfin s'obscurcirent. Cependant parceque Dieu n'abandonne point absolument l'homme en cette vie, & qu'il y a en l'homme une idée innée de son Auteur, qui l'y rappelle, il se sentit toûjours porté à le rechercher & à aller à lui. Mais ayant perdu le vrai guide qui fait marcher en lumiere, & ne se mettant point en état de le recouvrer, il s'égara en le cherchant, & il crut faussement le voir dans ce qui paroissoit être plus digne d'admiration.

Or l'observation des astres produisit cette fausse recherche *. Car en observant le cours annuel & journalier du soleil, & que cette premiere planete regloit ce qui est de la generation & des fruits, ou

* *Phil. l. de Monar.*

plûtôt, y pouvoit beaucoup ; que la lune en l'absence du soleil en tenoit la place, & qu'elle en étoit comme l'agent, qu'enfin les étoiles influoient diversement sur les corps sublunaires, & qu'elles avoient quelque pouvoir sur eux, on en vint jusqu'à cette erreur, de croire que ces créatures étoient des Dieux, & qu'il n'y avoit point d'autre Divinité que les astres. En remontant au principe qui fait mouvoir toutes choses, on auroit vû que ces créatures, que l'on croyoit être causes premieres & souveraines, n'étoient que des causes secondes, qui agissoient par l'ordre & l'impression de la premiere. Mais rien ne parut avoir plus de beauté & de puissance, & c'en fut assez à l'homme déja aveuglé par sa malice, pour ne rien croire au delà de ce que ses préventions lui rapportoient.

Il conte déja par les termes de Philon, que le sentiment de cet Auteur est que l'idolatrie des Caldéens vient de l'observation des astres, puisqu'il les compte entre les plus curieux de cette science, & qu'il

reconnoît que cette même ſcience a enfanté l'idolatrie des aſtres parmi ceux qui s'y ſont appliquez. Il paroît encore que c'eſt ſon ſentiment lorſqu'il dit [a], que pour faire concevoir une plus haute idée des aſtres, on leur a donné des noms au ſujet deſquels l'art & la fable ont inventé des hiſtoires pour en impoſer, en appellant le ſoleil Apollon, la lune Diane, l'étoile du berger Venus, & ainſi des autres aſtres.

Diodore, qui n'a pas été trompé à ce fait comme à l'autre, parce qu'il étoit davantage à ſa portée, exiſtant de ſon tems, l'aſſûre clairement lorſqu'il dit [b], que les Caldéens croyoient le monde éternel, non fait au hazard, mais par la volonté des Dieux, que la vertu des étoiles regle le ſort des hommes, qu'enfin ils diſent davantage en comptant douze Dieux, à chacun deſquels ils aſſignent un mois de l'année, & un ſigne du zodiaque. Et c'eſt peut-être de cette erreur que l'Ecole de Pithagore prit la ſienne, que les douze ſignes du zodiaque ſont com-

a *L. de Decal.* b L. 2. c. 8.

me autant de Dieux, ou qu'ils ont en eux douze intelligences qui les font mouvoir.

Il est surprenant que cette idolatrie n'ait pas prévalu dans les *lieux* où elle a été conçûë. Cette circonstance pourroit être d'un grand préjugé contre tout ce que j'ai dit si je n'y répondois. Mais 1°. Si dans la suite des tems l'idolatrie des astres devint commune aux ignorans comme aux Sçavans, il est évident, pour les raisons que j'en ai apportées, que d'abord ce ne fut qu'un sentiment des Sçavans. Or les Sçavans faisant toûjours le nombre le plus petit, le reste a pris pour Dieux tout ce qu'on lui a commandé de croire & ce qui l'a frapé davantage. Ainsi l'erreur vulgaire a prévalu par le nombre; quoique venuë plus tard que l'autre, & il n'est pas étonnant autant qu'on le prétendroit, que ce premier sentiment n'ait pas prévalu de maniere qu'on n'ait retenu que lui seul, ou qu'il l'ait emporté de sorte sur tous les autres qu'on n'ait pû le reconnoître facilement. 2°. L'impieté de Nemrod & de Ni-

nus ayant prévalu par la violence, vers les mêmes tems que ce sentiment pouvoit se répandre, il est encore moins étonnant que cette erreur soit demeurée comme éteinte par la nouveauté des autres que la force majeure faisoit embrasser. 3°. Nous pouvons conclure de l'histoire que ce sentiment regna toûjours parmi les autres, & que si ceux-ci l'emporterent, ce fut parceque ils étoient la religion des Princes, & que l'erreur en étoit plus propre au petit peuple. Car nous lisons que les Caldéens étoient les Prêtres de Belus [a]. Or il est constant que Belus étoit en Assyrie ce qu'Osiris étoit en Egypte. Celui-ci étoit estimé le soleil. Belus l'étoit donc aussi, & de cette sorte il sera resté suffisamment du premier sentiment d'idolatrie parmi les nouveaux pour être discerné & faire preuve pour moi ; d'autant plus que les Caldéens Prêtres de Belus, & du haut de son temple étudiant les astres qu'ils adoroient [b], ils y auront enveloppé par

[a] *Herod. l.* 1. [b] *Diod. l.* 2. *c.* 4. *Phil. l. de Abr.*

conſéquent leur premier ſentiment parmi ceux que l'on avoit reçûs.

Il en eſt des Egyptiens comme des Caldéens. L'Aſtronomie fut cultivée en Egypte dès les premiers tems. Les hiſtoires Juives & Grecques en faiſant foi, je crois qu'il eſt inutile de rapporter des preuves que tout le monde ſçait. Il en arriva donc de cette ſcience chez les Egyptiens, comme il en étoit arrivé chez les Caldéens.

Lactance y eſt contraire, au rapport de l'Auteur du livre des images des Dieux, en aſſûrant qu'au commencement les Egyptiens adoroient les élemens : mais quelque veneration que j'aye pour cet Auteur, je crois devoir dire, ou que par élement il entend le ciel, comme il ſemble le témoigner en un endroit *, *reſpectu elementi quod dicitur cœlum*, ou qu'il ſouffre explication en diſant, que l'idolatrie des élemens revenant à celle des aſtres par la même raiſon de vertu ſur les corps ſublunaires, celle-là a ſuivi de fort près & immédiatement cel-

* *L. Inſt.* c. 12.

le-ci, ce qui a fait que Lactance a donné à l'une la primauté qui n'appartenoit qu'à l'autre.

Disons donc que les Egyptiens les plus studieux & les plus superstitieux des peuples, ont commencé par l'idolatrie la moins grossiere. Ils tomberent dans la folie de déïfier des hommes, comme leur Osiris, Isis, Orus, Harpocrates, Hercule, Mercure, & autres. Ils furent encore plus loin dans l'égarement qu'aucune nation, en adorant comme Dieux des animaux & des plantes. Mais ils n'en vinrent point si-tôt à ce prodige de folie, comme il paroît bien par ce qu'ils dirent à Herodote *, que pendant onze mille trois cent quarante ans nul homme n'avoit été déïfié, & que nul Roi d'Egypte devant ni après n'étoit parvenu à cet honneur : ils avoient donc d'autres Dieux, & ces Dieux étoient les astres.

Aucun Auteur n'en parle plus positivement que Diodore, si on entend ses premieres paroles (comme on le doit) du tems que l'E-

* *L.* 2.

gypte commença d'être habitée, & non comme les Prêtres le contoient fabuleusement. Les premiers hommes, dit-il *, furent créez en Egypte, & voyant le bel ornement de ce monde, & s'étonnant sur la nature & proprieté de chaque chose, ils estimerent qu'il y avoit deux Dieux, & que ces Dieux étoient éternels, sçavoir, le soleil & la lune : ils appellerent l'un, Osiris, & l'autre Isis, avec certaines raisons d'appellations. Car ils le nommerent Osiris, c'est à dire, ayant plusieurs yeux, (selon l'interpretation Grecque) comme celui qui de ses rayons ainsi que de plusieurs yeux regarde le ciel & la terre &c.

Voilà donc dès l'origine de l'Egypte, avec l'observation des astres, & l'admiration du ciel, le premier sentiment d'idolatrie qui en est pris. Mais voilà l'histoire mêlée à la fable par les noms d'Osiris & d'Isis. Pour démêler ces choses qui se trouvent toûjours confonduës, il faut remarquer ce que j'ai dit, qu'à mesure qu'une nouveauté se répan-

* L. 1. c. 2.

doit on la joignit aux anciennes opinions, & que par le mélange que l'on faisoit des uns & des autres sentimens, on ne laissa plus qu'entrevoir ce qui étoit de la vraye antiquité. En effet, puisqu'on ne peut douter qu'Osiris & Isis n'ayent regné en Egypte, & qu'ils y ayent été deïfiez, & que toutefois les Egyptiens convenoient que pendant leurs premiers tems on n'avoit deïfié aucun homme; on ne peut douter que ce qu'ils disent des astres ne soit l'ancienne superstition; que le reste soit la nouvelle qu'ils ont mêlée à l'autre; de maniere que faute d'être attentif à ces choses on les a toujours confonduës.

C'est ainsi qu'il faut entendre Varron sur la vraye opinion des Egyptiens. Les principaux Dieux, dit-il (a), sont le ciel & la terre; & ceux qui sont les mêmes qu'en Egypte, *Serapis & Isis, principes Dei, Cælum & Terra, hi Dei iidem qui in Ægypto Serapis & Isis, etsi* ou plûtôt selon la correction de Jos. Scaliger (b) *Harpocrates digito significat*; qui sans T...

a L. 4. de ling. Lat. b Not. in Varr.

antes, & Astarte apud Phœnicas, ut iidem principes in Latio Saturnus & Ops. Il n'étoit pas necessaire à Varron d'ajouter Harpocrates. A quelle fin ? Si non peutêtre que comme Harpocrates étoit le Dieu du silence, Varron l'ajoute pour faire sentir qu'il ne veut pas entrer plus avant dans le mystere. Le reste étoit necessaire pour mieux faire comprendre ce qu'il vouloit dire par la comparaison des premiers Dieux des autres nations, quoique Jos. Scaliger lui reproche a de s'être trompé sur Taautes Divinité Egyptienne, & qui étoit Mercure, selon Lactance.

Mais sur ces paroles de Varron il faudroit dire que la terre étoit du premier sentiment d'idolatrie en Egypte. En pesant toutes choses on remarquera aisément, que si cet Auteur a esté juste pour le ciel, il ne prétend pas ajouter la terre comme l'ancienne opinion des Egyptiens, mais comme une opinion qui y étoit actuellement, & qui s'est formée dans la suite des tems par estime

a. Ibid. l. 1. Instit. c. 6.

des biens que produit la terre. Ce que je dis au sujet de la terre est si vrai, qu'on ne peut examiner de près la Religion des Egyptiens, sans reconnoître en même tems que ce peuple déifioit toutes choses à mesure qu'il en découvroit l'utilité. Philon leur reproche cette folie, & il en rend à peu près la raison que je donne. Au reste, dit-il [a], les Egyptiens ne se contentent point d'avoir des temples & des statuës sacrées, comme les autres nations; mais ils mettent encore au nombre des Divinitez des animaux, des taureaux, des boucs, des beliers, ces choses ont toutefois une apparence de raison: car elles profitent à la vie, le bœuf en labourant pour les semailles, le belier en fournissant la laine &c. Ciceron le dit formellement [b]. Les Egyptiens même, dont on fait tant de railleries, dit-il, n'ont jamais consacré aucuns animaux qu'à cause de l'utilité qu'ils en tiroient.

C'est de cette sorte qu'il est sûr & facile de démêler chez Herodote Osiris, Isis, & les douze Dieux

a *L. de Decal.* b *L. 1. de nat. Deor.*

dont les Egyptiens donnerent les noms aux Grecs, en découvrant sous ces figures le soleil, la lune, & les douze signes du zodiaque.

Rien n'en convainc mieux que les hiéroglifes, qui étant les figures mysterieuses sous lesquelles leurs vrais sentimens étoient cachez, nous instruisent sûrement. Or combien de hiéroglifes ne nous apprenent-ils point ce fait par les rayons de Serapis & l'étoile d'Apis sur les medailles? Les hiéroglifes sous le titre d'*Orus Apollo* en sont pleins. Selon les uns Isis n'est qu'un astre [a], *Apud Ægyptios Isis astrum eorum linguâ Sothiz nominatur, Græcorum verò Astrocion, quòd & cæteris videtur dominari &c.* Selon les autres une étoile représente Dieu [b]. *Stellam scribentes aliquando Deum significant... Deum significantes... Astrum pingunt; Deum quidem quoniam divina providentiâ omnis stellarum ac totius mundi motus conficitur* [c]. Plutarque laisse assez entendre la même chose, lorsqu'il dit [d], qu'il n'est pas juste de concevoir

a L. 1. b L. 2. c L. 1. d L. de Osi. & If.

Osiris, ou Isis, sous le soleil, ni sous la lune.

Ajoutons ici un troisiéme & quatriéme peuple aussi anciens que ceux dont j'ai parlé : ce sont les Bactriens & les Perses. Si Zoroasse, qui est Cham selon quelques-uns, y a trouvé l'Astronomie, ou s'il l'y a portée, il suit que la premiere idolatrie chez ces peuples n'eut point d'autre source que l'observation des astres. Or les témoignages de Pline, de Suidas, de tant d'autres Auteurs, ne nous laissent point douter que Zoroasse, le fondateur des Empires des Bactriens & des Perses, ne se soit appliqué à l'Astronomie, & qu'il n'en ait donné la connoissance chez ces peuples. Il a donc pris de cette science l'idolatrie qu'il donna aux autres, & qu'il aura prise le premier, n'ayant donné que ce qu'il aura crû. Or comme il conste que c'est lui qui a reglé la religion qui entroit dans sa magie qu'on prend en mauvaise part, & qui, selon Pline l'ancien, n'étoit que l'assemblage de trois sciences, la Medecine, l'Astrologie Judiciaire & la Religion ;

on ne peut mieux dans une matiere si obscure juger de la premiere religion, que par le culte le plus ancien & le plus dominant chez ces peuples. Ce culte fut celui du soleil & du ciel [a]. Ils appelloient Jupiter la rondeur du ciel, & dès leur commencement ils sacrifierent au soleil & à la lune, l'Abreviateur de Tr. Pompée ajoute [b] qu'ils croyoient que le soleil étoit seul Dieu, *Nam & solem unum Deum Persæ esse credunt.* Ils ajouterent à cette idolatrie beaucoup d'autres superstitions que les Assyriens & les Arabes leur apprirent [c]. Mais voilà toujours la premiere. Elle est donc une suite de l'Astronomie, & de l'admiration des astres, chez ces peuples comme chez les autres.

Je ne dirai point que cette idolatrie qui étoit chez les Ethiopiens eut la même cause. L'histoire ne marque pas que ces peuples s'appliquassent à l'observation des astres comme ceux dont j'ai parlé, mais leur premiere religion ayant été celle du soleil, elle ne sera venuë, ou que de cette étude, ou que de l'admiration

a *Her. l.* 1. b L. 1. c *Her. l.* 1.

de cet astre. Chus fut leur pere [a], & par là ils sont entre les premiers peuples du monde. Ils assûroient que les Egyptiens n'étoient qu'une Colonie d'Ethiopiens qu'Osiris conduisit en Egypte [b]. Si cela étoit (ce qu'on ne leur passe point) les Egyptiens auroient tenu des Ethiopiens leur premiere religion ; mais il conste toujours [c] que les peuples qui habitoient la haute Ethiopie, & qui n'étoient pas de ceux qui ne reconnoissoient point de Dieux, & vomissoient mille imprécations contre le soleil, estimerent qu'il y avoit deux éternels & incorruptibles, & que ces Dieux étoient le soleil, la lune, & toute la machine du monde. Les peuples de la Lybie, qui n'avoient pas une antiquité moins haute, sacrifioient encore au soleil & à la lune [d], & ne croyoient point d'autres Dieux.

Tous ces peuples que j'ai rapportez étant les plus anciens, les autres n'ont pû avoir aussitôt, ou même que par ceux-là, l'observation des

[a] *Genebr. l.*1. [b] *Diod. l.* 3. *c.* 1. [c] *Ibid.* [d] *Herod. l.* 4.

astres & l'idolatrie qui en est venuë, & n'ayant pas une antiquité aussi connuë, ou aussi incontestable, n'ayant eû encore les Sciences & la forme de societé & de religion que par succession de tems, je crois qu'il seroit fort inutile à ma proposition de m'y arrêter. Je ne dirai que deux choses connuës de tous les sçavans : l'une, que presque tous les Philosophes ont donné de la divinité aux astres & au Ciel ; l'autre, qu'il n'y a point eû de peuple qui n'ait adoré les astres, & si on ne les a pas toujours adoré comme tels, ce n'a été qu'une difference de noms, & la même chose sous d'autres figures, c'est à dire, le soleil, la lune, toute la milice du Ciel, comme l'Ecriture l'appelle [a]. *solem & lunam, & omnem militiam cœli.* Et ceci n'a pas échapé à Mr. Baudelot, comme en effet rien n'échape aux lumieres de cet illustre Académicien, qui en parlant [b] des trois Dieux de Samotraces, que Tertullien nomme, *Magnis, potentibus, valentibus* [c], & lesquels selon la

a *Deut.* 17. 3. b *Util. des voyag. t.* 2. c *L. de spect.*

valeur de ces noms étoient la grande religion de ces peuples, découvre que ces Dieux n'étoient autres que les astres, avec ce qui pouvoit influër par la vertu de leurs talismans, ou anneaux mysterieux.

Je ne sçai, Mon Reverend Pere, si j'aurai assez éclairci un sujet aussi obscur que l'est celui-ci par la raison de son antiquité. Je le souhaite pour l'interêt seul de la verité, dont j'aimerai la découverte de quelque part qu'elle vienne, si je n'ai pû la trouver. Je suis &c.

ARTICLE CXXXI.

OBSERVATIONS DU R. P. AUBERT *de la Compagnie de Jesus, Professeur Royal de Mathematiques à Caën, sur des coquillages.*

MON REVEREND PERE,

Quand j'écrivis à V. R. il y quelques mois, qu'on m'avoit apporté un œuf de poule dans lequel s'étoit trouvé un crin fort long,

devoit naturellement croire que je l'avois observé avec assez de soin, pour n'y être pas trompé. En effet, outre que la personne qui me l'apporta & qui l'avoit recueïlli, ne me parut pas capable d'avoir fait glisser le crin dans l'œuf par un trou imperceptible, je remarquai, quoique cet œuf fût cassé par un des bouts, qu'il n'y avoit aucun trou proche des extremitez du crin, & que ces extremitez étoient assez loin de la coque engagées dans le blanc, d'où on pouvoit assez bien conclure que le crin n'y avoit point été insinué par supercherie. D'ailleurs, je me souviens d'avoir lû dans l'histoire de l'Academie des Sciences, qu'en saignant un homme on lui avoit trouvé dans la veine une épingle, qui certainement avoit circulé avec le sang, puis qu'il l'avoit avalée. Plusieurs personnes intelligentes m'ont assûré qu'elles avoient trouvé des hanetons dans des œufs, & recemment deux personnes considerables & dignes de foi m'ont raconté, qu'elles remarquerent dans le même œuf de poule un haneton à moitié dige-

té, dont les pieds & la queuë étoient enclavez dans la coque de l'œuf, & identifiez, pour ainsi dire, avec elle. Semblables exemples ne sont pas fort rares dans les livres de Medecine, & je crois qu'il vaudroit mieux chercher à les expliquer, que de les attribuer au peu d'attention de ceux qui les rapportent.

Vous voudrez bien, mon Reverend Pere, que je vous fasse part dans cette lettre de quelques observations que j'ai faites ici sur les coquillages. Pour peu qu'on se promene sur les rivages voisins de la mer, on trouve de ces coquilles dont il en faut deux pour enfermer le poisson, qui ont été pétrifiées & sont devenuës un corps solide. La place du poisson, où le vuide que laissent entre elles les coquilles, est rempli par une cristallisation fort dure & composée de petits grumaux transparens, la substance même de la coquille ne se reconnoît qu'à peine & rarement, ce n'est qu'une croûte pierreuse & dure qui conserve la figure du coquillage, & en garde les canelures & les autres ornemens. Les deux coquilles sont si bien jointes, qu'à peine on distin-

gue à l'œil par où elles s'ouvroient & s'engrenoient autrefois. Voici ce qui m'eſt venu à l'eſprit ſur cette pétrification.

Quand le poiſſon qui habitoit ces coquilles eſt mort, elles demeurent encore attachées enſemble par une eſpece de charniere. En cet état elles s'enfoncent un peu dans le ſable, là un ſel pierreux, ſemblable à celui qui forme les coraux & les plantes dans la mer, & les criſtaux & les pierreries dans la terre, les pénetre, & en ſe filtrant à travers les pores de ces coquilles, va former une criſtalliſation dans le vuide qu'elles laiſſent entr'elles. Comme le *ſalpetre* en s'exaltant pénetre un pot de terre & ſe criſtalliſe de l'autre côté, ſi les coquilles lors qu'elles s'enfoncent ſont pleines de terre, de bouë, ou d'un ſable groſſier, la criſtalliſation interieure n'eſt point tranſparente, mais groſſiere & opaque, ce n'eſt qu'une eſpece de pierre impénetrable à la lumiere, & c'eſt ce qui arrive à pluſieurs de ces coquillages pétrifiez.

Mais ces ſels pierreux, dont l'exiſtence eſt certaine & ſe peut prouver

aisément, en traversant la substance de la coquille doivent produire deux effets. Le premier, d'amollir cette sustance, à peu près comme de l'eau amollit la terre qu'elle traverse : & c'est ce qui fait que ces coquillages, pour peu qu'ils soient alors inégalement pressez par le sable, ou par d'autres corps, changent un peu de figure, comme s'ils étoient de cire molle. J'aurois bien souhaité d'en pouvoir surprendre, pour ainsi dire, dans cet état de mollesse ; mais il en est peutêtre de ces coquilles pétrifiées comme des coraux & des plantes de la mer, qui ne viennent dans nos marais qu'avec leur dureté toute acquise, quoique leur vegetation prouve qu'elles ont été molles. Le second effet des sels est de rougir peu à peu la sustance même de la coquille, & d'en occuper la place, de la même maniere qu'en faisant bien des trous à une planche, on en diminuë la matiere propre de laquelle les instrumens de fer dont on se sert prennent la place ; car c'est ainsi que ces sels comme des coins divisent la substance de la coquille, & à force de se serrer les uns contre les autres,

ils la font ſauter par parties & en conſervent eux mêmes la figure.

On trouve encore beaucoup de ces coquillages dans un vallon à trois lieuës de la mer. Il faut ſans doute que la mer y ait été autrefois, & que cet élement, qui gagne maintenant peu à peu ſur les côtes de la Normandie, ne faſſe que rentrer dans ſon ancien domaine. Mais que penſer de certaines hauteurs qui ſont ici à huit lieües de la mer, les pierres qu'on en tire ſont une eſpece de tuf, on le calcine dans des fourneaux pour engraiſſer les terres des environs: on trouve dans ce tuf une infinité de coquilles *marines* de toutes les eſpeces, enclavées & très-bien conſervées. La mer auroit-elle habité autrefois ces lieux ? Cependant je puis aſſûrer que cette hauteur eſt au moins 70 ou 80 toiſes au deſſus du niveau de la mer. On trouve encore dans ce tuf des cylindres très-bien faits & arrondis par les bouts, ils ſont compoſez d'un caillou très-fin & très-dur, dans lequel on diſtingue très-bien des fibres ou des rayons qui vont de l'axe du cylindre à la cir-

conference, rien mieux arrangé que ces rayons. Cela ne prouveroit-il point ce qu'on a déja avancé, que les pierres ne se font pas par un amas de sucs que le hazard assemble ; mais qu'elles se produisent par voïe de generation ? Car tous ces cylindres se ressemblent parfaitement pour le dedans & le dehors, & il paroît que les loix du mouvement son trop simples pour produire un arrangement si uniforme & si exact. ...

ARTICLE CXXXII.

ENTRETIENS ECCLESIATIQUES *tirez de l'Ecriture sainte, du Pontificat des Saints Peres, ou suite de la Retraite pour les Ordinans. Par Mr. le Curé de St. Sulpice de Paris, deux tomes, tome premier pages* 398. *tome second pages* 334.

NOus avons parlé de la Retraite des Ordinans dans les Memoires du mois d'Octobre de l'année 1709. & nous apprenons avec joye au Public que nos sollicitations ont determiné Mr. le Curé de St. Sulpice

à en donner la suite dont nous parler. Le nom de l'Auteur suffit donner une idée avantageuse du. Si la capacité, la vertu, une lo pratique, sont necessaires pour instruire ceux qui se destinent au cerdoce, qui peut mieux les inst re que Mr. le Curé de Saint S pice ?

Le premier entretien qu'il no donne traite de l'établissement d Seminaires. La paix fut plus fune te à l'Eglise que les persecutions ; l monde devenu Chrétien ne cessa pa d'être monde, & son commerc avec l'Eglise en infecta peu à peu le membres & les rendit mondains. Le plus fervens Chrétiens chercheren un azyle dans les deserts, mais le Pasteurs ne dûrent pas abandonne le peuple : heureux si le zele qui le retenoit dans le peril eut été joint à la prudence des enfans de Dieu toujours vigilante. Ils ne veillerent pas : ils étoient la lumiere du monde, & cette lumiere s'affoiblit, les richesses du Clergé attirerent une foule de gens plus ambitieux que zelez, plus interessez que charitables, qui s'in

perant dans le ministere sans vocation, sans talent, y vécurent sans vertu. Dieu à la verité ne manqua pas à son Eglise; il suscita des hommes Apostoliques, qui pour rendre au Clergé son premier lustre, le ramenerent à l'ancien usage de la vie commune. Saint Basile, Saint Eusebe de Verceil, Saint Augustin, Saint Martin, sont à proprement parler les instituteurs des Seminaires. Le Concile de Trente ne vit point de remede plus efficace pour arrêter la corruption devenuë presque generale, que de renouveller ce saint usage. St. Charles fut l'instrument dont Dieu se servit pour executer ce qu'il avoit inspiré aux Peres de Trente; il est le legislateur des Seminaires. Pleins de son esprit, Mrs. Ollier, Bourdaise, Vincent, ont donné à la France de saintes Communautez à qui le Clergé de France doit sa splendeur.

Les traitez suivans expliquent avec beaucoup de netteté, d'érudition & d'onction, tout ce qui regarde la Tonsure & chaque Ordre sacré. Un traité de la dignité Sacer-

dotale, & un traité du jugement des Prêtres finissent ce volume.

L'autre volume est employé tout entier à montrer quelle doit être la sainteté des Prêtres : c'est un extrait de ce que les Prêtres, St. Chysostome entre autres, ont dit de plus fort sur cette importante matiere.

ARTICLE CXXXIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALTDORF.

L'Auteur, qui a donné au Public *la vie de l'Empereur Leopold*, & *la vie de* LOUIS LE GRAND ROI DE FRANCE, va lui donner *la vie du Czar de Moscovie, Pierre Alexiowicz.*

DE HANAU.

Mr. Barchuyson persiste dans le dessein de nous donner une *Bible Hebraïque avec les commentaires des Rabins les plus estimez*. C'est *par l'édition des Pseaumes* qu'il a commencé; elle sera bientôt achevée.

Septembre 1712.

D'IENA.

Mr. Barthelemy Richard, Bibliothecaire du College d'Iena, a fait imprimer *un abregé de l'histoire de Saxe en Latin.*

DE VITTEMBERG.

Mr. Christophle Volf a fait imprimer *cent Epîtres de Libanius*, ce fameux Rheteur qui a eû pour écolier Saint Chrysostome. Ces Epitres, qui n'avoient point encore paru, ont été tirées d'un manuscrit de la Bibliotheque de Bodley à Oxford.

DE LIPSIC.

On vend chez Thomas Fritsch un sçavant Commentaire de Thomas Reinesius sur les noms propres des Grecs, des Romains, & des barbares, qui se trouvent dans les monumens anciens, principalement dans les inscriptions.

Thomæ Reinesii Eponymo-logicum cognomina Romanorum, Græcorum ut &

barbarorum, & quæ dicunt nomina propria in litteratis monumentis, præcipuè verò in inscriptionibus obvia, notis criticis passim illustrata, complectens.

DE DRESDE.

Mr. Jean Christophle Beckman est Auteur de *la description geographique & historique de la Principauté d'Anhalt en sept tomes in folio*, imprimée par Zimmerman.

Mr. Manzel a recueilli les jugemens avantageux que certains Sçavans ont portez du merite futur de quelques jeunes gens, qui dans la suite ont tenu un grand rang dans la Republique des Lettres. Il appelle ces jugemens des présages : c'est abuser du terme, les Sçavans qui ont parlé favorablement de quelques Sçavans futurs n'ont pas connu l'avenir, ils n'ont jugé que sur le present ; ce n'étoient même souvent que des complimens que l'évenement a confirmez. On a remarqué ceux qui ont été verifiez par un heureux succès, on n'a pas fait attention aux autres, & c'est ainsi que

[redacted]

les présages, les augures, les Oracles, les Devins s'accréditent.

Præsagia eruditorum de eruditis scripta, ad Henricum Pippingium, à Joachimo Manzel, in 4°. *chez Zimmerman.*

DE NUREMBERG.

On a imprimé ici en Aleman *la Chronique de Silesie, ou relation historique-geographique & politique du Duché de Silesie, contenant l'état du païs, l'origine des Ducs, leur gouvernement & leurs prérogatives, in* 8°.

DE CHEMNITS.

Mr. Nœvius a recueilli du Droit Romain & des loix propres de differens païs tout ce qui regarde les droits, les privileges, les obligations, les crimes & les peines des personnes mariées. *Jus Conjugum, in* 8°. L'ouvrage est écrit en Aleman, on espere qu'une traduction Latine le rendra d'un usage plus commun.

DE STRASBOURG.

Tandis que les Suedois, les Moscovites & le Roi Auguste, se disputoient la Livonie les armes à la main, Mr. Boëcler employoit sa plume pour faire valoir le droit ancien de l'Empire sur ce païs; ou plûtôt, les Libraires de cette ville ont crû que la guerre de Livonie étoit une occasion favorable de faire paroitre cet ouvrage. Si l'Empire n'y gagne rien, ils esperent y gagner quelque chose.

Johannis Henrici Boëcleri de acquisito & amisso sacri Romani Imperii in Livoniam jure. Argentorati, apud Dolssecker.

D'AUSBOURG.

On a réimprimé la fameuse Pharmacopée qui porte le nom de cette ville : elle est corrigée sur les nouvelles découvertes & enrichie des notes de Velschius.

Pharmacopæa Augustana reformata cum notis V. C. Georgii Hieronymi Velschii. Augustæ Vindelicorum, in folio, apud Jacobum Eberhardi Geigerum.

D'ITALIE, DE PADOUË.

Le Cardinal Cornaro, Protecteur des Sçavans & des Sciences, protege avec plus de zele les Sçavans qui consacrent leurs travaux à la Religion. Il a fait réïmprimer un excellent ouvrage du Pere Viva, Jesuite Napolitain, qui contient un examen Théologique des propositions condamnées par les Papes Innocent X. Alexandre VII. & leurs successeurs. L'ouvrage est plus ample que dans la premiere édition. La nouvelle, outre des additions considerables, contient un traité du Jubilé.

Trutina Theologica, quâ expenduntur propositiones Jansenii & aliæ à summis Pontificibus novissimè damnatæ, cum appendice, in 4°. *Patavii.*

DE ROME.

Le Pere Philippe Bonnani a présenté au Pape l'histoire des Ordres militaires en cent cinquante planches. On a gravé dans chaque plan-

che un Chevalier de chaque Ordre habillé ſelon l'uſage de l'Ordre ; ou ſelon l'uſage du païs où l'Ordre a été inſtitué, quand l'Ordre n'a point eû d'habit particulier. Chaque planche eſt accompagnée d'une *explication* Italienne & d'une explication Latine. L'Auteur a déja donné trois autres tomes de l'Hiſtoire des Ordres Religieux. Le premier qui parut en mil ſept cens ſix contient les figures des Religieux ; & le ſecond qui parut en mil ſept cens contient les figures des Religieuſes : le troiſiéme eſt un ſupplément des deux autres,& fait connoître quelques Ordres Religieux omis *dans les deux* tomes précedens , les Communautez Eccléſiaſtiques , & quelques Seminaires où l'uſage a introduit un habit particulier , ſur tout ceux que les Papes ont fondez à Rome.

Catalogus Ordinum Equeſtrium & Militarium in imaginibus expoſitus & cum brevi narratione oblatus Clementi XI. Pontifici Maximo, à Patre Philippo Bonnani Societatis Jeſu. Romæ, typis Georgii Plachii.

D'ANGLETERRE, D'OXFORD.

Mr. Battely Archidiacre de Cantorbery faisoit esperer qu'il publieroit avec des éclaircissemens les antiquitez Romaines du Comté de Kent : la mort l'a surpris avant qu'il ait tenu parole, & il n'a laissé que des recherches historiques sur l'ancien port appellé Rutupiæ : il prétend qu'il occupoit le terrein qui s'étend entre Richbourroug & Recuver, où l'on ne voit que des prairies, & qui semble contraire à sa conjecture : mais il prouve qu'il ne faut pas juger de l'état où étoit ce terrein par celui où il est, la mer qui l'inondoit, comme il le prouve, s'est retirée : il croit que c'est dans ce port que Cesar debarqua, & comme du lieu où il debarqua jusqu'au port Iccius le bras de mer avoit quarante mille de largeur, selon Cesar même, nôtre Auteur a crû pouvoir inferer, qu'il ne faut pas chercher le port Iccius ailleurs qu'à Boulogne.

Ce païs avoit fourni au sçavant Auteur de quoi former un riche cabinet d'antiques. Il a pris l'occasion qui se présentoit de les décrire ; il parle de deux medailles singulieres, l'une dément tous les Antiquaires qui assûroient, jusqu'à la découverte de cette medaille, avec une grande confiance, que Severe n'avoit eû le surnom de Britannique que la derniere année de son Empire, ce surnom paroît sur la medaille joint à la seconde puissance Tribunitienne de Severe.

L'autre medaille du Tyran Carause, & *pax Auggg.* qu'on lit sur cette medaille, apprendroit *qu'il* a été quelque tems en bonne intelligence avec Diocletien & Maximien, fait ignoré des Historiens, si l'envie & quelque espoir de traiter avec eux n'avoit suffi au Tyran pour faire graver cette medaille & la répandre, afin de calmer les craintes du peuple, & d'affermir sa domination chancelante. Mr. Battely n'a pas borné sa curiosité aux medailles : il explique dans son ouvrage un grand nombre de vases de terre,

d'uſtenſiles, de bagues, de baudriers. La deſcription d'une eſpece de cuillere dont ſe ſervoient les Romains, & les étrilles dont ils uſoient dans les bains, rend clairs des endroits d'Apulée, de Perſe, de Martial, de Pline, qu'on auroit peine à entendre ſans elle. Les Commentateurs à la Dauphine de Perſe & de Martial ne ſe loüeront pas de Mr. Battely.

Antiquitates Rutupinæ, Auctore Joanne Battely Archidiacono Cantuarienſi, opus poſthumum. Oxoniæ, in 4°.

DE HOLLANDE,

D'AMSTERDAM.

On a imprimé ici l'hiſtoire des Comtes de Vartemberg. *Hiſtoria & origines Comitum de Vartemberg, in* 8°.

Mr. Le Clerc travaille à une édition *de Paul Oroſe*, Mr. Maſtricht travaille de ſon côté ſur le même Auteur.

Les Inſtitutions hiſtoriques de Mr. Maſcampe répondent à la reputation que s'étoit déja acquiſe par d'autres ouvrages ce ſçavant Profeſſeur de Doëſbourg, diſciple du fameux

Grœvius. Il se fit d'abord connoître par une dissertation sur la patrie de Justinien, *de patria Justiniani*, un commentaire sur les Pandectes, un abregé de l'histoire universelle, *Historia civilis ab orbe condito usque ad finem sæculi decimi septimi*. L'ouvrage dont il fait paroître le premier tome contiendra une histoire universelle en quatre tomes *in* 4°. mais qu'on pourra relier en un seul, si les trois autres sont proportionnez au premier, qui s'étend depuis la création du monde jusqu'à Cyrus, le second contiendra l'histoire du monde depuis Cyrus jusqu'à Jesus-Christ, le troisiéme finira à l'Empire de Charlemagne, & le quatriéme s'étendra jusqu'à nôtre siécle. L'Auteur a joint la clarté à la brieveté, & l'on est étonné de la quantité de remarques curieuses qu'il renferme en peu de mots. Il donne au commencement de son ouvrage des regles pour écrire l'histoire universelle.

Henrici Maskampii Professoris Duisburgensis Institutiones historicæ, quibus explicantur res omnis ævi, observatâ ubi

[redacted]

que per æquabilia temporum intervalla: triplici partitione in historiam civilem, Ecclesiasticam & Literariam chronologiâ exactissimâ; explicatis etiam copiosiùs juris publici mutationibus, multisque circumstantiis quæ ad elegantiam antiquitatis, observationem & variam eruditionem pertinent. Amstelodami, 1711. *in* 4°.

DE TOULOUSE.

Le Recueïl des pieces présentées à l'Academie des Jeux Floraux commence par l'ode de Mr. l'Abbé de Maumenet, qui a eû le prix de l'ode. Il a pris *la fausse valeur* pour le sujet de sa piece. Les pensées sont naturelles & les vers beaux. L'ode *du sommeil* n'est pas égale en toutes ses parties: elle en a de bien travaillées. L'Auteur parle plus du songe que du sommeil; je ne crois pas que ce soit là un de ces desordres qui peuvent passer pour un effet de l'art. Il y a d'agréables images dans l'ode *sur la chasse*, & des reflexions justes & bien tournées dans l'ode *sur les desirs*. Le même goût regne dans les

pieces suivantes ; & on ne trouve cette élevation si propre du stile Lirique que dans l'ode *sur le tems* ; mais elle retombe après quelques strophes. L'ode *sur le passage de la mer rouge* s'éleve aussi haut & ne retombe pas. La piece intitulée, *le Courtisan désabusé*, se lit avec un plaisir que la verité des reflexions, la noblesse de l'expression, la douceur des vers, causent également. Je ne sçai si je lui aurois donné le prix, mais je voudrois l'avoir faite. Les autres odes n'étoient pas indignes d'être présentées aux Juges : les Auteurs sans trop d'amour propre ont pû esperer le prix ; mais l'amour propre les aveugleroit s'ils ne reconnoissoient le merite de leurs concurrens. Les deux poëmes & les trois églogues n'ont pû obtenir de prix : ce n'est pas que ces pieces ne soient au dessus du médiocre, mais elles manquent de feu & de délicatesse. Le prix du poëme a été reservé pour l'an prochain, ainsi il y en aura deux. Le prix de l'églogue a été donné au *discours de Mr. Roi. Mr. Magiotte*, qui lui avoit l'an passé disputé

le prix d'éloquence, le lui a enlevé cette année : il s'est servi contre lui de ses armes, & pour le vaincre il a pris sa maniere de combattre. On s'en appercevra si l'on compare le discours de l'an passé avec le discours de cette année. Mr. Mariotte a pratiqué le stratageme d'Enée plus heureusement qu'Enée.

Mutemus clypeos, Danaumque insignia nobis
Aptemus.

Son éloquence en est devenuë moins reglée & plus vehemente. Au reste, le genre d'éloquence que Mr. Mariotte abandonne a encore des partisans à Toulouse; on le reconnoîtra dans le discours de Mr. Chadebec, qui a concouru pour le prix, & qui certainement devoit concourir. Les deux autres discours ont leurs beautez. Le sujet de ces cinq pieces proposé par l'Academie étoit cette proposition : *La plûpart des choses que l'on regarde dans les hommes comme des effets de leur vertu, ne sont que des effets de leur foiblesse.* Le sujet

qu'elle a proposé pour l'an prochain est cette maxime : *Rien ne contribuë tant à former l'honnête homme que l'adversité.*

Le Receüil des pieces présentées aux Jeux Floraux se vend chez Ganeau ruë St. Jacques.

DE PARIS.

Mr. Boileau Docteur de Sorbonne après vingt-quatre ans de silence, a répondu à la *dissertation du Pere Hardoüin touchant Ratram.* Il s'agit de la foi de cet Auteur sur l'Eucharistie. Quatre Papes ont condamné son Livre comme heretique ; presque tous les Docteurs Catholiques, le Cardinal du Perron entre autres, si bon juge en cette matiere, ont porté le même jugement de l'ouvrage de Ratram : Mr. Boileau, suivant les traces des Docteurs de Louvain, de Mr. de St. Beuve & de Mr. Arnaud, voudroit le faire passer pour Catholique.

Le Pere Carriere Prêtre de l'Oratoire a publié *sur les livres sapientiaux* une paraphrase semblable à cel-

les qu'il a données *sur Job, les Pseaumes & le nouveau Testament.* Il a publié presque en même tems *une concorde des Evangiles* tirée de la paraphrase du nouveau Testament.

Il paroîtra bientôt une *nouvelle édition des loix civiles dans leur ordre naturel.*

Mr. Dupin a donné au Public presque en même tems *une addition à sa Bibliotheque, qui contient l'histoire Ecclésiastique des siécles où il l'avoit omise.*

Les Ecrivains du dix-huitiéme siécle.

Et le premier volume des dissertations qu'il prétend donner sur toute l'Ecriture. Pralard est toujours son Libraire. Nous parlerons bientôt de ces livres, & *de l'abregé de l'histoire des plantes usuelles par Mr. Chomel*, livre veritablement utile, qui se vend chez Osmont.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Septembre 1712.

ART. CXXI. TRactatus de ſenſibus S. Scripturæ & Cabalâ Judæorum. *Traité des ſens de la ſainte Ecriture & de la Cabale des Juifs, par le R. P. de Bukentop Recollet.* Page 1485

ART. CXXII. *Les Hommes.* p. 1501

ART. CXXIII. *Oeuvres poſthumes de Mr. Flechier Evêque de Niſmes.* page 1514

ART. CXXIV. *Avertiſſement de Mr. le Chevalier de Belleville ſur la patrie de Mr. Flechier, avec une deſcription hiſtorique du Comté Venaiſſin.* page 1526

ART. CXXV. Divus Thomas ſui interpres de divina motione. *Saint Thomas interprete de lui même, touchant la maniere dont Dieu meut les cauſes à agir. Par le R. P. Maſſoulié Dominicain.* p. 1536

ART. CXXVI. Commentarius de vita, ſcriptis ac meritis, illuſtris

P

[redacted]

Viri Jobi Ludolphi. *Memoires touchant la vie, les écrits & le merite de l'illustre Job Ludolf, par Chrêtien Junker.* p. 1569

ART. CXXVII. *Tableau des maladies ; où l'on découvre leurs signes & leurs évenemens, traduit du Latin de Lommius, avec des remarques.* p. 1577

ART. CXXVIII. *Essai de Perspective, par G. J. de Gravesande Docteur en Droit.* p. 1608

ART. CXXIX. Historia augusta Imperatorum Romanorum. *L'histoire auguste des Empereurs Romains &c.* p. 1611

ART. CXXX. *Lettre du R. P. Spiridion Poupart Religieux Penitent, au R. P. T. de la Compagnie de Jesus sur la premiere Idolatrie.* p. 1615

ART. CXXXI. *Observations du R. P. Aubert Jesuite, Professeur Royal de Mathematiques à Caën, sur des coquillages.* page 1643

ART. CXXXII. *Entretiens Ecclésiastiques &c. par Mr. le Curé de Saint Sulpice de Paris.* p. 1649

ART. CXXXIII. *Nouvelles Literaires.*
D'Altdorf. 1652
D'Iena. ibid.
De Vittemberg. p. 1653
De Lipsic. ibid.
De Dresde. p. 1654
De Nuremberg. p. 1655
De Chemnits. ibid.
De Strasbourg. p. 1656
D'Ausbourg. ibid.
D'Italie, de Padouë. p. 1657
De Rome. ibid.
D'Angleterre, d'Oxford. p. 1659
De Hollande, d'Amsterdam. p. 1661
De Toulouse. p. 1663
De Paris. p. 1666

Fin de la Table.

[redacted]